

SUPPORTS
SUPPORTS
HISTOIRE-GÉOGRAPHIE
HISTOIRE-GÉOGRAPHIE
TERMINALES
TERMINALES



CONCEPTION

ASSANE GUÈYE
PROFESSEUR D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE
LYCÉE AHMADOU NDAACK SECK THIÈS

Édition 2020

HISTOIRE

PROGRAMME D'HISTOIRE

A/ LE MONDE CONTEMPORAIN

1^{ère} partie : LE MONDE AU LENDEMAIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE (1945-1990)

Leçon 1 : Les conséquences de la guerre et les règlements du conflit

Leçon 2 : Les relations Est-ouest

Leçon 3 : La Chine de 1945 aux années 1990

2^e partie : DÉCOLONISATION ET AFFIRMATION DU TIERS-MONDE

Leçon 4 : Les causes générales de la décolonisation

Leçon 5 : Les formes de la décolonisation

Leçon 6 : La décolonisation en Asie : Inde et Indochine

Leçon 7 : La décolonisation au Proche-Orient : la question palestinienne et les relations israélo-arabes

Leçon 8 : La décolonisation au Maghreb : l'Algérie

Leçon 9 : La décolonisation en Afrique noire :

- 9-1 : Gold Coast

- 9-2 : Sénégal

- 9-3 : Guinée-Bissau et Angola

B/ ÉTUDE DES CIVILISATIONS

INTRODUCTION

Leçon 10 : Introduction à l'étude des civilisations : le concept de civilisation

1^{ère} partie : LES CIVILISATIONS NÉGRO-AFRICAINES

Leçon 11 : Cadre géographique et étude historique

Leçon 12 : Organisation sociale, politique et économique

Leçon 13 : Les religions traditionnelles

Leçon 14 : L'évolution du monde négro-africain : influence de l'islam, du christianisme et de la colonisation

2^e partie : LA CIVILISATION MUSULMANE

Leçon 15 : La naissance de l'islam : l'Arabie préislamique, Mohamed

Leçon 16 : Le Coran et les fondements de l'islam

Leçon 17 : La constitution du monde musulman : expansion et organisation

Leçon 18 : La culture musulmane : pensée religieuse, vie intellectuelle et artistique

Leçon 19 : Unité et diversité du monde musulman

- 19-1 : Les tendances historiques

- 19-2 : Les tendances actuelles

Leçon 1 : LES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE ET LES RÈGLEMENTS DU CONFLIT**Doc 1 : Les victimes de la seconde guerre mondiale**

Pays	Victimes militaires	Victimes civiles	Pertes totales	% par rapport à la population totale d'avant-guerre
URSS	13 600 000	7 500 000	21 100 000	10,0 %
Pologne	120 000	5 300 000	5 420 000	15,0 %
Allemagne	4 000 000	3 000 000	7 000 000	12,0 %
Japon	2 700 000	300 000	3 000 000	4,0 %
Italie	300 000	100 000	400 000	1,0 %
France	250 000	350 000	600 000	1,5 %
Royaume-Uni	326 000	62 000	388 000	0,8 %
États-Unis	300 000	-	300 000	0,2 %

Source : Marc Nouschi, « Bilan de la seconde guerre mondiale », Le Seuil, 1996

Doc 2 : L'importance des destructions en URSS

L'URSS a été le grand champ de bataille de la guerre et les destructions y ont été immenses. Elle a eu de 18 à 20 millions de morts, dont 7 millions de soldats. En y ajoutant la surmortalité civile et un déficit de 8 millions de naissances, on arrive à un chiffre total de pertes de 30 millions de vie.

L'avancée allemande a privé l'URSS de 45 % de ses terres céréalières, des $\frac{3}{4}$ de son fer (Kriivoï Rog) et de son charbon (Donetz), de 60 % de sa sidérurgie. Le total des destructions a été estimé à 5,5 fois le revenu national de 1940. On compte, en 1945, 25 millions de sans-abri. La guerre a provoqué un gigantesque repli économique en Sibérie et dans l'Oural [...].

P. Guillaume et P. Delfaud, « Nouvelle histoire économique », tome 2, « le XX^e siècle », Armand Colin, 3^e édition, Paris, 1980

Doc 3 : Une nouvelle hiérarchie mondiale

La Grande transformation [...] qui se manifeste dans les relations internationales au moment où s'achève la deuxième guerre mondiale, c'est le « reclassement » qui s'est établi [...] non seulement entre les forces respectives des grands États, mais aussi entre le rayonnement des grandes civilisations. L'Europe Occidentale et Centrale avait longtemps dominé la vie politique et économique du monde [...]. En 1945, les intérêts européens dans la vie générale du monde sont plus profondément atteints qu'ils ne l'avaient été vingt cinq ans auparavant. [...] L'Europe est morcelée plus profondément que jamais ; elle a vu s'effondrer les fondements financiers de sa puissance et disparaître la majeure partie de ses forces armées, militaires ou navales, elle est « envahie par le doute », elle a perdu - selon la remarque de Charles Moraze - son « originalité créatrice » dans les domaines des sciences et des techniques [...]. Enfin, bien que la culture européenne garde une force de rayonnement, les valeurs intellectuelles sur lesquelles elle repose sont mises en question depuis qu'elle subit la concurrence des civilisations américaines ou russes. En contraste avec ce déclin, s'affirme la puissance des États-Unis et celle de l'URSS.

Les États-Unis étaient déjà la première puissance industrielle du monde. Ils ont maintenant acquis le premier rang dans presque tous les domaines qui confèrent les moyens d'action dans la politique extérieure : puissance des armements grâce à l'avance prise dans l'exploitation de l'énergie atomique, à la supériorité acquise sur les mers et l'installation de bases navales et aériennes ; puissance de la marine marchande ; puissance financière qui leur assure la prépondérance dans les mouvements internationaux de capitaux, [...] force de rayonnement de la Charte de l'Atlantique autour de laquelle leur appel a rallié une large part des peuples du monde.

L'URSS, en 1945, est encore loin de posséder tous ces avantages [...]. Pourtant elle garde le prestige que lui a valu l'extraordinaire redressement dont elle s'est montrée capable après les désastres de 1941 et 1942. Elle a surtout la puissance militaire [...] ; elle est bientôt seule dans le monde à posséder une grande armée, car les États-Unis décident la démobilisation de leurs forces.

Pierre Renouvin, « Histoire des relations internationales », Tome VIII, « Les crises du XX^e siècle », Hachette, 1956

Doc 4 : L'inefficacité de l'action du Conseil de sécurité de l'ONU

Les critiques quant à la composition du Conseil provenaient essentiellement de deux types de pays. Les pays en développement, qui représentent depuis les années 1960 la majorité des États membres de l'ONU, s'estimaient insuffisamment représentés au sein du Conseil de sécurité. Ils disposent certes de huit sièges sur 15, mais d'un seul permanent, celui de la Chine. D'autres pays (notamment l'Allemagne, le Japon, l'Inde et le Brésil) s'estiment frustrés d'un siège auquel ils auraient légitimement droit en raison de leur poids économique ou démographique, et dont seuls les alicés de l'histoire les auraient privés [...].

Dès 1945, le pouvoir exorbitant accordé aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité d'empêcher l'adoption d'une décision par celui-ci avait été critiqué par certains États. Le Président Harry Truman l'avait justifié en le comparant au droit de veto dont disposait le président dans le cadre de la Constitution américaine [...]. Cette justification oubliait cependant deux éléments fondamentaux. Dans la Constitution américaine, un seul organe (le président) dispose du droit de veto. Dans le cadre de l'ONU, cinq États dont les orientations politiques étaient fondamentalement différentes en disposaient. La guerre froide allait donner lieu à un très grand nombre de vetos. La fin de celle-ci, et notamment l'unanimité atteinte en 1990 pour intervenir contre l'Irak, fit brièvement croire que le problème avait été résolu. La crise yougoslave et la situation en Israël allaient toutefois rapidement remettre les montres à l'heure, et montrer l'impossibilité d'agir dans laquelle se trouve le Conseil de sécurité chaque fois que les intérêts d'un membre permanent ou de l'un de ses alliés proches se trouvent en jeu. [...]

Le manque de moyens de l'ONU a également été relevé comme une faille du système. Ne disposant pas d'armée propre, elle en est réduite à quémander des troupes auprès des États membres de bonne volonté lorsqu'il s'agit d'établir une force de maintien de la paix dans une région non stratégique.

[...] Plus récemment, l'unilatéralisme dont ont fait preuve les États-Unis à l'occasion de leurs interventions en Afghanistan et en Irak, non autorisées par le Conseil de sécurité alors qu'elles auraient dû l'être en vertu du texte de la Charte des Nations-unies, a fait dire à certains que les Nations-unies étaient définitivement mortes, et que l'avenir des relations internationales allait se jouer suivant les intérêts de la nouvelle puissance hégémonique américaine [...].

Toute proposition de réforme doit envisager deux aspects : l'élargissement du Conseil de sécurité et la question du droit de veto. [...]

Philippe Vincent, Chargé de cours adjoint à la faculté de droit de Liège, pyramides.revues.org

LES CONFÉRENCES INTERNATIONALES

▪ **La conférence de Téhéran (Iran) : du 28 novembre au 1er décembre 1943**

Première rencontre entre Staline (URSS), Churchill (Grande Bretagne) et Roosevelt (États-Unis), les trois grands Alliés de la seconde guerre mondiale. Les discussions portèrent sur les objectifs de la guerre et la date des opérations militaires : l'ouverture d'un second front en Europe par des débarquements en Provence et en Normandie fut adoptée. Politiquement aucune décision précise ne fut prise, mais elle permit un accord sur le principe du démembrement de l'Allemagne et un déplacement vers l'Ouest des frontières de la Pologne. Pour l'Extrême-Orient, Staline exposa ses revendications (sud de Sakhaline, îles Kouriles) sans rencontrer d'objection de la part de ses partenaires. Il accepta à Téhéran le principe d'une Organisation internationale présentée par Roosevelt.

▪ **La conférence de Bretton Woods (États-Unis) : du 1er au 22 juillet 1944**

Conférence monétaire et financière qui se tint à Bretton Woods (localité américaine du New Hampshire), elle réunit 44 nations et son objectif était de poser les bases d'un système monétaire international plus stable et d'éviter les problèmes économiques qui étaient survenus dans les années trente et qui avaient contribué dans une grande mesure au déclenchement de la guerre. La conférence crée un Fonds monétaire international (FMI) chargé de faire des prêts aux pays confrontés à un déficit de leur balance des paiements et une Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), plus connue sous le nom de Banque mondiale en 1947. Le dollar devient la monnaie de paiement des transactions internationales.

▪ **La conférence de Yalta (Ukraine) : du 4 au 11 février 1945**

Elle réunit dans la ville de Yalta, en Ukraine, sur les bords de la mer noire Staline, Churchill et Roosevelt. Cette conférence interalliée, à laquelle la France n'a pas été conviée, décide tout d'abord du partage de l'Allemagne et de Berlin en quatre zones d'occupation une fois la paix conclue. En outre, l'URSS convient de déclarer la guerre au Japon et d'adhérer au projet d'Organisation des Nations-unies, mais obtient en contrepartie une rectification de ses frontières aux dépens de la Pologne et du Japon. Enfin, les accords de Yalta prévoient, dans une *Déclaration sur l'Europe libérée*, que des gouvernements démocratiques seront créés dans toute l'Europe par la voie d'élections libres.

▪ **La conférence de San Francisco (États-Unis) : du 25 avril au 26 juin 1945**

Les délégués de 50 nations, toutes en guerre contre l'Axe, se réunissent en conférence à San Francisco pour mettre au point de manière définitive les principes devant régir l'Organisation des Nations-Unies (ONU). En l'espace de deux mois, ils élaborent les statuts de la future organisation internationale sur la base du projet ébauché à la conférence de Dumbarton Oaks¹. La Charte des Nations-unies est approuvée le 25 juin 1945 et signée le lendemain. Elle entre en vigueur le 24 octobre 1945 après avoir été ratifiée par la majorité de ses signataires.

▪ **La conférence de Potsdam (Allemagne) : du 17 juillet au 2 août 1945**

Elle réunit Harry Truman (États-Unis), Joseph Staline (URSS) et Clement Attlee (Grande Bretagne) à la suite de la capitulation sans condition de l'Allemagne. Elle se tint à Potsdam près de Berlin et devait préciser et mettre en œuvre les accords clôturant la conférence de Yalta. La conférence traita de la situation en Europe et des futurs traités de paix. Des décisions clés concernant l'Allemagne furent prises. Elle devait payer 20 milliards de dollars de réparation de guerre. Les Alliés décident en outre de sa dénazification, de sa démilitarisation, de sa démocratisation, du jugement des criminels de guerre allemands (procès de Nuremberg) et de la réorganisation de l'économie. La frontière germano-polonaise (c'est-à-dire entre l'Allemagne et la Pologne) fut provisoirement fixée sur la ligne Oder-Neisse.

¹ **Conférence de Dumbarton Oaks** : elle fut tenue du 21 août au 7 octobre 1944 dans la banlieue de Washington (États-Unis) et regroupait les experts américains, britanniques, chinois et soviétiques pour élaborer les bases de la Charte des Nations-unies.

L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES (ONU)

Avec la faillite de la Société des nations (SDN), la mise en place d'une nouvelle organisation chargée de prévenir les conflits et de garantir des relations pacifiques et sécurisées entre les États était plus que nécessaires. Les Alliés vont s'y atteler bien avant la fin de la guerre. L'ONU, créée en 1945 à San Francisco, a fêté ses 74 ans. Construite autour d'un système complexe, elle présente un bilan contrasté.

▪ La création de l'ONU

C'est le 14 Août 1941 que le président américain Roosevelt dont le pays n'était pas encore entré dans la guerre et le premier ministre britannique Winston Churchill posent les jalons de la future ONU. En effet, c'est en ce jour qu'ils vont signer à bord du cuirassé le *Potomac*, encre au large de Terre Neuve au Canada, la Charte de l'Atlantique.

Les principes de cette Charte (« droit des peuples à disposer d'eux, égalité souveraine entre nations, paix, sécurité, renonciation à l'usage de la force ») seront consacrés par la déclaration des Nations-unies. Celle-ci est signée le 1^{er} janvier 1942 par les représentants de 26 nations en guerre contre l'Axe.

À la conférence de Dumbarton Oaks en août-octobre 1944, un projet de Charte est adopté. À Yalta, en février 1945, les Alliés tombent d'accord sur les prérogatives des grandes puissances au sein de la future organisation. La Charte des Nations-unies est signée à San Francisco le 26 Juin 1945. Elle entre en vigueur le 24 octobre 1945 après avoir été ratifiée par la majorité de ses signataires. Composée de 111 articles, elle fixe les buts et les principes de l'ONU.

▪ Les objectifs de l'ONU

Pour assurer la paix dans le monde et protéger les droits de l'homme, l'ONU prends 4 engagements essentiels :

- Maintenir la paix et la sécurité internationale par des moyens pacifiques ;
- Développer entre les nations des relations amicales ;
- Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire et en développant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- Remplir (pour chaque membre) loyalement ses engagements envers l'Organisation. L'ONU agit conformément au principe de l'égalité souveraine de tous ses membres.

▪ Les organes principaux de l'ONU

- **L'Assemblée générale** : comprenant tous les États membres, elle est habilitée à débattre des grandes questions internationales mais n'émettant que des recommandations dépourvues de portée obligatoire.

- **Le Conseil de sécurité** : instance collégiale restreinte (cinq membres permanents - États-Unis, Russie, Chine, Royaume Uni et France - chacun disposant d'un droit de veto², dix membres non permanents élus pour deux ans par l'Assemblée générale dans le respect d'une répartition géographique équitable), il est responsable du maintien de la paix.

- **Le Conseil économique et social (CES)** : organe consultatif, sous l'autorité de l'Assemblée générale, dans les domaines « économique et social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé et autres domaines connexes ».

- **Le Conseil de tutelle** : il est chargé de surveiller les territoires sous tutelle. Depuis l'achèvement de la décolonisation, il est en sommeil.

- **La Cour internationale de justice (CIJ)** : elle est l'organe judiciaire principal de l'ONU. Elle est composée de quinze juges indépendants, élus pour neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

- **Le Secrétariat** : il est dirigé par un Secrétaire général élu pour un mandat de 5 ans par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité. Cette structure est complétée par des institutions spécialisées comme l'OMS, le FAO, l'UNESCO, l'UNICEF, l'OIT ...

▪ Quel bilan pour l'ONU ?

La période de la guerre froide, qui commence en 1947 et qui s'achève avec la chute du mur de Berlin (9 novembre 1989), est décevante pour l'ONU, tant sa capacité à maintenir la paix reste limitée et le bilan de ses activités politiques maigre. L'ONU a envoyé des troupes au Sinaï en 1956, au Koweït en 1990, au Rwanda ... Elle connaît des déboires avec des échecs en Angola, dans le conflit Yougoslave et au Rwanda.

Aux yeux de beaucoup d'observateurs, l'ONU est décrédibilisée à cause de son impuissance à s'opposer aux desiderata des américains qui, à défaut de l'instrumentaliser, se passent de ses services, et cela sans aucune mesure de rétorsion. Pourtant par l'action de ses institutions spécialisées, l'ONU s'est montrée indispensable (OMS, FAO, UNESCO, UNICEF, HCR, PAM, ...).

Son bilan apparaît donc très mitigé. La question d'une réforme et particulièrement du conseil de sécurité, reflet d'un ordre mondial après-guerre complètement dépassé, se pose aujourd'hui avec acuité.

² **Veto** : (en latin « je m'oppose »), prérogative par laquelle une autorité, généralement dotée du pouvoir exécutif, peut s'opposer à un texte voté par le pouvoir législatif. Au sein de l'ONU, chacun des cinq membres permanents du Conseil de sécurité dispose d'un pouvoir de veto pour toutes les questions décisives.

Leçon 2 : LES RELATIONS EST-OUEST**Doc 1 : Repère chronologique**

<p>1947 : doctrine Truman, plan Marshall, doctrine Jdanov, création du Kominform.</p> <p>1948-49 : blocus soviétique de Berlin, pont aérien américain, création RFA et RDA.</p> <p>1950-53 : guerre de Corée.</p> <p>1956 : proposition soviétique de « coexistence pacifique », crise du canal de Suez, insurrection à Budapest.</p> <p>1961 : seconde crise de Berlin, construction du mur.</p> <p>1962 : crise des fusées de Cuba.</p> <p>1963 : installation du « téléphone rouge », traité de Moscou : interdiction des essais nucléaires atmosphériques.</p> <p>1965 : engagement massive des États-Unis au Vietnam.</p> <p>1966 : retrait de la France de l'OTAN.</p> <p>1968 : traité de non-prolifération nucléaire.</p> <p>1970-71 : <i>Ostpolitik</i> de Willy Brandt, admission de la Chine populaire à l'ONU.</p> <p>1972 : signature de l'accord SALT 1.</p> <p>1973 : traité de Paris : les États-Unis quittent le Vietnam.</p>	<p>1975 : signature de l'acte final de la conférence d'Helsinki.</p> <p>1979 : l'armée vietnamienne envahit le Cambodge, l'armée rouge envahit l'Afghanistan, triomphe de la révolution iranienne.</p> <p>1980 : déploiement des euromissiles par l'OTAN.</p> <p>1983 : Reagan lance l'Initiative de défense stratégique (IDS) ou « guerre des étoiles ».</p> <p>1985 : arrivée au pouvoir de Gorbatchev en URSS.</p> <p>1987 : accords de Washington : destruction des euromissiles, début de la première <i>Intifada</i> dans les territoires occupés.</p> <p>1988 : les troupes soviétiques quittent l'Afghanistan.</p> <p>1989 : le Vietnam évacue le Cambodge, l'Europe centrale se libère du communisme, chute du mur de Berlin.</p> <p>1991 : signature de l'accord START 1 entre M. Gorbatchev et G. Bush, défaite de l'Irak dans la première guerre du Golfe, réunification de l'Allemagne, Bush annonce un « nouvel ordre mondial », ouverture de la conférence de Madrid, éclatement de l'URSS, fin de la guerre froide.</p>
---	--

Doc 2 : La guerre froide

La « guerre froide » est un conflit dans lequel les parties s'abstiennent de recourir aux armes l'une contre l'autre. [...] Les belligérants cherchent à marquer le maximum de points en employant toutes les ressources de l'intimidation, de la propagande, de la subversion, voire de la guerre locale, mais en étant bien déterminés à éviter de se trouver impliqués dans des opérations armées les mettant directement aux prises. Quand le désir de ne pas se laisser entraîner dans une confrontation militaire prend le pas sur celui de l'emporter, la « coexistence pacifique » se substitue à la guerre froide.

André Fontaine, « Guerre froide », *Encyclopédie universalis*, vol. VIII

Doc 3 : Le « rideau de fer »

Une ombre est descendue sur les scènes si récemment éclairées par la victoire alliée. Nul ne sait ce que la Russie soviétique et son organisation internationale communiste entendent faire dans l'immédiat et quelles sont les limites, s'il y en a, à leur mouvement d'expansion et de prosélytisme. J'ai beaucoup d'admiration et de respect pour le vaillant peuple Russe et pour mon camarade de guerre, le maréchal Staline. [...] Il est de mon devoir, cependant, de vous exposer certains faits concernant la situation actuelle en Europe.

De Stettin dans la Baltique à Trieste dans l'Adriatique, un « rideau de fer » est tombé sur le continent. Derrière cette ligne, se trouvent toutes les capitales des anciens États d'Europe centrale et de l'Est [...] et toutes sont soumises, d'une manière ou d'une autre, non seulement à l'influence soviétique mais à un contrôle étroit et, dans certains cas, croissant de Moscou. [...] Les partis communistes, qui étaient très faibles dans ces États de l'Est de l'Europe, ont obtenu une prééminence et un pouvoir qui dépassent de beaucoup leur importance et ils cherchent partout à exercer un contrôle totalitaire. Des gouvernements policiers s'installent à peu près partout, au point qu'à l'exception de la Tchécoslovaquie, il n'y a pas de vraie démocratie. [...]

Quelles que soient les conclusions qu'on puisse tirer de ces faits, cette Europe n'est certainement pas l'Europe libérée pour laquelle nous avons combattu. Ni une Europe qui offrirait les éléments essentiels d'une paix permanente.

Winston Churchill, discours à l'Université de Fulton (Missouri), 5 mars 1946

Doc 4 : La doctrine Truman

Après la seconde guerre mondiale, il était clair que sans la participation des USA, il n'existait aucune puissance capable d'affronter la Russie. Si nous abandonnons le reste du monde à son sort, des régions, comme la Grèce, affaiblies, divisées à la suite des hostilités, tomberaient dans l'orbite soviétique sans même que les Russes aient un grand effort à fournir. Le succès de l'URSS dans de telles régions et notre indifférence ouvertement proclamée, conduirait à l'expansion et au renforcement des partis communistes dans les pays européens comme la France et l'Italie où ils représentaient déjà des menaces négligeables. L'inaction, une politique de repli, des concepts genre « forteresse américaine », ne pourraient avoir qu'un seul résultat : faire cadeau à la Russie de vastes régions du globe qui se refusaient encore à elle.

Le moment était venu de ranger délibérément les États-Unis d'Amérique dans le camp et à la tête du monde libre. [...] Le Mercredi 12 mars 1947, à 13 heures, je montai à la tribune dans la salle des séances de la Chambre des représentants et pris la parole devant le Congrès assemblé. J'avais prié sénateurs et représentants de siéger ensemble pour que je puisse leur exposer ce qui, à mon avis, était une situation extrêmement critique.

Pour y faire face, je recommandais une action immédiate de la part du Congrès, mais je désirais aussi annoncer à la face du monde la position que les États-Unis entendaient prendre vis-à-vis du défi lancé par le nouveau totalitarisme. Cette déclaration ne tarda pas à être connue sous le nom de « doctrine Truman ». Ce fut, je le crois sincèrement, le tournant décisif de la politique étrangère américaine et l'affirmation que désormais partout où une agression directe ou indirecte menaçait la paix, la sécurité des USA se trouvait mise en jeu.

« Je crois, dis-je au Congrès et à la nation tout entière qui m'écoutait à la radio, que les États-Unis doivent soutenir les peuples libres qui résistent à des tentatives d'asservissement par des minorités armées, ou des pressions venues de l'extérieur. Je crois que nous devons aider les peuples libres à forger leur destin de leurs propres mains. Je crois que notre aide doit consister essentiellement en un soutien économique et à une vie politique cohérente ». [...]

Harry Truman, *Mémoires*, tome 2, « Années d'épreuve et d'espérance » Paris, Plon, 1956

Doc 5 : Le plan Marshall

Il est logique que les États-Unis fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser le retour du monde à une santé économique normale, sans laquelle il ne peut y avoir ni stabilité politique ni paix assurée. Notre politique n'est pas dirigée contre aucun pays ni doctrine, mais contre la faim, la pauvreté, le désespoir et le chaos. [...]

Il est déjà évident qu'avant même que le gouvernement des États-Unis puisse poursuivre plus loin ses efforts pour remédier à la situation et aider à remettre l'Europe sur le chemin de la guérison, un accord devra être réalisé par les pays de l'Europe sur leurs besoins actuels et ce que ces pays de l'Europe feront eux-mêmes pour rendre efficaces toutes les mesures que ce gouvernement pourrait prendre. Il ne serait ni bon ni utile que ce gouvernement entreprenne d'établir de son côté un programme destiné à remettre l'économie de l'Europe sur pied. C'est là l'affaire des Européens. [...]

Tout gouvernement qui veut aider à la tâche de la reprise économique jouira, j'en suis sûr, de la plus entière coopération du gouvernement des États-Unis. [...]

Discours du Général Georges Marshall, Harvard, 5 juin 1947

Doc 6 : Le rapport Jdanov

Plus nous nous éloignons de la fin de la guerre et plus nettement apparaissent les deux principales directions de la politique internationale de l'après-guerre, correspondant à la disposition en deux camps principaux des forces politiques qui opèrent sur l'arène mondiale : le camp impérialiste et antidémocratique, le camp anti-impérialiste et démocratique.

Les États-Unis sont la principale force dirigeante du camp impérialiste. L'Angleterre et la France sont unies aux États-Unis et marchent comme des satellites, en ce qui concerne les questions principales, dans l'orbite de la politique impérialiste des États-Unis.

Le camp impérialiste est soutenu aussi par des États possesseurs de colonies, tels que la Belgique et la Hollande, et par des pays au régime réactionnaire antidémocratique tels que la Turquie et la Grèce, ainsi que par des pays dépendant politiquement et économiquement des États-Unis tels que le Proche-Orient, l'Amérique du Sud, la Chine.

Les forces anti-impérialistes et anti-fascistes forment l'autre camp. L'URSS et les pays de démocratie nouvelle en sont le fondement. Les pays qui ont rompu avec l'impérialisme et qui se sont engagés résolument dans la voie du progrès démocratique, tels que la Roumanie, la Hongrie, la Finlande, en font partie. Au camp anti-impérialisme adhèrent l'Indochine, le Vietnam, l'Inde. Le camp anti-impérialiste s'appuie dans tous les pays sur le mouvement ouvrier et démocratique, sur les partis communistes frères, sur les combattants des mouvements de libération nationale dans les pays coloniaux et dépendants, sur toutes les forces progressistes et démocratiques qui existent dans chaque pays.

Une tâche particulière incombe aux partis communistes frères de France, d'Italie, d'Angleterre et des autres pays. Ils doivent prendre en main le drapeau de la défense de l'indépendance nationale et de la souveraineté de leur propre pays. Si les partis communistes frères restent fermes sur leurs positions, s'ils ne se laissent pas influencer par l'intimidation et le chantage [...], s'ils savent, dans la lutte contre l'asservissement économique et politique de leur pays, se mettre à la tête de toutes les forces disposées à défendre la cause de l'honneur et de l'indépendance nationale, aucun des plans d'asservissement de l'Europe ne pourra être réalisé.

Andrei Jdanov, Rapport à la conférence des PC européens, septembre 1947

Doc 7 : La coexistence pacifique

L'établissement de relations d'amitié durables entre les plus grandes puissances du monde, l'Union Soviétique et les États-Unis d'Amérique aurait une importance majeure pour le renforcement de la paix dans le monde entier. Si l'on faisait reposer les relations entre l'URSS et les États-Unis sur les cinq principes majeurs de la coexistence pacifique : respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, non-agression, non ingérence dans les affaires intérieures, égalités et avantages réciproques, coexistence pacifique et coopération économique, cela aurait une portée vraiment exceptionnelle pour toute l'humanité. Le principe léniniste de la coexistence pacifique des États aux régimes sociaux différents a été et demeure la ligne générale de la politique extérieure de notre pays. [...]

Rapport de Khrouchtchev au XX^e congrès du PCUS, février 1956

Doc 8 : L'Ostpolitik (Politique de l'Est)

En 1969, le nouveau chancelier allemand social-démocrate, Willy Brandt (maire de Berlin ouest de 1957 à 1966) met fin à la politique très rigide menée par son prédécesseur, Konrad Adenauer envers la RDA. Avec son *Ostpolitik*, Brandt inaugure la détente avec les pays de l'Est. Cette détente sera suivie par une série de Traités

- **1970 : Traité germano-soviétique** reconnaissant l'inviolabilité des frontières européennes et le statut quadripartite de Berlin.
- **1970 : Traité germano-polonais** où la RFA reconnaît la ligne Oder-Neisse.
- **1971 : Accord quadripartite sur Berlin** où Moscou s'engage à ne plus entraver la libre circulation entre la RFA et Berlin ouest, et à améliorer la situation résultant de la présence du mur de Berlin.
- **1972 : « Grundlagenvertrag (Traité fondamental) »** dans lequel les deux États reconnaissent que la souveraineté de chacun se limite à leur propre territoire ; ce qui met fin à l'idée que seule la RFA représentait l'Allemagne (politique des prédécesseurs de Brandt). Les deux pays échangent non des ambassadeurs mais des « représentants permanents ». De nombreux États reconnaissent alors la RDA et les deux pays (RFA et RDA) sont admis à l'ONU en 1973.

guerrefroide.net/minidoc

Doc 9 : Brejnev justifie la présence militaire soviétique en Afghanistan

M. Carter et son entourage savent parfaitement qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y a aucune « intervention » des Russes en Afghanistan. L'URSS a agi en vertu du traité d'amitié soviéto-afghan. La demande instantanée d'accorder une aide pour défendre le pays contre l'incursion du dehors des forces de la contre-révolution nous a été adressée par trois gouvernements afghans qui se sont succédé.

Washington connaît l'intervention qui a eu lieu contre l'Afghanistan à partir du territoire pakistanais.

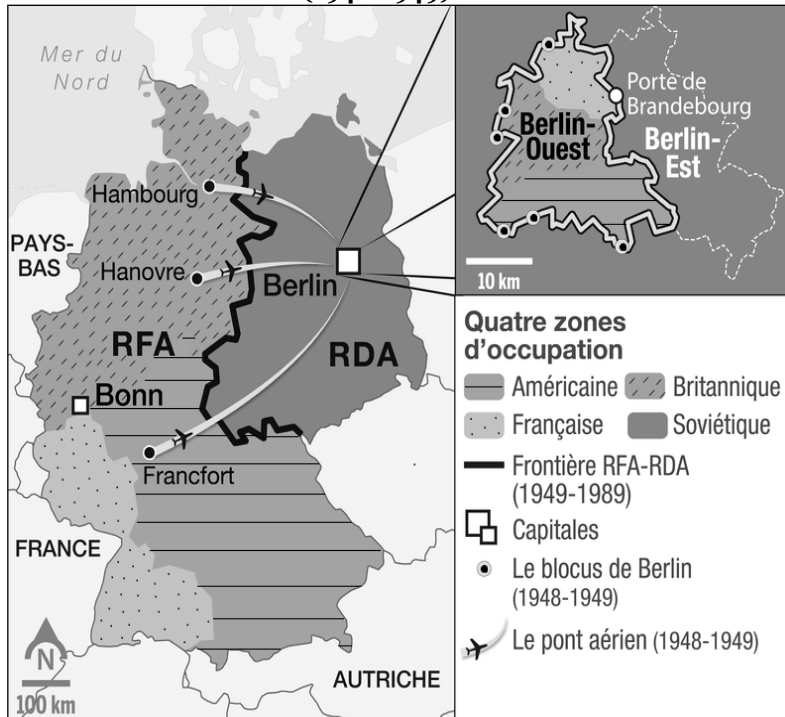
Ce sont, en effet, les Américains eux-mêmes avec les Chinois et d'autres encore qui dirigent cette intervention génératrice d'une grave menace contre la révolution afghane comme pour, d'ailleurs, la sécurité de notre frontière méridionale.

Enfin, la Maison Blanche sait de même que l'URSS retirera ses contingents militaires de l'Afghanistan dès que les causes qui ont amené leur présence en ce pays auront disparu et dès que le gouvernement afghan aura jugé que cette présence n'est plus nécessaire.

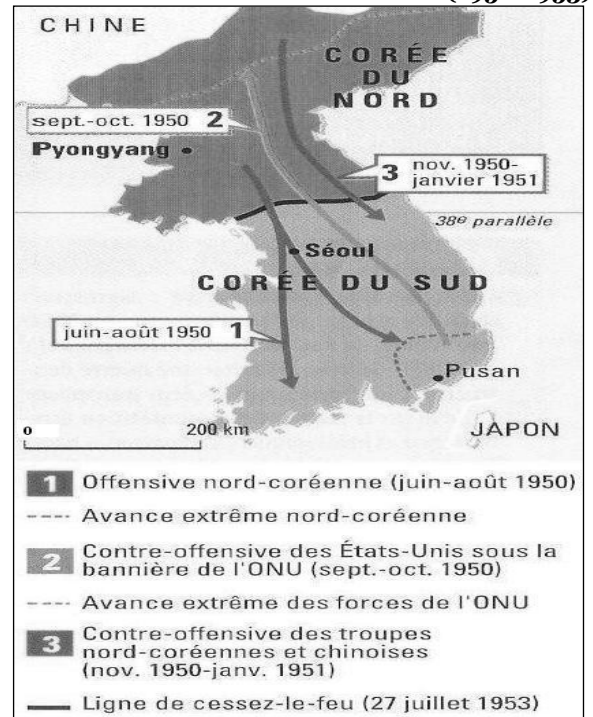
Leonid Brejnev, discours aux électeurs de la circonscription de Baoumanski, 22 février 1980

LES CONFLITS DANS LA GUERRE FROIDE

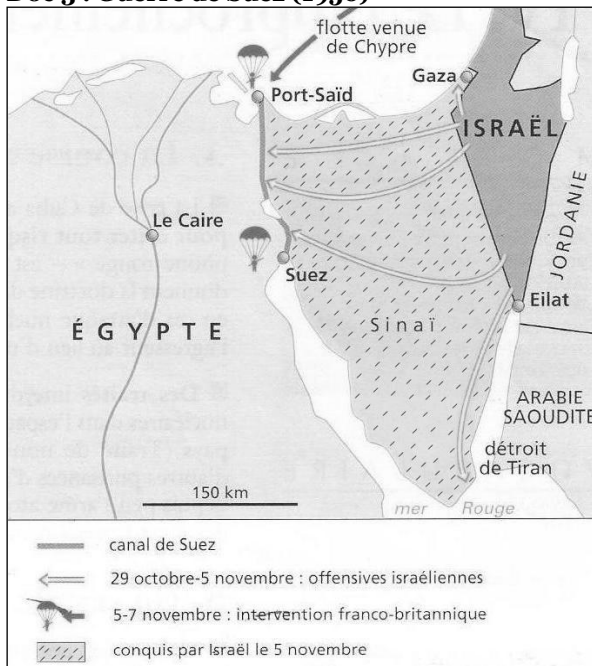
Doc 1 : Blocus de Berlin (1948-1949)



Doc 2 : Guerre de Corée (1950-1953)



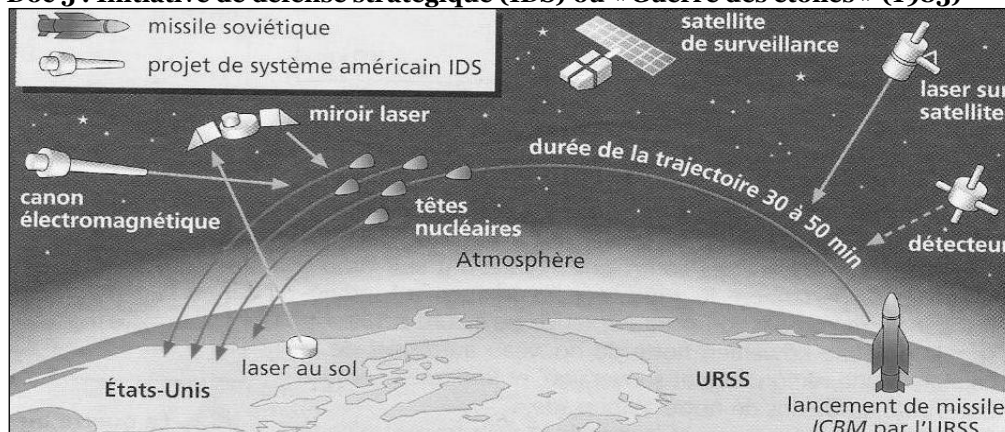
Doc 3 : Guerre de Suez (1956)



Doc 4 : Crise des fusées de Cuba (1962)



Doc 5 : Initiative de défense stratégique (IDS) ou « Guerre des étoiles » (1983)



Programme américain visant à détruire en vol tout missile menaçant les États-Unis ou leurs alliés, d'après le célèbre film *Star Wars* réalisé en 1977 par George Lucas.

Lancé par le président Reagan en 1983, ce projet militaire fait appel à des technologies plus proches de la science-fiction que des réalités pratiques. Par exemple, des lasers à rayons nucléaires, dirigés sur des miroirs placés en orbite terrestre, doivent atteindre par réflexion les missiles adverses et les détruire.

Leçon 3 : LA CHINE DE 1945 AUX ANNÉES 90**Doc 1 : Repère chronologique**

<p>1945-49 : reprise de la guerre civile entre les communistes et les nationalistes.</p> <p>1949 : victoire des communistes, Mao proclame la République populaire de Chine.</p> <p>1950 : réforme agraire (redistribution des terres).</p> <p>1953-1957 : 1^{er} plan quinquennal, planification autoritaire.</p> <p>1956 : « Campagne des cent fleurs ³ ».</p> <p>1958 : « Grand bond en avant ».</p> <p>1960 : rupture entre Moscou et Pékin.</p> <p>1961 : Mao est écarté du pouvoir après l'échec du Grand bond en avant, réajustement.</p> <p>1961-64 : Deng Xiaoping inspire la « Nep chinoise » (Nouvelle politique économique), première bombe atomique chinoise.</p> <p>1965-69 : Mao reprend le pouvoir grâce à la Révolution culturelle prolétarienne.</p>	<p>1969 : violents incidents frontaliers entre la Chine et l'URSS.</p> <p>1976 : mort de Mao Zedong et de Zhou En Lai.</p> <p>1977 : retour au premier plan de Deng Xiaoping.</p> <p>1978 : début des quatre modernisations.</p> <p>1979 : premier « Printemps de Pékin » en faveur de la démocratisation, ouverture des premières Zones économiques spéciales (ZES).</p> <p>1984 : décollectivisation des campagnes, disparition des communes populaires.</p> <p>1989 : deuxième « Printemps de Pékin » : répression des manifestations étudiantes de la place Tienanmen.</p> <p>1992 : Deng Xiaoping confirme la politique d'ouverture et l'orientation vers le « socialisme de marché ».</p> <p>1997 : mort de Deng Xiaoping, rétrocession de Hong Kong à la Chine par le Royaume-Uni.</p>
--	--

Doc 2 : Les causes de la victoire communiste

Supérieur au Kuomintang (Guomindang) dans les domaines de la centralisation, de l'organisation, de la propagande, des cadres, le Parti communiste l'emportait aussi tant sur les principes que dans l'application, dans les domaines majeurs de la politique agraire et de l'armée.

À partir de 1937 surtout, des mesures agraires intelligentes et modérées, orientées vers l'allègement des charges paysannes et vers l'encouragement à la petite production aideront à l'implantation initiale de l'autorité du Parti communiste, assureront son autorité, excuseront son despotisme [...].

Les paysans chinois une fois « éveillés » [...] soutiendront le Parti par gratitude et surtout parce que leur sort est désormais attaché à celui de la « révolution ». Les plus jeunes défendront la terre ou les droits nouvellement acquis en servant volontiers dans l'Armée rouge. Précisément, c'est en matière militaire que va s'affirmer avec éclat la supériorité communiste, qu'il s'agisse de la valeur combative du soldat, de la flexibilité de l'organisation, de l'emploi tactique des unités, de la conduite générale des opérations [...].

En dernière analyse et malgré la disproportion initiale des forces, des ressources et des territoires, les communistes l'ont emporté aisément parce qu'ils ont su faire la synthèse de tous les éléments politiques, militaires, psychologiques qui leur étaient favorables.

Jacques Guillermez, « Histoire du Parti communiste chinois », Tome II, Payot, 1975

Doc 3 : Le Maréchal Peng Dehuai ⁴ critique le Grand bond en avant

Dans le mouvement de mobilisation des masses pour la fabrication de l'acier, la multiplication des petits hauts-fourneaux improvisés a entraîné un gaspillage des ressources (matières premières, investissements et main d'œuvre) et ceci naturellement représente une perte assez considérable. Toutefois, on a obtenu d'étendre une expérience sur l'échelle du pays entier, on a formé bon nombre de techniciens, la grande majorité des cadres a été trempée et aguerrie par ce mouvement, bien entendu, cet engagement nous est revenu fort cher (deux milliards de yuan) mais en un sens il n'aura pas été entièrement utile. Les journaux et revues font état de miracles proprement incroyables, ce qui porte le plus grand préjudice du prestige de notre Parti ; à lire les rapports qui à l'époque affluaient de toutes parts, on avait le sentiment que l'avènement du communisme était tout proche, et ceci enfiévrerait les cerveaux de bon nombre de camarades.

On a désavoué prématurément le principe d'échange à parité égale, on a promu prématurément la notion de nourriture gratuite ; dans les régions où la récolte paraissait bonne, on délaissa un temps les voies normales d'écoulement et l'on commença à se goberger à ventre déboutonné ; certaines techniques furent imprudemment généralisées sans avoir été préalablement éprouvées, on rejeta à la légère des lois économiques et des principes scientifiques : voilà autant de manifestations de cette tendance gauchiste. [...]

Extrait de : *Le monde de 1939 à nos jours, Histoire classes de terminales L, S, ES, Bréal, 1998, p. 143*

³ **Campagne des cent fleurs** : En 1956, trois ans après la mort de Staline, le monde communiste tremble sur ses bases. En URSS, Nikita Khrouchtchev dénonce les crimes du stalinisme. En Hongrie et en Pologne, la population secoue la chape soviétique. La Chine, communiste depuis 1949, connaît une lutte de clans intense qui menace la suprématie du président Mao.

Dans son discours du 2 mai, le Grand Timonier invite à la libre confrontation des idées : « Que cent fleurs s'épanouissent, que cent écoles rivalisent. » Il fait référence aux « cent écoles de pensée » des Royaumes combattants, expression imaginée par le philosophe taoïste Zhuangzi, pour qualifier le dynamisme de la pensée chinoise à son époque. Marginalisé au sommet du Parti, Mao reprend l'initiative le 27 février suivant en lançant véritablement la « Campagne des cent fleurs ». Exprimées en jargon révolutionnaire, ces paroles soulèvent un immense espoir dans la population : « L'idéologie de la bourgeoisie et celle de la petite bourgeoisie trouveront sûrement à se manifester. À coup sûr, ces deux classes s'obstineront à s'affirmer par tous les moyens dans les questions politiques et idéologiques. Il est impossible qu'il en soit autrement. Nous ne devons pas recourir à des méthodes de répression pour les empêcher de s'exprimer ; nous devons leur permettre, et en même temps discuter avec elles et critiquer leurs idées de façon appropriée [...]. Toute erreur est à critiquer, toute herbe vénéneuse est à combattre, mais cette critique ne doit pas être dogmatique. »

En quelques semaines, la Chine bruisse de contestation, les murs se couvrent de *dazibaos* (affiches). Mais le 8 juin, le Quotidien du peuple appelle à « arracher les fleurs vénéneuses ». Fin du printemps sifflée par Mao. Quelque 550 000 intellectuels sont envoyés en camp de rééducation par le travail. C'est l'avant-garde des millions de victimes de la Révolution culturelle, lancée dix ans plus tard.

⁴ **Le Maréchal Peng Dehuai** : auteur de ces critiques formulées en 1959 à la conférence du PCC, il sera contraint de faire des excuses à Mao Zedong et de se retirer de la vie politique.

Doc 4 : La Révolution culturelle prolétarienne

Contesté à la tête du régime après l'échec du Grand bond en avant (1958-1961), qui a provoqué un véritable marasme économique en Chine populaire et accéléré la rupture des relations avec l'URSS (1961), Mao Zedong lance, lors de l'été de 1966, une « grande révolution culturelle prolétarienne » censée représenter une nouvelle étape de développement dans l'histoire du pays.

La mobilisation de la jeunesse au sein d'unités de Gardes rouges vouées à réprimer les tendances à l'embourgeoisement, la rééducation des intellectuels droitiers déportés dans les campagnes, l'extermination systématique de millions d'individus réfractaires au pouvoir du Grand Timonier et à son *Petit Livre rouge*, sont autant d'éléments qui participent de la mystique d'un homme nouveau incarnant la pureté révolutionnaire.

Plus prosaïquement, la révolution culturelle est l'occasion pour Mao d'éliminer toute forme d'opposition, d'intensifier le culte autour de sa personne et de conforter un pouvoir personnel qu'il conserve jusqu'à sa mort en septembre 1976.

Encyclopédie universalis

Doc 5 : Les séances de critiques et d'humiliation durant la révolution culturelle

Les « réunions de dénonciation » constituaient alors l'un des principaux outils de la Révolution culturelle. Une foule proprement hystérique y prenait part ; elles se déroulaient rarement sans violence physique. L'Université de Pékin en avait pris l'initiative, sous la surveillance personnelle de Mao. Lors de la première assemblée du genre, le 18 juin, plus de soixante professeurs et chefs de départements, y compris le chancelier, furent battus sans ménagement et contraints de rester à genoux pendant des heures. On les coiffe de bonnets d'âne couverts de slogans humiliants, puis on leur versa de l'encre sur le visage pour le rendre noir, couleur du mal, avant de leur coller d'autres affiches diffamatoires sur tout le corps. Deux étudiants empoignèrent chaque victime par les bras qu'ils leur tordirent dans le dos en les remontant quasiment jusqu'au point de dislocation de l'épaule. Cette posture, baptisée « l'avion à réaction », ne tarda pas à se généraliser dans toutes les réunions de dénonciation.

Jung Chang, « Les Cygnes sauvages », Plon, 1992

Doc 6 : La démaïosation

Le dogme de l'infaillibilité de Mao n'a plus cours. Les principaux responsables des gardes rouges sont sanctionnés, et nombre de leurs victimes réhabilitées. Bien que les relations complexes entre le président Hua Kuo-jeng et M. Teng Hsiao-ping expriment en fait un vieux conflit de tendances, les grandes orientations de la politique chinoise s'en trouvent clarifiées.

À la fois sur le plan intérieur et sur le plan international. C'est, bien entendu, dans l'ordre économique que les changements apparaissent le plus nettement : pour atteindre des objectifs très ambitieux, la Chine, sous l'impulsion de M. Teng Hsiao-ping, bouleverse ses structures internes de production et, désormais, mise largement sur le commerce extérieur pour stimuler son essor. Importations de technologie, développement des secteurs tournés vers l'exportation, recours au crédit international

Jean Daubier, *Le monde diplomatique*, Décembre 1978

Doc 7 : La politique de réformes confirmée par Deng Xiaoping en 1992

Ce qui est à craindre, c'est de classer toute chose par la famille, la famille C. (comme capitalisme) ou la famille S. (comme socialisme). Mieux vaut, pour critère de jugement, se demander si ce qui est en cause est bénéfique ou non au développement des forces productives de la société socialiste, si l'État socialiste s'en trouve globalement renforcé et le niveau de vie élevé.

Quant aux zones économiques spéciales, les avis ont, dès le départ, divergé. On s'inquiétait : s'agissait-il de capitalisme ? Le succès qu'est Shenzhen a fourni une réponse claire à ces interrogations de toutes sortes.

Les Zones économiques spéciales appartiennent à la famille socialiste et non à la famille capitaliste, comme on le constate à Shenzhen. La propriété publique y est prépondérante, les investissements étrangers ne sont que d'un quart. Nous sommes avantagés puisque nous détenons les grandes et moyennes entreprises publiques, les entreprises rurales, et surtout du fait que le pouvoir est entre nos mains.

Document n° 2 du Comité central, 1992

Doc 8 : Le Printemps de Pékin**... vu par un dirigeant ...**

Si nous céditions, si nous reconnaissons que les étudiants ont raison, nous risquerions d'être emportés et la République populaire de Chine de s'écrouler. Nous irions vers la restauration du capitalisme. [...] Laisser détruire les fruits obtenus par trente ans de guerre et au prix du sang de nos martyrs, ce serait nier le parti communiste. [...] Certains disent que les gens âgés de plus de quatre-vingts ans ne peuvent résoudre les problèmes du pays. Mais ces vieux camarades ont droit au plus haut respect en raison de leur passé et de leur contribution au parti et au pays.

Yang Shangkun, président de la République, aux chefs du Parti et de l'armée, mai 1989

... et par un contestataire ...

Regardez bien l'image. Je la trouve admirable. L'homme seul est issu de la foule. Le char, lui, vient tout droit de la Cité interdite, là où niche le pouvoir. Ils se croisent sur l'avenue de la Longue-Paix. Cela ne s'invente pas. Tout, ici, est symbole. Et le jeune homme, en un geste somptueux, va tenter d'établir la communication. [...] C'est l'esprit Tiananmen, ne comprenez-vous pas ? [...] Comme les autres manifestants, l'homme a atteint un point de non-retour. Ses convictions, désormais, éclipsent la valeur de sa vie. « Prenez-la, dit-il, si vous ne me suivez pas. Je ne suis pas armé, je suis un homme comme vous, je souhaite la paix, la liberté et le respect. »

Chai Ling, une des chefs de file du mouvement étudiant de Pékin en 1989, interrogée par *Le Monde* en 1997 à Harvard où elle fait des études de management

Leçon 4 : LES CAUSES GÉNÉRALES DE LA DÉCOLONISATION**Doc 1 : Repère chronologique**

<p>1941 : Charte de l'Atlantique (14 août).</p> <p>1944 : Conférence de Brazzaville (du 30 janvier au 8 février).</p> <p>1945 : Sukarno proclame l'indépendance de l'Indonésie (17 août), Hôchiminh proclame l'indépendance du Vietnam (2 septembre).</p> <p>1946 : indépendance des Philippines (14 juillet).</p> <p>1947 : indépendance de l'Inde et du Pakistan (14 août).</p> <p>1951 : indépendance de la Libye (24 décembre).</p> <p>1952 : le mot Tiers-monde utilisé pour la 1^{ère} fois par Alfred Sauvy.</p> <p>1954 : défaite de Diên Biên Phû (7 mai), accords de Genève (20-21 juillet), début de l'insurrection algérienne (1^{er} novembre).</p> <p>1955 : Conférence des pays non-alignés à Bandoeng.</p> <p>1956 : indépendance du Maroc et de la Tunisie (mars), Loi-cadre sur l'autonomie en Afrique noire (23 juin).</p> <p>1957 : indépendance du Ghana (6 mars).</p>	<p>1960 : indépendance des pays de l'Afrique noire française et de Madagascar, indépendance du Nigeria (1^{er} octobre).</p> <p>1960 : indépendance du Congo belge (30 juin).</p> <p>1961 : indépendance de l'Afrique du Sud (31 mai).</p> <p>1962 : signature des accords d'Évian (19 mars), indépendance du Rwanda et du Burundi (1^{er} juillet), indépendance de l'Algérie (3 juillet).</p> <p>1963 : création de l'OUA (25 mai).</p> <p>1964 : indépendance du Malawi (6 juillet), de la Zambie (24 octobre) et de Malte (21 septembre), 1^{ère} CNUCED.</p> <p>1973 : définition d'un « nouvel ordre économique international » au 4^e sommet des pays non-alignés à Alger.</p> <p>1974 : indépendance de la Guinée-Bissau (24 septembre).</p> <p>1975 : indépendance du Mozambique (25 juin), du Cap-Vert (5 juillet) et de l'Angola (11 novembre).</p>
--	---

Doc 2 : Le rôle de l'avant-garde dans les mouvements de décolonisation : l'exemple de la Guinée-Bissau

« La longue lutte de libération nationale menée par le PAIGC a été déclenchée et menée par une avant-garde consciente de son rôle historique. [...] Le PAIGC est fondé en 1956. Il s'appuie d'abord sur les contradictions existant dans la petite bourgeoisie urbaine. Les fils de cette petite bourgeoisie ont accès à l'école portugaise. Mais une fois l'école, ou même pendant le temps de scolarisation, il leur est interdit de devenir les égaux en droit des colonisateurs. 99 % environ de la population de Guinée avait le statut d'indigènes. Moins de 1 % jouissait de la carte *d'assimilado*. En même temps les *assimilados* faisaient quotidiennement l'expérience de la discrimination la plus blessante. »

Jean Ziegler, « Main basse sur l'Afrique : la recolonisation », Paris, Éditions du Seuil, Points Actuels, 1980, p. 207

Doc 3 : Déclaration du V^e Congrès Panafricain, Manchester 1945

[...] Nous croyons au droit de tous les peuples à se gouverner eux-mêmes. Nous affirmons le droit de tous les peuples coloniaux à contrôler leur propre destinée. Toutes les colonies doivent être libérées du contrôle impérialiste étranger qu'il soit politique ou économique. Les peuples des colonies doivent avoir le droit de choisir leur propre gouvernement, un gouvernement sans limitation d'aucune puissance étrangère. Nous appelons tous les peuples des colonies à lutter pour ces fins par tous les moyens à leur disposition. Le but des puissances impérialistes est d'exploiter [...].

En croyant aux peuples coloniaux le droit de se gouverner eux-mêmes, ils feraient échec à leurs propres visées. C'est pourquoi la lutte des peuples coloniaux pour le pouvoir politique est le premier pas en avant et la condition nécessaire à l'émancipation complète sociale, économique et politique. [...]

V^e Congrès Panafricain de Manchester, Manifeste aux travailleurs coloniaux, aux paysans et aux intellectuels de l'Afrique

Doc 4 : Le rôle de la deuxième guerre dans la décolonisation

« Comme toujours, la guerre elle-même précipite l'évolution. D'abord par le fait qu'elle fut, jusqu'à ce jour pour une bonne part une guerre africaine et que, du même coup l'importance, l'importance des ressources, des communications, des contingents d'Afrique est apparue dans la lumière crue des théâtres d'opération.

Mais ensuite et surtout parce que cette guerre a eu pour enjeu ni plus ni moins que la condition de l'homme et que sous l'action des forces psychiques qu'elle a partout déclenchées, chaque individu lève la tête et s'interroge sur son destin [...] ».

Discours De Gaulle, le 30 janvier 1944 à Brazzaville

Doc 5 : Le Rôle de l'ONU dans la décolonisation**1°) À Travers la Résolution 637 du 16 Décembre 1952**

Les États membres de l'organisation doivent reconnaître et favoriser la réalisation, en ce qui concerne les populations des territoires sous tutelle placés sous leur administration, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et doivent faciliter l'exercice de ce droit aux peuples de ces territoires, compte tenu des principes et de l'esprit de la charte des Nations-unies en ce qui concerne chaque territoire et de la volonté librement exprimée des populations intéressées, la volonté de la population était déterminée par voie de plébiscite ou par d'autres moyens démocratiques reconnus, de référence sous l'égide des Nations-unies.

2°) Puis la Déclaration 1514 du 14 décembre 1960

Dans les considérants préalables, l'assemblée générale rappelle les principes de la charte des Nations-unies, reconnaît le « désir passionné » de liberté des peuples dépendant, affirme le « rôle important » de l'ONU en faveur de l'indépendance, se dit persuadée « que le processus de libération est irrésistible et irréversible » et « proclame solennellement la nécessité de mettre fin rapidement et inconditionnellement au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. »

À cette fin, déclare ce qui suit :

1- La soumission des peuples à une subjugation, à une domination et à une exploitation étrangère constitue un déni des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la charte des Nations unies et compromet la cause de la paix et de la coopération mondiale.

2- Tous les peuples ont le droit de libre détermination ; en vertu de ce droit de libre détermination, ils déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel.

3- Le manque de préparation dans les domaines politique, économique ou social ou dans celui de l'enseignement ne doit jamais être pris comme prétexte pour retarder l'indépendance.

4- Il sera mis fin à toute action armée contre les peuples dépendants, pour permettre à ces peuples d'exercer pacifiquement et librement leur droit à l'indépendance complète, et l'intégrité de leur territoire national sera respectée [...].

Extrait de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, 14 décembre 1960

Doc 6 : L'URSS contre l'impérialisme

Il ne reste plus que deux « grandes » puissances impérialistes mondiales, les États-Unis et l'Angleterre. [...] L'influence de l'Amérique s'est renforcée dans les dominions de l'Empire britannique et en Amérique du sud, où le rôle joué par l'Angleterre lui échappe de plus en plus au bénéfice des États-Unis. La crise du système colonial, accentuée par l'issue de la seconde guerre mondiale, se manifeste par le puissant essor du mouvement de libération nationale dans les colonies et les pays dépendants. Par là même, les arrières du système capitaliste se trouvent menacés.

Les peuples des colonies ne veulent plus vivre comme par le passé. Les classes dominantes des métropoles ne peuvent plus gouverner les colonies comme auparavant. Les tentatives d'écrasement du mouvement de libération nationale par la force militaire se heurtent maintenant à la résistance armée croissante des peuples des colonies et conduisent à des guerres coloniales de longue durée : Hollande en Indonésie, France au Viêt Nam.

Rapport de Jdanov sur la situation internationale, 25 septembre 1947

Doc 7 : Les États-Unis et la décolonisation

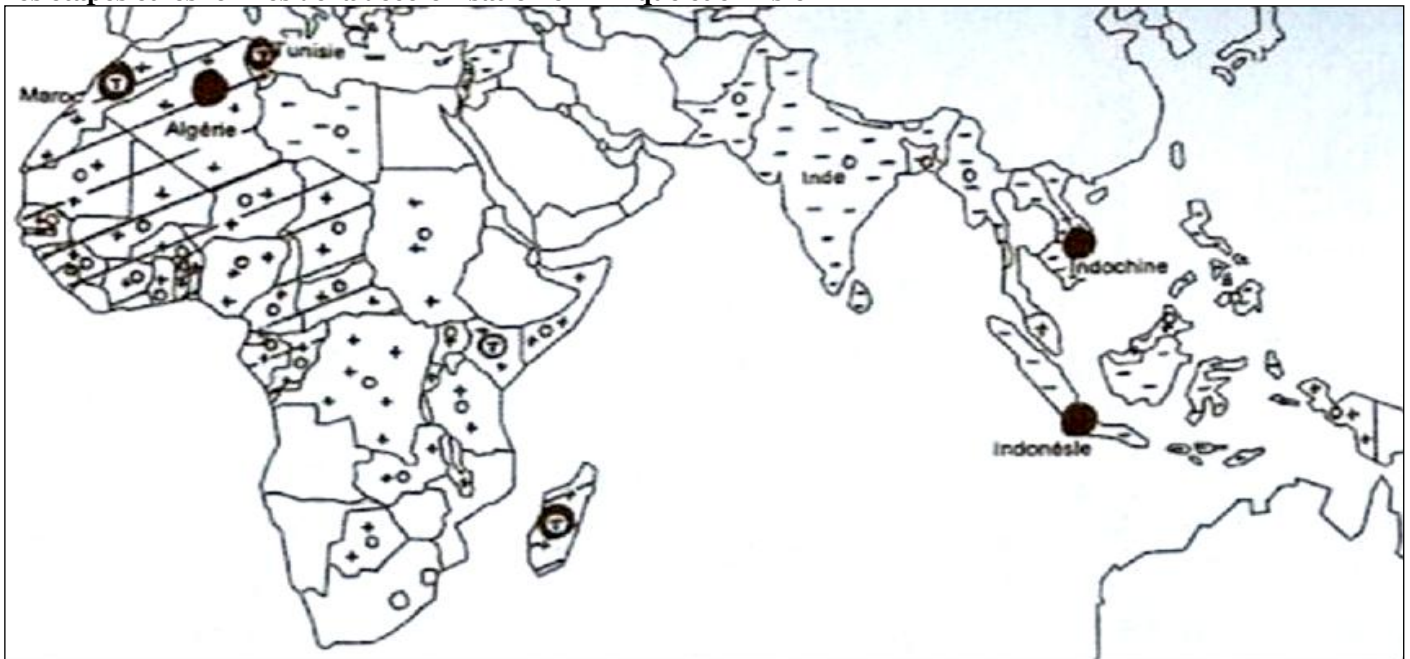
Peut-être trouvez-vous que notre gouvernement ne pousse pas la politique de liberté aussi vigoureusement qu'il faudrait. Je peux vous dire [ceci] :

Nous savons distinguer les cas où la possibilité d'invoquer la menace communiste est susceptible de justifier des délais et les cas où il n'existe pas de raison valable d'attendre.

Nous avons de bonnes raisons de souhaiter maintenir l'unité avec nos alliés occidentaux, mais nous n'avons pas oublié que nous fûmes la première colonie à arracher l'indépendance. Et nous n'avons donné de chèque en blanc à aucune puissance coloniale.

Il n'y a pas le moindre doute dans notre conviction que la transition normale du statut colonial à l'autonomie doit être menée à une complète réalisation.

Déclaration du secrétaire d'État John Foster Dulles, 1953

Leçon 5 : LES FORMES DE LA DÉCOLONISATION**Les étapes et les formes de la décolonisation en Afrique et en Asie****LES ETAPES**

- 1945 - 1955
- 1956 - 1965

LES FORMES

- Indépendance obtenue après une guerre
- Indépendance obtenue après des troubles
- Indépendance obtenue de manière pacifique

- Les anciennes colonies françaises d'Afrique ayant accédé à l'indépendance

Leçon 6 : LA DÉCOLONISATION EN ASIE : INDE ET INDOCHINE**Doc 1 : Le transfert du pouvoir aux Indiens**

« Depuis longtemps, la politique des gouvernements britanniques successifs a été de travailler à la réalisation du *self government* dans l'Inde. En fonction de cette politique, une responsabilité croissante a été dévolue aux Indiens et aujourd'hui, l'administration civile et les forces armées indiennes sont dans une large mesure aux mains de fonctionnaires et d'officiers indiens.

Le gouvernement de sa Majesté croit que cette politique a été juste et en accord avec les principes démocratiques. Depuis qu'il est arrivé au pouvoir, il a fait son possible pour la conduire vers sa réalisation. La déclaration du Premier ministre le 15 mars dernier, appuyée par l'approbation du Parlement et du peuple, a spécifié qu'il appartenait au peuple indien lui-même de choisir son futur statut et sa constitution, et que le gouvernement pense que le moment est venu de faire passer la responsabilité du gouvernement de l'Inde dans les mains indiennes.

[...] Le gouvernement de sa Majesté souhaite faire savoir clairement qu'il est dans son intention définitive de prendre les mesures nécessaires pour effectuer le transfert de pouvoir entre des mains indiennes au plus tard en juin 1948. »

Discours du Premier ministre Clement Attlee devant la Chambre des communes, le 20 février 1947

Doc 2 : Acte d'indépendance de l'Inde

1- À dater du 15 août 1947, deux dominions indépendants seront établis dans l'Inde, connus sous l'appellation respective d'Inde et Pakistan. Dans le présent acte, lesdits dominions seront appelés « nouveaux dominions » et ledit quinze août sera appelé « le jour désigné ».

2- Le territoire de l'Inde sera formé des territoires placés sous la souveraineté de S.M., qui immédiatement avant le « jour désigné », étaient inclus dans l'Inde britannique, à l'exception des territoires qui, d'après l'alinéa suivant, doivent former le Pakistan.

Les territoires du Pakistan seront :

La partie orientale de la province du Bengale ; la partie occidentale de la province du Pendjab, dans les limites fixées ci-après.

Les territoires qui, à la date du présent acte, constituent la province du Sind et la province du Baluchistan britannique.

Les territoires de la province-frontière du Nord-Ouest ...

3- À partir du « jour désigné » :

La province du Bengale, telle qu'elle était constituée d'après l'*India Act* de 1935, cessera d'exister ;

À sa place seront créées deux nouvelles provinces, le Bengale oriental et le Bengale occidental.

Les frontières des nouvelles provinces seront déterminées, avant ou après le jour désigné, par la décision d'une commission de délimitation, nommée par le Gouverneur Général.

4- La province du Pendjab, telle qu'elle était constituée d'après l'*India Act* de 1935, cessera d'exister ;

À sa place seront créées deux nouvelles provinces, Pendjab occidental et Pendjab oriental, dont les limites seront déterminées par la même commission. [...]

5- La législature de chacun des nouveaux dominions aura plein pouvoir de faire des lois pour ce dominion, y compris des lois ayant valeur extraterritoriale. [...]

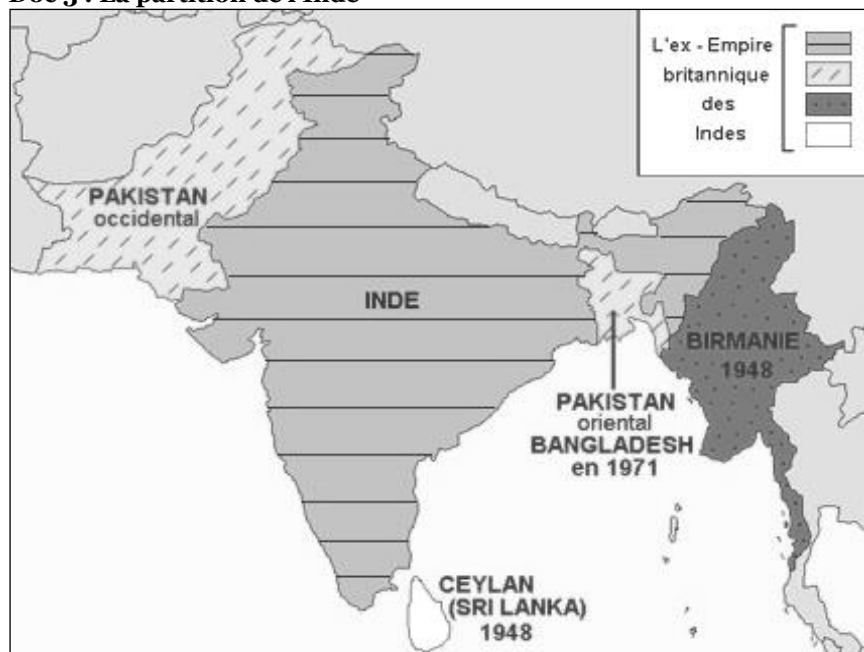
Aucun acte du Parlement du R.U., voté avant ou après le « jour désigné » ne sera applicable à l'un ou l'autre des nouveaux dominions comme partie de la loi de ce dominion à moins qu'il n'y soit étendu par une loi de la législature du dominion. [...]

6- À partir du « jour désigné » :

Le gouvernement de S.M. dans le Royaume Uni n'aura aucune responsabilité sous le rapport du gouvernement, de tous les territoires qui, immédiatement avant ce jour, étaient compris dans l'Inde britannique.

La souveraineté de S.M. sur les États Indiens (princiers) est annulée et, avec elle, tous les traités et accords en vigueur à la date du vote du présent acte entre S.M. et les souverains des États Indiens, toutes les fonctions attribuées à S.M. à cette date, et toutes les obligations de S.M. existant à cette date envers les États Indiens ou leurs souverains, tous les pouvoirs, droits, autorité et juridiction pouvant être exercés par S.M. à cette date dans ou en rapport avec les États Indiens à la suite de traités, concessions, usage, tolérance ou autrement ; et sont annulés aussi les traités et accords en vigueur à la date du vote du présent acte entre S.M. et les personnes ayant autorité dans les zones tribales ...

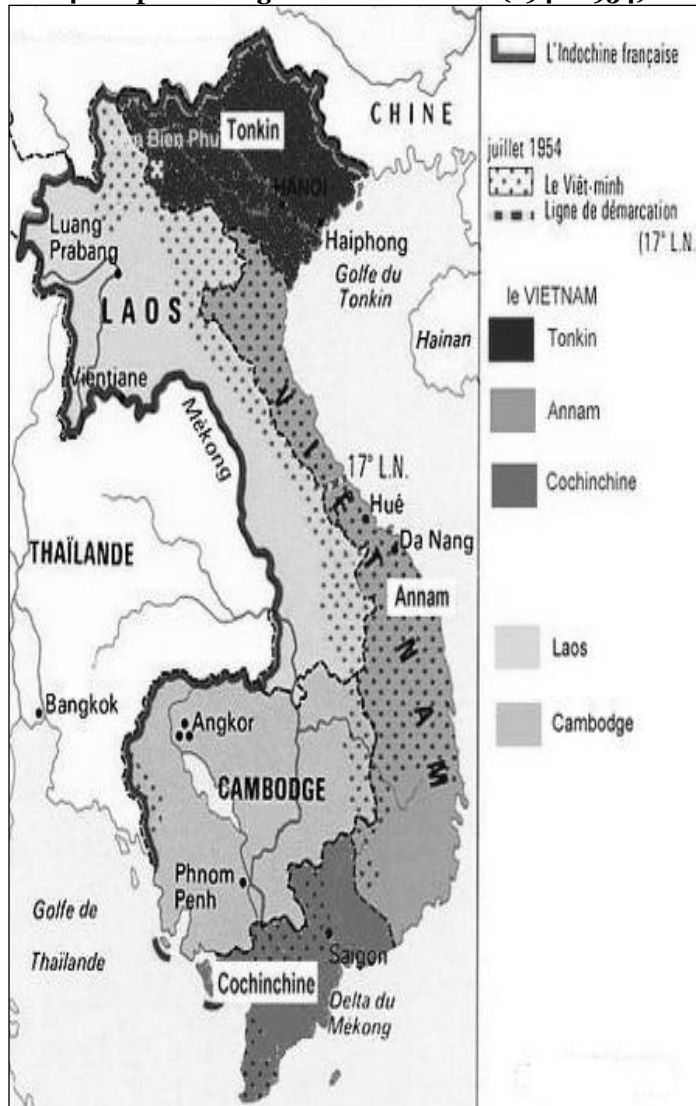
C. Fohlen et J. R. Suratteau, « Textes d'histoire contemporaine », Paris, SEDES, 1967

Doc 3 : La partition de l'Inde

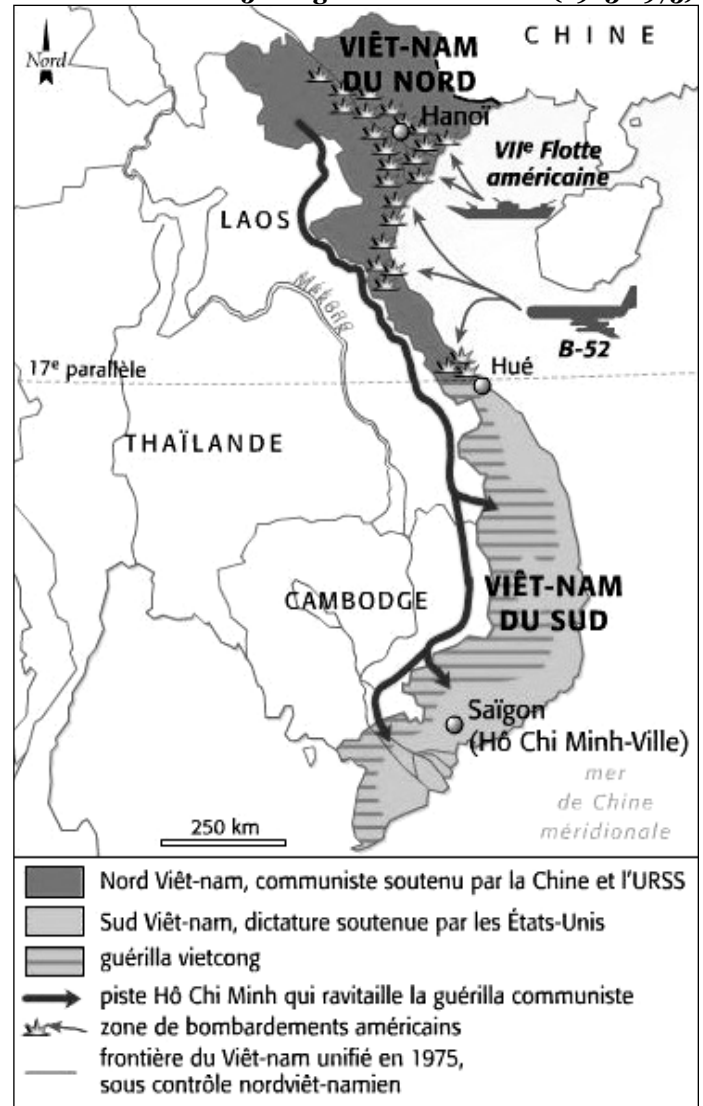
À la mi-août 1947, sous la pression d'un vaste mouvement nationaliste mené par Jawaharlal Nehru, président du parti du Congrès, et Mohandas Gandhi, avocat de l'Ahimsa (non-violence active), le Royaume-Uni accorde l'indépendance à l'ensemble des territoires constituant (jusqu'à là) l'Empire des Indes. Simultanément, deux États voient le jour, cette partition s'opérant sur la base de la « théorie des deux Nations ». D'une part, L'Inde, qui reprend l'essentiel du territoire de l'ancienne colonie et son appareil gouvernemental et administratif. D'autre part, le Pakistan qui se dote, d'emblée, d'une identité religieuse. Ces bouleversements politiques s'accompagnent de gigantesques transferts de populations (six millions de musulmans quittent l'Inde que rejoignent quatre millions d'hindous). Atteints par des extrémistes appartenant aux deux communautés, des affrontements font environ 200 000 victimes.

Le contrôle du Cachemire conduit les deux nouveaux États à s'affronter dès le lendemain de la partition.

Doc 4 : La première guerre d'Indochine (1946-1954)



Doc 5 : La guerre du Vietnam (1963-1975)



Doc 6 : Déclaration d'indépendance de la République démocratique du Vietnam (2 septembre 1945)

« Tous les hommes sont nés égaux. Le Créateur nous a donné des droits inviolables : le droit de vivre, le droit d'être libre et le droit de réaliser notre bonheur. » Cette parole immortelle est tirée de la Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique en 1776. Prise dans un sens large, cette phrase signifie : « tous les peuples sur la terre sont nés égaux, tous les peuples ont le droit de vivre, d'être libres. » La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de la Révolution française de 1791 proclame également : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » Ce sont là des vérités indéniables.

Et pourtant, pendant plus de quatre-vingt années, les impérialistes français, abusant de leur « liberté, égalité, fraternité », ont violé la terre de nos ancêtres et opprimé nos compatriotes.

[...] À l'automne de l'année 1940, quand les fascistes japonais, en vue de combattre les Alliés, ont envahi l'Indochine pour organiser de nouvelles bases de guerre, les impérialistes français se sont rendus à genoux pour leur livrer notre pays. La vérité est que nous avons repris notre indépendance des mains des japonais et non de celles des français. [...]

Tout le peuple du Vietnam, inspiré par la même volonté, est déterminé à combattre jusqu'au bout contre toute tentative d'agression de la part des impérialistes français. [...]

Pour ces raisons, nous, membres du gouvernement provisoire de la République démocratique du Vietnam, proclamons solennellement à l'intention du monde entier : le Vietnam a le droit d'être libre et indépendant. Le peuple tout entier du Vietnam est décidé à mobiliser toutes ses forces spirituelles et matérielles et à sacrifier ses vies et ses biens, dans le but de sauvegarder son droit à la liberté et à l'indépendance.

Signé Hôchinhin, Président

Doc 7 : Les raisons de l'engagement américain au Vietnam

« Sur le plan stratégique, la prise du Sud-Vietnam par les communistes les ferait avancer de plusieurs centaines de kilomètres dans une région encore libre. Les autres pays du Sud-est asiatique seraient menacés sur leurs flancs par ce grand mouvement. Douze millions d'hommes perdraient immédiatement leur liberté et celle de cent cinquante millions d'autres serait sérieusement en danger. La perte du Sud-Vietnam entamerait un processus de désagrégation qui pourrait, en se développant, avoir de graves conséquences pour nous-mêmes et pour la liberté. [...]

Nous en arrivons à cette conclusion [...] à savoir que nos intérêts nationaux nous conduisent à aider le Sud-Vietnam ».

L. Johnson, « Ma vie de Président », Buchet/Chastel, 1972

**Leçon 7 : LA DÉCOLONISATION AU PROCHE-ORIENT :
LA QUESTION PALESTINIENNE ET LES RELATIONS ISRAËLO-ARABES**

Doc 1 : Repère chronologique

1947 : 29 novembre : l'ONU adopte un plan du partage de la Palestine.
1948 : 14 mai : naissance de l'État d'Israël, première guerre Israélo-arabe.
1956 : novembre : deuxième guerre Israélo-arabe.
1964 : fondation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ; rédaction de la Charte nationale palestinienne.
1967 : 5-10 juin : guerre des six jours. Israël occupe les territoires peuplés de palestiniens de Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem Est.
1968 : création du Conseil national palestinien.
1969 : Yasser Arafat Président du Conseil exécutif de l'OLP.
1970 : « <i>septembre noir</i> », expulsion de Jordanie des combattants palestiniens, installation de l'OLP au Liban.
1972 : massacre de 11 athlètes israéliens aux Jeux Olympique de Munich.
1973 : octobre : guerre du kippour.
1975 : début de la guerre civile au Liban.
1976 : intervention des troupes syrienne au Liban contre l'OLP.
1982 : juin : opération « Paix en Galilée », les troupes israéliennes bombardent Beyrouth, Yasser Arafat évacue Beyrouth.
septembre : massacre des civils palestiniens des camps de Chabra et Chatila.
1987 : début de la première <i>Intifada</i> dans les territoires palestiniens.
1988 : Arafat reconnaît les Résolutions 242 et 338 de l'ONU.
1989 : violence et répression dans les territoires occupés.
1991 : octobre : conférence de Madrid.
1993 : accords d'Oslo, reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'OLP, accords intérimaires sur l'autonomie palestinienne.
1996 : janvier : Yasser Arafat élu président de l'Autorité palestinienne.
2000 : septembre : début de la seconde <i>Intifada</i> .
2003 : mars : assassinat de Cheikh Yassine et de son successeur.
avril : « feuille de route » du quartet (États-Unis, Union européenne, Russie, ONU). Le document demande le gel de la colonisation par Israël et la fin de la violence.
octobre : construction d'un mur de sécurité entre Israël et les territoires occupés.
2004 : 2 février : Ariel Sharon annonce son intention de démanteler toutes les colonies de la bande de Gaza.
26 octobre : la Knesset adopte le plan de retrait de Gaza.
11 novembre : mort de Yasser Arafat à Paris.
2006 : 4 janvier : Ariel Sharon est hospitalisé à la suite d'une attaque cérébrale. Ehud Olmert, vice-Premier ministre lui succède.
25 janvier : le Hamas remporte la majorité absolue aux élections législatives palestiniennes.
25 juin : un commando palestinien capture un soldat israélien.
28 juin : Israël lance l'opération « Pluies d'été », vaste offensive militaire dans la bande de Gaza.
5 juillet : offensive israélienne terrestre majeure dans le nord de la bande de Gaza.
2007 : juin : le Hamas prend le contrôle de la totalité du territoire de Gaza.
26-28 novembre : conférence internationale à Annapolis (États-Unis). Ehud Olmert et Mahmoud Abbas s'engagent à conclure un traité de paix avant la fin 2008.
2008 : février-mars : offensive de l'armée israélienne contre la Bande de Gaza pour tenter de mettre fin aux tirs de roquettes depuis le territoire palestinien. Elle provoque la mort de près de 130 Palestiniens, sans pour autant mettre fin aux tirs du Hamas.
19 juin : après des mois de médiation égyptienne, un cessez-le-feu est conclu entre Israël et le Hamas dans la bande de Gaza.
2009 : 3 janvier : début d'une offensive terrestre israélienne à Gaza.
17 janvier : Israël annonce un cessez-le-feu. Le lendemain, le Hamas décrète également une trêve d'une semaine pour que l'armée israélienne se retire de la bande de Gaza.
22 janvier : le nouveau président américain Barack Obama nomme un émissaire spécial pour le Proche-Orient, George Mitchell.
2010 : 9 mars : Israël annonce la construction de 1600 nouveaux logements à Jérusalem-est, en pleine visite du vice-président américain Joe Biden censée relancer le processus de paix.
20 juin : sous pression internationale, Israël annonce l'assouplissement de l'embargo de Gaza
2 septembre : reprise des pourparlers de paix directs entre Israéliens et Palestiniens, interrompus depuis décembre 2008.
2012 : novembre : alors que les tirs de roquette en provenance de Gaza n'ont jamais cessé, l'armée israélienne lance l'opération « Pilier de défense » contre Gaza.
2013 : juillet : Israël reprend, sous l'égide des États-Unis, des discussions directes avec les Palestiniens, gelées depuis trois ans.
2014 : 11 janvier : mort d'Ariel Sharon après un coma de huit ans.
2015 : regain de la violence entre Palestiniens et Israéliens : du 13 au 16 septembre, de violents affrontements se sont déroulés sur l'esplanade des Mosquées entre des manifestants palestiniens et la police israélienne, accusée d'être rentrée à l'intérieur des lieux saints.
2017 : 22-23 mai : visite de Donald Trump en Israël et en Cisjordanie occupée, avec l'ambition de faire la paix entre Israéliens et Palestiniens. Les positions fluctuantes de Donald Trump sur le conflit israélo-palestinien entretiennent l'incertitude et suscitent un certain scepticisme, notamment le statut de Jérusalem et la solution à deux États.
6 décembre : Trump reconnaît Jérusalem comme capitale d'Israël.
2018 : 14 mai : inauguration de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem. Quelques heures avant, de violents heurts éclatent entre manifestants palestiniens et soldats israéliens à la frontière de la bande de Gaza, faisant au moins 37 morts parmi les Palestiniens.
2019 : 10 août : quatre palestiniens tués par l'armée israélienne alors qu'ils se rapprochaient de la frontière avec Israël depuis la bande de Gaza.
16 août : l'armée israélienne annonce avoir intercepté une roquette tirée par des Palestiniens depuis Gaza sur le sud de l'État hébreu.

Doc 2 : Le plan de partage de l'ONU (29 novembre 1947)

Le mandat [britannique] pour la Palestine prendra fin aussitôt que possible, et en tout cas le 1^{er} août 1948 au plus tard. Les États indépendants arabe et juif ainsi que le régime international particulier prévu pour la ville de Jérusalem [...] commenceront d'exister en Palestine deux mois après que l'évacuation des forces armées de la puissance mandataire aura été achevée, et en tout cas le 1^{er} octobre 1948 au plus tard. Il ne sera porté aucune atteinte aux droits existants concernant les lieux saints, édifices ou sites religieux. En ce qui concerne les lieux saints, la liberté d'accès, de visite et de transit sera garantie, conformément aux droits existants, à tous les résidents ou citoyens de l'autre État et de la ville de Jérusalem. Aucune expropriation d'un terrain possédé par un arabe dans l'État juif (par un juif dans l'État arabe) ne sera autorisée. Une union économique sera créée entre les deux États, avec pour but la création d'une union douanière, l'établissement d'un système monétaire commun prévoyant un taux de change unique, le développement économique commun, particulièrement en ce qui concerne l'irrigation, la mise en valeur des terres et la conservation des sols.

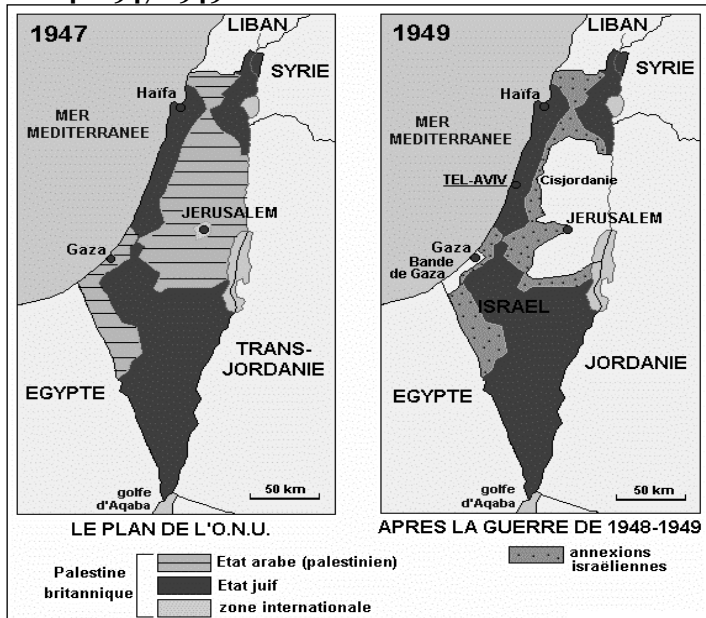
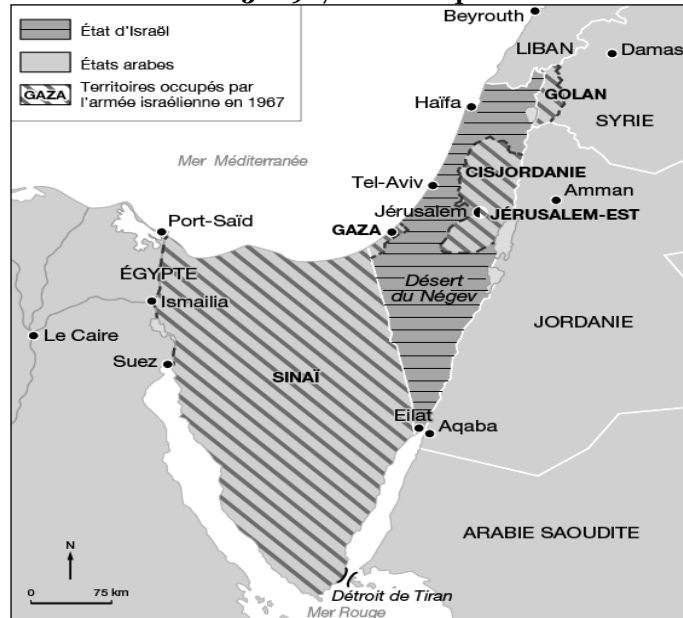
Résolution 181

Doc 3 : Proclamation de la naissance de l'État d'Israël

La terre d'Israël est le lieu où naquit le peuple juif. C'est là que s'est formée son identité spirituelle, religieuse et nationale [...]. En 1897, le premier congrès sioniste, inspiré par la vision de l'État juif de Théodore Herzl, a proclamé le droit du peuple juif au renouveau national dans son pays. Ce droit a été reconnu par la déclaration Balfour du 2 novembre 1917.

[...] Le récent holocauste, qui a anéanti des millions de Juifs en Europe, a de nouveau montré le besoin de résoudre le problème dû au manque de patrie et d'indépendance du peuple juif, par le rassemblement de l'État juif. [...] Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations-unies a adopté une résolution recommandant la création d'un État juif en Palestine [...]. En conséquence, nous, membres du Conseil national juif, représentant la communauté juive de Palestine et le Mouvement sioniste mondial, réunis en assemblée solennelle aujourd'hui, jour de la cessation du mandat britannique en Palestine [...], proclamons la création de l'État juif en Palestine, qui portera le nom d'État d'Israël.

Discours de David Ben Gourion à Tel-Aviv, 14 mai 1948

Doc 4 : 1947-1949 : Naissance d'Israël**Doc 5 : 1967 : Les conquêtes israéliennes****Doc 6 : La guerre du Kippour**

Sans entrer dans le détail des opérations militaires, on retiendra surtout la performance des armées égyptienne et syrienne, remarquable au regard de l'image que ces deux pays avaient donné au monde lors de la guerre de 1967. La « guerre d'octobre » aura brisé le mythe de l'invincibilité de *Tsahal* et rendu aux Arabes une confiance en eux-mêmes perdue depuis des années. Elle leur aura aussi permis de découvrir l'efficacité de l'« arme du pétrole ». De fait, c'est l'embargo pétrolier imposé par les pays arabes producteurs de brut que le consommateur occidental aura surtout gardé en mémoire ...

Le 20 octobre, l'Arabie Saoudite, pourtant considérée comme alliée de l'Occident, annonce un arrêt total des exportations de pétrole vers les États-Unis. Les autres producteurs ne tardent pas à suivre, étendant l'embargo aux Pays-Bas, considéré comme l'État européen le plus favorable à Israël. La « guerre d'octobre » aura encore permis le rétablissement des liens entre l'Égypte et les États-Unis et conduit aux premiers entretiens directs de désengagement entre les armées égyptienne et israélienne. Certains y verront également les germes de la visite d'Anouar al-Sadate à Jérusalem en 1977, suivi de la rencontre de Camp David en 1978, et du traité de paix de 1979.

Mouna Naim, *Le Monde*, 4 octobre 1993

**Doc 7 : La ratification des accords d'Oslo à Washington (13 septembre 1993)**

« Au nom de Dieu, le clément, le miséricordieux, [...] mon peuple espère que cet accord que nous signons aujourd'hui marquera le début de la fin d'un chapitre de douleur et de souffrance, qui a duré pendant ce siècle. Mon peuple espère que cet accord que nous signons aujourd'hui débouchera sur une ère de paix, de coexistence et d'égalité des droits. [...] Maintenant que nous sommes au seuil d'une nouvelle ère historique, laissez-moi m'adresser au peuple d'Israël et à ses dirigeants que nous rencontrons aujourd'hui pour la première fois, et laissez-moi leur assurer que la difficile décision que nous avons prise ensemble était celles qui nécessiteraient un courage exceptionnel. [...] Notre peuple ne considère pas que l'exercice de son droit à l'autodétermination puisse violer les droits de ses voisins ou porter atteinte à leur sécurité. Au contraire, mettre fin à son sentiment d'avoir été maltraité et d'avoir subi une injustice historique constitue la plus ferme garantie pour parvenir à une coexistence et à une ouverture entre nos deux peuples et les générations futures ».

Discours de Yasser Arafat

« Nous venons d'une terre de souffrance et d'angoisse. Nous venons d'un peuple, d'une maison, d'une famille, qui n'a pas connu seulement une année, un mois au cours desquels des mères n'ont pas pleuré leurs fils. Nous venons pour essayer de mettre fin aux hostilités afin que nos enfants, les enfants de nos enfants n'aient plus à payer le douloureux tribut de la guerre, de la violence et de la terreur. [...] Laissez-moi vous dire, palestiniens, que nous sommes destinés à vivre ensemble sur le même sol et sur la même terre. [...] Nous n'avons aucun désir de vengeance, nous ne nourrissons aucune haine envers vous. Nous, comme vous, sommes un peuple, un peuple qui veut construire sa maison, planter un arbre, pour aimer, vivre à vos côtés dans la dignité, en affinité comme des êtres humains, comme des hommes libres. Nous donnons aujourd'hui une chance à la paix et nous disons qu'un jour viendra où nous ferons tous nos adieux aux armes ».

Discours de Yitzhak Rabin

Leçon 8 : LA DÉCOLONISATION AU MAGHREB : L'ALGÉRIE**Doc 1 : Repère chronologique**

1943 : « Manifeste du peuple algérien » de Ferhat Abbas.
1945 : (8 mai) émeutes de Sétif.
1947 : (20 septembre) vote du statut d'Algérie.
1954 : création du Comité révolutionnaire d'unité et d'action (CRUA) et de l'Armée de libération nationale (ALN), début de l'insurrection générale (1^{er} novembre).
1958 : retour du Général De Gaulle au pouvoir (mai), constitution du GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne).

1959 : (16 septembre) De Gaulle proclame le droit du peuple algérien à l'autodétermination.
1960 : (24 janvier) début de la « semaine des barricades » organisée par les « Pieds-noirs » pour faire reculer le gouvernement.
1961 : (du 21 au 22 avril) Putsch des Généraux.
1962 : (19 mars) cessez-le-feu en Algérie, Accords d'Évian.
1962 : (3 juillet) Indépendance de l'Algérie.

Doc 2 : Manifeste du peuple algérien adressé aux français par Ferhat Abbas (10 février 1943)

Le problème algérien est essentiellement racial et religieux, et l'exclusive qui frappe l'élément autochtone s'étend à toutes les classes de la société. [...] La colonie française n'admet l'égalité avec l'Algérie musulmane que sur un seul plan : les sacrifices sur les champs de bataille. Et là encore faut-il que l'indigène se batte et meurt « à titre d'indigène », avec un solde et une pension de mercenaire, même s'il est diplômé et spécialisé. [...] Le monde civilisé assiste à ce spectacle anachronique : une colonisation s'exerçant sur une race blanche au passé prestigieux, [...] perfectible et ayant manifesté un sincère désir de progrès. [...]

L'identification et la formation d'un seul peuple, « sous le même gouvernement paternel », a fait faillite. [...] Le bloc européen et le bloc musulman restent distincts, l'un de l'autre, sans âme commune. Le refus systématique ou déguisé de donner accès dans la cité française aux algériens musulmans a découragé tous les artisans de la politique d'assimilation. Cette politique apparaît aujourd'hui aux yeux de tous comme une chimère inaccessible, une machine dangereuse mise au service de la colonisation. [...] Désormais, un musulman algérien ne demandera pas autre chose que d'être un algérien musulman. [...] La nationalité et la citoyenneté algérienne [...] apportent une plus claire et plus logique solution au problème de son émancipation et de son évolution. [...]

Fort de cette déclaration, le peuple algérien demande dès aujourd'hui, pour éviter tout malentendu de barrer la route aux visées et aux convoitises :

- a- la condamnation et l'abolition de la colonisation [...];
- b- l'application par tous les pays, petits et grands, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes;
- c- la dotation de l'Algérie d'une Constitution propre, garantissant :
 - 1- la liberté et l'égalité absolue de tous ses habitants sans distinction de race, ni de religion;
 - 2- la suppression de la propriété féodale par une réforme agraire [...];
 - 3- la reconnaissance de la langue arabe comme langue officielle au même titre que la langue française;
 - 4- la liberté de la presse et d'association;
 - 5- l'instruction gratuite et obligatoire pour tous les enfants des deux sexes;
 - 6- la liberté du culte pour tous les habitants et l'application à toutes les religions du principe de la séparation de l'Église et de l'État.
- d- la participation immédiate et effective des musulmans algériens au gouvernement de leur pays [...];
- e- la libération de tous les condamnés et internés politiques [...].

Jean Lacouture, « Cinq hommes et la France », édition Seuil, 1961

Doc 3 : « Je vous ai compris » (4 juin 1958)

Je vous ai compris. Je sais ce qui s'est passé ici. Je vois ce que vous avez voulu faire. Je vois la route que vous avez ouverte en Algérie. [...] Eh bien ! De tout cela je prends acte au nom de la France, et je déclare qu'à partir d'aujourd'hui la France considère que dans toute l'Algérie, il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants : il n'y a que des Français à part entière, des français à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs [...]. L'armée française a été sur cette terre le ferment, le témoin, et elle est le garant du mouvement qui s'y est développé. Elle a su endiguer le torrent pour capter l'énergie. Je lui rends hommage. Je lui exprime ma confiance. [...]

Français à part entière, dans un seul et même collège, nous allons le montrer, pas plus tard que dans trois mois, dans l'occasion solennelle où tous les Français, y compris les dix millions de français d'Algérie, auront à décider de leur propre destin. [...]

Discours du Général De Gaulle à Alger

**Doc 4 : Les généraux putschistes**

Farouchement opposés à la politique menée par le général De Gaulle en faveur de l'autodétermination de l'Algérie (approuvée par référendum le 8 janvier 1961) et à l'ouverture fin mars des négociations d'Évian avec le FLN, les généraux Zeller, Jouhaud, Salan et Challe (de gauche à droite), anciens chefs de l'armée française d'Algérie, prirent le pouvoir à Alger dans la nuit du 21 au 22 avril 1961.

Doc 5 : Les accords d'Évian (18 mars 1962)

Le peuple français a, par le référendum du 8 janvier 1961, reconnu aux Algériens le droit de choisir, par la voie d'une consultation au suffrage direct et universel, leur destin politique par rapport à la France.

Les pourparlers d'Évian du 7 au 8 mars 1962 entre le Gouvernement de la République et le FLN ont abouti à la conclusion suivante. [...] Il sera mis fin aux opérations militaires et à la lutte armée sur l'ensemble du territoire algérien le 18 mars 1962, à douze heures. [...] La formation, à l'issue de l'autodétermination, d'un État indépendant et souverain paraissant conforme aux réalités algériennes [...], le Gouvernement français estime avec le FLN que la solution de l'indépendance de l'Algérie en coopération avec la France est celle qui correspond à cette situation. [...]

Leçon 9-1 : LA DÉCOLONISATION EN AFRIQUE NOIRE : LA GOLD COAST**Doc 1 : Les chemins de la décolonisation**

Il y a deux manières d'acquérir l'autonomie, l'une par la révolution armée et l'autre par des méthodes non violentes, constitutionnelles et légitimes. Nous préconisons la seconde méthode. La liberté, on ne l'avait [...] jamais accordée à aucun pays colonial sur un plateau d'argent ; on ne l'avait gagnée qu'après d'amères et de vigoureuses luttes. À cause du retard des colonies en matière d'instruction, la majorité des gens était illettrés et il n'y avait qu'une chose qu'ils puissent comprendre, à savoir l'action.

Kwame Nkrumah, « La naissance de mon parti et son programme d'action positive », Présence africaine, 1957

Doc 2 : Nkrumah, père du panafricanisme

[...] En 1957, la Côte d'Or est alors le premier pays africain à se libérer du joug de la présence coloniale britannique et très vite, la pensée émancipatrice de Nkrumah s'affirme au delà des frontières du Ghana. En 1960, quelques mois après son accession à la fonction suprême de président de la République, celui qui se fera appelé *Osagyefo*, le Rédempteur, écrit : « le nationalisme africain ne se limite pas seulement à la Côte d'Or, aujourd'hui le Ghana. Dès maintenant il doit être un nationalisme panafricain et il faut que l'idéologie d'une conscience politique parmi les Africains, ainsi que leur émancipation, se répandent partout dans le continent ».

[...] Les fondements de sa pensée panafricaine prennent leurs sources dans un parcours qui le mène de la Côte d'Or à l'Angleterre en passant par les États-Unis. En 1935, il quitte son pays pour aller étudier l'économie et la sociologie à l'université Lincoln en Pennsylvanie. Là il découvre les écrits des auteurs noirs Marcus Garvey et W.E.B Du Bois qui alimenteront sa future idéologie. [...]

En 1945, il embarque pour Londres afin de poursuivre des études de droit mais très vite, l'émulation politique qui règne dans le pays au sein des communautés issues des colonies le gagne. Il rejoint le syndicat des Étudiants d'Afrique de l'Ouest et organise la V^e conférence panafricaine de Manchester [...].

En 1947, son retour au pays est triomphal et lui promet une ascension fulgurante. Il prend immédiatement la tête du nouveau parti pour l'indépendance, United Gold Coast Convention, et mène des actions dans tout le pays tandis que la puissance colonisatrice réprime les vellétés émancipatrices qui gagnent le peuple. En 1948, Nkrumah est emprisonné pour agitation politique lors d'une manifestation contre le gouvernement... La pression est grande et l'administration coloniale est obligée de faire des concessions. En 1952, Nkrumah devient le premier ministre de la Côte d'Or et son nouveau parti, le CPP (Convention People's party) gagne toutes les élections organisées par les Britanniques. [...] Le 6 mars 1957, le combat de la première révolution arrive à son terme : la Côte d'Or devient indépendante et se rebaptise Ghana.

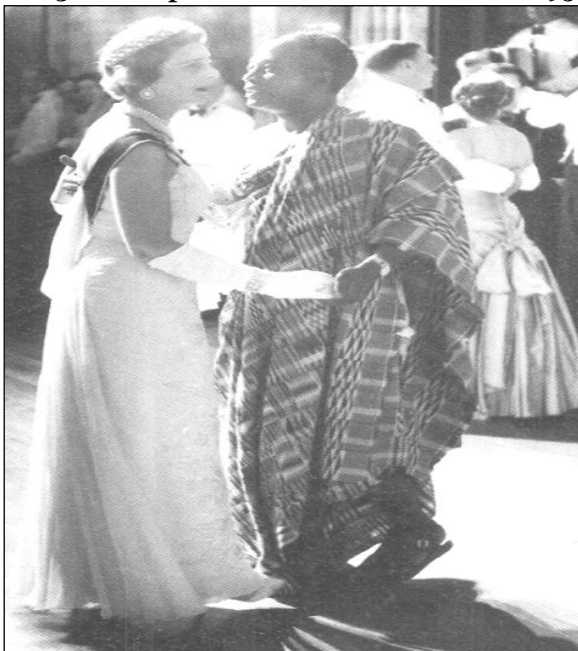
À la tête du premier État indépendant d'Afrique, dont il devient le président en 1960, Nkrumah, pris dans l'euphorie de la victoire, voit grand. Il œuvre activement pour la libération des pays encore soumis à la domination coloniale. C'est ainsi qu'il apporte 25 millions de dollars de soutien à la Guinée suite à la déclaration de son indépendance en 1958. La même année, la réunion des chefs d'État africains se tient à Accra sous l'égide du ghanéen qui affirme la nécessité pour l'Afrique « de développer sa propre communauté et sa personnalité », et son non-alignement aux deux blocs.

La politique extérieure de Nkrumah est toute entière dédiée à la construction de l'Unité africaine qu'il pense comme une fusion organique des États indépendants et non comme leur simple coopération [...]. En 1963, Nkrumah sera ainsi l'un des pères-fondateurs de l'Organisation de l'Union Africaine. [...]

Très vite, le rêve de Nkrumah d'une Afrique unie se heurte aux idées des nouveaux leaders de pays indépendants qui ne sont pas prêts à renoncer à leur toute nouvelle souveraineté. L'Unité africaine devient aux yeux du monde le rêve d'un égoïste ambitieux qui cache en réalité des plans expansionnistes. En période de guerre froide, elle est vécue comme une manœuvre pour soumettre toute l'Afrique au communisme. [...]

Au Ghana, la politique économique de la « seconde révolution » de Nkrumah est un échec. [...] En 1962 et 1964, Nkrumah est victime de deux tentatives d'assassinat. Choqué, il tombe alors dans l'excès de la mégalomanie et prend des mesures drastiques pour se protéger. [...] Il se déclare alors président à vie de la République du Ghana et instaure le parti unique. En février 1966, pendant un voyage du président en Chine, l'armée procède à un coup d'État et destitue Nkrumah [...]. C'est la fin du rêve ghanéen et africain pour Kwame Nkrumah. Acculé, il ne retourne pas au Ghana et s'exile en Guinée. Il meurt d'un cancer en 1972, dans un hôpital à Bucarest, en Roumanie. [...]

Isabelle Sciamma, afrik.com, juillet 2003

Doc 3 : L'indépendance de la Gold Coast en 1957

Le premier ministre du Ghana, Kwame Nkrumah, danse avec la duchesse de Kent qui représente la reine Élisabeth lors d'un bal donné pour fêter la naissance du nouvel État.

Doc 4 : Premier gouvernement du Ghana indépendant

Leçon 9-2 : LA DÉCOLONISATION EN AFRIQUE NOIRE : LE SÉNÉGAL**Doc 1 : La conférence de Brazzaville**

Si le général De Gaulle reste pour la France, l'homme du 18 juin, il restera pour les peuples jadis soumis, l'homme de Brazzaville [...]. Il est vrai que la conférence de Brazzaville n'a pas abouti à une proclamation solennelle du droit des colonies à disposer d'elles-mêmes puisque ainsi que nous l'avons vu, elle écartait d'emblée la possibilité de constitution de *self governments*.

En revanche, et là se trouve l'aspect résolument progressiste et révolutionnaire de la conférence, les personnalités présentes à Brazzaville, conscientes de la naissance d'un nouvel ordre des choses, ont adopté le principe de la responsabilité politique tout en ne cachant pas que cette évolution vers une certaine forme d'autonomie serait longue après un passage par le stade de l'association politique. [...]

Si elle a jeté les bases de la future Union Française, la conférence de Brazzaville a été aussi l'origine de la Communauté Franco-africaine posée par le texte constitutionnel de 1958. [...]

Robert Bourgi, « Le Général De Gaulle et l'Afrique Noire (1940-1969) », Librairie générale de droit et de jurisprudence, NEA, 1980

Doc 2 : Les non dits de la Loi-cadre

[...] Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la politique de la France en Afrique n'a pas progressé. La Constitution de 1946 a bien créé l'Union française, pour favoriser une évolution harmonieuse des peuples de l'ancien empire, mais l'assemblée de cette union, véritable institution fantôme, ne sert qu'à caser les dirigeants politiques qui n'ont pu se faire élire députés ou sénateurs.

Paris a quand même fini par comprendre que la France risquait gros à laisser ainsi aller. N'a-t-elle pas déjà vu s'allumer en 1947 les graves insurrections malgache et ivoirienne, et plus récemment (1-11-1954) la guerre d'Algérie, moins de six mois après sa défaite historique de Diên Biên Phû, le 7 mai 1954 ?

Ce coup spectaculaire, porté aux blancs par les colonisés indochinois, a eu un retentissement considérable et Paris craint que d'autres foyers éclatent en Afrique, où une partie de l'argent d'Indochine est justement en train de se recycler. La Loi-cadre, c'est le coup-de-feu imaginé par les Français pour arrêter l'incendie. Gaston Deferre, successeur de Teitgen, la fait voter par l'Assemblée nationale (446 voix contre 98) le 19 juin 1956. Elle sera promulguée le 23.

Eric Makédonsky, « Le Sénégal, la Sénégalie », tome 1, L'Harmattan 1987, pp 158-159

Doc 3 : Discours de De Gaulle le 26 août à Dakar

« Je vois que Dakar est une ville vivante et vibrante : je ne me lasserai pas de la saluer en raison des souvenirs qui m'y attachent, en raison, aussi, des espérances que j'y ai placées. Je veux dire un mot d'abord aux porteurs de pancartes. Voici ce mot : s'ils veulent l'indépendance à leur façon, qu'ils la prennent le 28 septembre.

Mais s'ils ne la prennent pas, alors, qu'ils fassent ce que la France leur propose : la communauté franco-africaine. Qu'ils la fassent en toute indépendance, indépendance de l'Afrique et indépendance de la France. Qu'ils la fassent avec moi, pour le meilleur et pour le pire, qu'ils la fassent dans les conditions que j'ai évoquées d'une manière précise, en particulier l'autre jour à Brazzaville, conditions dont je n'admets pas qu'on mette en doute la sincérité ». [...]

Doc 4 : Discours de Valdiodio Ndiaye (26 août 1958)

Il ne peut y avoir aucune hésitation. La politique du Sénégal s'est fixée trois objectifs qui sont, dans l'ordre où elle veut les atteindre : l'Indépendance, l'Unité africaine et la Confédération.

Nous disons INDÉPENDANCE d'abord, mais en nous fixant ce préalable, nous ne faisons qu'interpréter l'aspiration profonde des peuples d'Afrique Noire à la reconnaissance de leur existence nationale.

L'indépendance est un préalable. Elle n'est pas une fin en soi. Elle n'est pas idéale en elle-même, mais pour ce qu'elle rend possible. Elle ne véhicule pas une volonté de sécession. [...] C'est pourquoi le dilemme fédération ou sécession nous paraît un faux dilemme et qu'à cet égard notre réponse court le risque de recevoir arbitrairement une interprétation qu'elle n'implique pas naturellement.

Je peux, j'ai même le devoir de déclarer que demain, tous les « OUI » ne comporteront pas une renonciation délibérée à l'indépendance et que tous les « NON » ne traduiront pas une volonté de rupture complète.

Il y a là une possibilité de malentendu grave, aussi grave dans l'un comme dans l'autre cas.

Il serait également contraire au droit et à l'équité de considérer comme en état de sécession le territoire qui fait aujourd'hui partie intégrante de la République et qui demain voterait « NON ».

Doc 5 : Pourquoi le « Oui » l'a emporté en 1958

[...] Survenant à l'absence des élus responsables, les incidents dakarois du 26 août donnent dorénavant aux marabouts l'impression que le pays n'était plus gouverné et se trouvant à la merci d'éléments extrémistes ou incontrôlés. Il faut aviser que M. Dia approuva le besoin de les tranquilliser et de prendre leur avis puisque le jour même de son retour en Afrique, le 3 septembre, il se rendait non pas à Dakar, mais à Touba auprès du khalife général de l'importante confrérie des Mourides, El Hadj Falilou Mbacké.

Celui-ci ne tardait pas à rendre en faveur du « Oui » l'oracle qu'aucun fidèle ne saurait transgresser, prise de position d'autant plus impressionnante qu'on ne l'avait jamais vu dans le passé. Les grands chefs religieux diffusèrent des déclarations politiques par écrit ou par radio. Quant à la confrérie des Tidjans, plus nombreuse encore, c'est à l'occasion du « Gamou » ou pèlerinage annuel, du 23 septembre à Tivaouane, qu'ils s'attendaient à voir leur grand chef, El Hadj Abdou Aziz Sy, leur confirmer la consigne du « Oui ». A ce choix, le grand marabout El Hadj Ibrahima Niass de Kaolack fournissait une justification tirée du coran : « lorsque Dieu ouvre une porte de paix, il faut y entrer avant qu'elle ne se referme ».

Ainsi les guides d'un Islam traditionnellement pro-français au Sénégal auront-ils influencé de façon déterminante sur l'adhésion de ce territoire à la future Communauté proposée par la métropole. Pour le parti de Senghor, Lamine Guèye et Dia, l'Union progressiste sénégalaise (UPS), section territoriale du PRA, aller contre un tel mot d'ordre eût été se faire mettre en minorité par le corps électoral.

André Blanchet, C'est le vieux Sénégal qui répondra « Oui » le 28 septembre, Le Monde, n°6, 26 Septembre 1958

Doc 6 : Histoire de la Fédération du Mali et de son éclatement

23 juin 1956 : Adoption de la loi-cadre Defferre. Celle-ci veut associer les populations africaines à la gestion de leurs affaires intérieures, mais elle démantèle l'Afrique Occidentale Française (AOF) et l'Afrique Équatoriale Française (AEF). Le Grand Conseil se voit limité à des fonctions de coordination.
25-30 septembre 1957 : Congrès du Rassemblement démocratique africain (RDA) au collège technique de Bamako. Selon l'historien Sékéné Mody Cissoko, « <i>la question fondamentale dans l'opinion africaine était celle de savoir si, après la loi-cadre, les territoires se regroupaient dans un cadre commun qui était celui de l'AOF ou de l'AEF ou s'ils resteraient isolés et liés chacun à la France, selon la loi Defferre.</i> » Le Congrès voit se manifester des divergences profondes entre la section RDA de Côte d'Ivoire dirigée par Felix Houphouët Boigny et le reste du parti. Houphouët marque son attachement aux principes de la Loi-cadre.
15 février 1958 : Rassemblement au palais Bourbon à Paris de nombreux partis africains pour la création d'une structure unique. Le RDA demande que tous les partis se rangent derrière son sigle. Les discussions achoppent. Ces désaccords conduisent à la création à Dakar le 28 mars 1958 du Parti du regroupement africain (PRA), par les partis autres que le RDA. Le PRA défendra au Grand Conseil, dans les instances territoriales et dans l'opinion publique la nécessité d'une unité fédérale.
5 avril 1958 : Incident au sein du RDA qui illustre à nouveau les désaccords entre la Côte d'Ivoire et le reste du mouvement. À la clôture du Grand Conseil, les élus RDA votent à l'unanimité une motion qui demande la création d'un exécutif fédéral. Protestation d'Abidjan qui désavoue le vote de la délégation ivoirienne. Le Guinéen Sékou Touré répond catégoriquement au nom du groupe RDA au Grand Conseil : « <i>le groupe RDA soutient de tout son poids ladite motion et ne peut prendre en considération toute déclaration impetive contraire à la volonté des masses africaines.</i> »
13 mai 1958 : Une insurrection à Alger lance le processus qui va conduire le général de Gaulle à la tête du pouvoir exécutif français. De Gaulle veut une nouvelle constitution, qui définisse notamment de nouvelles relations entre la France et ses colonies. Il associe aux travaux Houphouët Boigny. Le projet propose la création d'une Communauté, sorte de fédération entre la France et les pays africains. Selon l'historien Sékéné Mody Cissoko, le projet « <i>était scandaleux pour les nationalistes africains car il ne mentionnait même pas les deux idées forces qui agitaient les esprits depuis le congrès de Bamako : le droit à l'indépendance et l'unité des territoires.</i> »
25-27 juillet 1958 : Le PRA, le Parti du regroupement africain se retrouve au centre international Unafrika de Cotonou. Près de 350 délégués représentent les partis politiques hors RDA. Dès le départ, la délégation nigérienne donne le ton : « <i>l'indépendance nationale d'abord, le reste ensuite !</i> » Léopold Sédar Senghor émet des réserves, mais le congrès opte pour l'indépendance immédiate.
29-30 décembre 1958 : Congrès de Bamako. Les représentants du Sénégal, du Soudan français, du Dahomey et de la Haute Volta mettent en place un plan en vue de la création de la Fédération.
14 janvier 1959 : L'Assemblée constituante de la nouvelle fédération s'ouvre au palais du Grand Conseil de l'AOF. 44 délégués représentent les 4 États qui ont décidé de mettre en place cette Fédération (Sénégal, Soudan français, Dahomey, Haute-Volta). Le 17 janvier, la constitution est adoptée par acclamation. La Fédération du Mali est née, même si elle reste encore dépendante du pouvoir colonial. Cette constitution doit être ratifiée par les assemblées législatives des États membres pour entrer en vigueur.
21 et 22 janvier 1959 : La constitution de la Fédération du Mali est ratifiée par le Soudan français et le Sénégal. La Haute-Volta et le Dahomey font défection.
4 avril 1959 : L'Assemblée fédérale du Mali se réunit pour réviser la constitution fédérale et former le gouvernement fédéral. Léopold Sédar Senghor est désigné président de l'assemblée. Modibo Keita est élu président du gouvernement. Mamadou Dia est choisi comme vice-président. Le gouvernement fédéral est constitué le 15 avril : le Soudan et le Sénégal disposent chacun de 4 ministres.
15 Mai 1959 : De Gaulle reçoit Modibo Keita à l'Élysée et lui annonce qu'il accepte de reconnaître l'existence de la Fédération du Mali au sein de la Communauté.
29 septembre 1959 : Le Sénégal et le Soudan déposent une requête formelle pour le transfert des pouvoirs souverains de la communauté à la Fédération du Mali.
13 décembre 1959 : À Dakar, devant l'Assemblée fédérale, de Gaulle annonce que la France laissera le Mali accéder à la souveraineté internationale, tout en continuant à l'aider.
18 Janvier 1960 : Ouverture à l'hôtel Matignon à Paris des négociations qui doivent aboutir à l'indépendance de la Fédération du Mali.
4 avril 1960 : Signature dans les salons de l'hôtel Matignon des différents textes permettant la dévolution des pouvoirs de la communauté à la Fédération du Mali : un accord particulier portant transfert des compétences de la communauté, deux accords sur les dispositions transitoires, un accord sur la participation de la Fédération du Mali à la communauté. Une batterie d'accords de coopération est également paraphé sur les questions de politique étrangère, de défense, d'économie, d'enseignement supérieur, de matières premières et de produits stratégiques ... L'indépendance du Mali ne sera effective qu'après ratification des accords par les assemblées du Mali et de la France.
20 Juin 1960 : Proclamation de l'indépendance de la Fédération du Mali. Le dimanche 19 juin, la cérémonie de « l'Acte de reconnaissance » a lieu dans les jardins du Palais de l'ancien Haut-commissaire de l'AOF à Dakar. Le drapeau français est descendu devant les responsables français et maliens. Les accords franco-maliens sont signés. L'Assemblée fédérale du Mali se réunit pour une séance solennelle au cours de laquelle elle vote l'indépendance de la Fédération du Mali. À ohoo, Léopold Sédar Senghor, président de l'assemblée, proclame cette indépendance.
18 août 1960 : Traversée par de multiples désaccords sur la désignation de ses responsables, la Fédération du Mali semble vouée à l'éclatement. Une nouvelle crise accélère le processus : Modibo Keita donne des instructions au chef des forces armées, le colonel Soumaré, pour la mise en place de mesures de sécurité lors de la prochaine élection présidentielle. Il le fait sans prévenir son ministre de la défense, Mamadou Dia. Le 18 août, le colonel Soumaré demande aux unités de l'armée malienne qui sont à Podor et Bignona d'envoyer chacun une compagnie « <i>en tenue de combat</i> ». Mamadou Dia tente de contrecarrer la décision, Modibo Keita la reconferme. Les Sénégalais ont la certitude que les Soudanais vont faire usage de la force et se préparent en conséquence. Les Soudanais sont persuadés que les Sénégalais préparent leur sécession.
19 août 1960 : Modibo Keita convoque un conseil des ministres extraordinaire dans la soirée pour empêcher la sécession du Sénégal. Un seul ministre sénégalais est présent. Mamadou Dia est déchargé de la défense. L'état d'urgence est proclamé.
20 août 1960 : La réponse des Sénégalais ne tarde pas à arriver. Le commandant de la Garde républicaine arrête le colonel Soumaré. Les hommes de la gendarmerie, qui sont Sénégalais, se rangent aux côtés de Senghor et de Dia. L'assemblée est convoquée. Elle vote en pleine nuit l'indépendance du Sénégal et décide elle aussi d'un état d'urgence. Le 21 août, Modibo Keita et les représentants maliens présents à Dakar sont raccompagnés à la gare et quittent le pays.
22 septembre 1960 : L'indépendance du Mali est proclamée.

Source : Sékéné Mody Cissoko, « Un combat pour l'unité de l'Afrique de l'Ouest, la Fédération du Mali (1959-1960) », NEAS, Dakar, 2005

Doc 7 : Conseil de gouvernement du Sénégal (1957)**Président** : Pierre Lami, gouverneur ;**Vice-président** : Mamadou Dia, instituteur, député, maire de Diourbel ;**Intérieur et information** : Valdiodio Ndiaye, docteur en droit, avocat ;**Fonction publique** : Latir Camara, syndicaliste (UGTAN), secrétaire d'administration ;**Économie générale et relations inter-territoriales** : Léon Boissier Palun, avocat, ancien président de l'AOF ;**Finance** : André Pétavin, docteur vétérinaire ;**Production** : Abdoulaye Ly, docteur ES Lettres, directeur adjoint de l'Institut français d'Afrique Noire ;**Travaux publics et transports** : Édouard Djatta, secrétaire de greffes et parquets ;**Éducation et culture** : Ahmadou Makhtar Mbow, professeur d'histoire et de géographie ;**Santé et population** : Amadou Bâ, payeur en retraite ;**Travail et affaires sociales** : Alioune Badara Mbengue, secrétaire d'administration.

Extrait de « L'Afrique Occidentale Française de 1944 à 1960 » de Joseph Roger De Benoist, Annexes (pp 57, 58,59)

Doc 8 : Les institutions de la Fédération du Mali**A/ Assemblée constituante fédérale (14-17 janvier 1959)****Sénégal** : André Guillabert, Léopold Sédar Senghor, Lamine Guèye, Léon Boissier Palun, Doudou Thiam, Gabriel d'Arboussier, Abdoulaye Bâ, Paul Bonnifay, Abdoulaye Fofana, Émile Badiane, Ousmane Ngom.**Soudan** : Mahamane Alassane Aïdara, Modibo Keita, Jean Marie Koné, Seydou Bodian Kouyaté, Amadou Mamadou Aw, Dramane Coulibaly, Alassane Touré, Mamadou Sidibé, Tidjani Keïta, Louise Begat, Yalla Sidibé.**B/ Premier gouvernement fédéral (4 Avril 1959)****Président du Conseil** : Modibo Keita (Soudan)**Vice-président du Conseil** : Mamadou Dia (Sénégal)**Ministre de la justice** : Boubacar Guèye (Sénégal)**Ministre de l'information et de la sécurité** : Tidjani Traoré (Soudan)**Ministre de la fonction publique** : Ousmane Bâ (Soudan)**Ministre des finances** : Doudou Thiam (Sénégal)**Ministre des travaux publics** : Amadou Mamadou Aw (Soudan)**Ministre de L'éducation et de la Santé** : Abdoulaye Fofana (Sénégal)

Extrait de « L'Afrique Occidentale Française de 1944 à 1960 » de Joseph Roger De Benoist, Annexes (pp 57, 58,59)

**Leçon 9-3 : LA DÉCOLONISATION EN AFRIQUE NOIRE :
LA GUINÉE-BISSAU ET L'ANGOLA**

Doc 1 : Naissance du PAIGC et début la guerre d'indépendance

L'opposition à la domination portugaise avait commencé dans les années 1950. Le PAIGC est fondé en 1956 par Amilcar Cabral, Aristides Pereira (futur président de la République du Cap-Vert), Abilio Duarte (futur ministre et président de l'Assemblée nationale du Cap-Vert), Luis Cabral, demi-frère d'Amilcar, Fernando Fortes et Elisée Turpin. C'est à l'origine un mouvement pacifique, dont la stratégie première est de demander aux Portugais de se retirer paisiblement de leurs colonies de Guinée et du Cap-Vert. Le Portugal ayant attaqué des militants indépendantistes en Guinée-Conakry où ils avaient établi leur base, les militants du PAIGC décident d'entrer dans la lutte révolutionnaire armée. La PIDE, police politique portugaise, réprime dans le sang des manifestations et des réseaux du PAIGC jusqu'en Guinée voisine où des camps d'entraînement et des écoles formaient les cadres et les combattants de l'indépendance, avec l'accord du président guinéen Ahmed Sékou Touré.

Le PAIGC déclenche la guerre de libération nationale. Les attaques, d'une redoutable efficacité, deviennent un piège pour les Portugais tant sur le plan humain que financier (au plus fort de la guerre le Portugal dépense plus de 50 % de son budget pour mater la « rébellion ». Des Casamançais traversent la frontière pour soutenir les Bissau-guinéens. Le PAIGC soutenu par l'URSS et Cuba contrôle deux tiers du pays et déclare l'indépendance le 24 septembre 1973. [...]

www.guinee-bissau.net/histoire

Doc 2 : La grève des dockers de 1959 et le déclenchement de la lutte armée

« Le 3 Août 1959, le mouvement [le PAIGC] sort de la clandestinité, affronte l'opresseur. C'est la grande grève des dockers. L'armée la réprime. Plus de 50 travailleurs sont fusillés, abattus sur les quais. La PIDE, police secrète du régime fasciste, arrête, torture, fait disparaître de nombreux militants des villes (Bissau, Bafata). La direction du parti réussit à passer la frontière. Elle se réfugie dans un pays voisin, la Guinée ex française, indépendante depuis un an. C'est là que naît la fameuse école des cadres du PAIGC et que s'installent les dirigeants. »

Jean Ziegler, « Main basse sur l'Afrique : la recolonisation », Paris, Éditions du Seuil, Points Actuels, 1980, p. 207

Doc 3 : Comment le PAIGC organise les zones qu'elle a libérées

[...] « Il [Cabral] a ensuite organisé au fur et à mesure de la libération des zones occupées, des circuits économiques nouveaux. [...] L'institution clé de cette unification économique est l'*Amazem do Povo* (magasin du peuple). Il contient toutes les marchandises nécessaires à la survie de la population et des combattants. Il fonctionne selon le système du troc, l'argent ou toute autre valeur d'échange abstraite en étant bannis. Le paysan échange son riz contre du tissu. Il le porte chez le tailleur du PAIGC qui lui fabrique sa chemise ou le pagne de sa femme. L'étoffe est achetée par l'intendant du PAIGC hors des frontières, au Sénégal ou ailleurs, contre du riz, du mil, du manioc ou du bois précieux. Aucun enrichissement n'est possible pour les individus comme pour les groupes. [...]

À chaque niveau politique et militaire de la nouvelle société, l'assemblée des militants est souveraine, car le PAIGC est un « mouvement social » [...] et nullement un parti d'avant-garde selon le modèle léniniste. Aucun grade n'existe dans l'armée ou les milices, les soldats d'une unité désignent par le grade de « commandant » le chef élu périodiquement. [...]

Le dernier problème est celui de l'école en territoires libérés. [...] Je me souviens de ma visite à l'internat de Campada (janvier 1974) : cent vingt deux gosses, des orphelins pour la plupart, âgés de six à quinze ans, étaient répartis en quatre classes [...], les plus âgés portaient des armes. À l'internat de Campada comme dans toutes les écoles du PAIGC qui, avec leur quatorze mille élèves, assuraient le taux de scolarisation le plus élevé de tous les pays d'Afrique occidentale, quatre livres scolaires élaborés par Cabral lui-même et imprimés en Suède, formulaient la nouvelle identité de l'Africain libéré. »

Jean Ziegler, « Main basse sur l'Afrique : la recolonisation », Paris, Éditions du Seuil, Points Actuels, 1980, pp. 203-204

Doc 4 : L'assassinat d'Amilcar Cabral

[...] Le 20 janvier 1973, Amilcar Cabral est assassiné à Conakry par des membres de son propre parti qui expliqueront leur geste par leur volonté de mettre un terme à l'hégémonie des *assimilados* (pour la plupart originaire des îles du Cap-Vert) sur le mouvement indépendantiste.

Les théories abondent quant à d'éventuels commanditaires de cet assassinat, des plus probables (les colonialistes Portugais) aux plus improbables (le « frère » Ahmed Sékou Touré, président de la Guinée-Conakry). Quoi qu'il en soit, cet assassinat met à jour l'une des principales contradictions sociales du mouvement de libération nationale, dont Cabral lui-même était bien conscient, à savoir la coexistence entre la petite-bourgeoisie fer de lance de la révolution et le reste de la population. C'est cette même contradiction entre *assimilados* et *Africains* qui explique en partie les antagonismes ayant conduit à la longue guerre civile en Angola.

L'œuvre d'Amilcar Cabral lui a cependant survécu. Le 24 septembre 1973, l'ONU reconnaît officiellement l'indépendance de l'État de la Guinée-Bissau-Îles du Cap-Vert. Devant l'impasse de leur situation militaire, les hauts-gradés du corps expéditionnaire portugais à Bissau, avec à leur tête le général Spínola, provoquent un coup d'État militaire pour renverser le pouvoir fasciste portugais de Marcelo Caetano, ce qui conduit à la reconnaissance par le Portugal de l'indépendance de ses colonies le 10 septembre 1974. [...]

Emmanuel Leroueil, *L'Afrique des idées, terangaweb*

Doc 5 : La montée des clivages en Angola

L'action gouvernementale fit de l'Angola une colonie blanche productive où l'implantation de la culture du café et l'essor de petites industries locales, favorisés par le développement des transports, contribuèrent au développement de la colonie. La population blanche s'installa volontiers dans les villes. Luanda, modernisée, dépassait les 200 000 habitants vers 1960, et abritait 32 % de la population blanche de l'Angola. La relative expansion économique avait entraîné un besoin croissant de main-d'œuvre à bon marché.

Les immigrants récents, paysans ou travailleurs salariés portugais, étaient généralement pauvres et parfois illettrés. Ils virent dans les Angolais des rivaux pour les emplois qualifiés, semi-qualifiés voire sans qualification. Après 1950, les Africains furent progressivement repoussés vers les catégories socio-économiques les plus basses. Les Blancs tendent à se réserver les meilleures positions. Aussi, malgré les déclarations officielles présentant l'Angola comme un paradis « multiracial », le racisme s'accrut. [...]

Hélène d'Almeida-Topor, « L'Afrique au XX^e siècle », Armand Colin, Collection U, 2003, p. 201

**Leçon 10 : INTRODUCTION À L'ÉTUDE DES CIVILISATIONS :
LE CONCEPT DE CIVILISATION**

Doc 1 : Échanges du débat qui opposa en 1885 Jules Ferry à Georges Clemenceau

Extraits :

- **Ferry** : « Il faut parler plus haut et plus vrai ! Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures [...]. Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures [...] ».

- **Clemenceau** : « Non, il n'y a pas de droit des nations dites supérieures contre les nations inférieures. [...] N'essayons pas de revêtir la violence du nom hypocrite de civilisation. Ne parlons pas de droit, de devoir. La conquête que vous préconisez, c'est l'abus pur et simple de la force que donne la civilisation scientifique sur les civilisations rudimentaires pour s'approprier l'homme, le torturer, en extraire toute la force qui est en lui au profit du prétendu civilisateur. Ce n'est pas le droit, c'en est la négation. Parler à ce propos de civilisation, c'est joindre à la violence, l'hypocrisie. »

Doc 2 : Les éléments d'une civilisation

Jadis la notion de civilisation opposait les peuples qui se disaient « civilisés » (grecs, romains) à ceux qui ne l'étaient pas (barbares). Le mot civilisation n'apparaît qu'au XIII^e siècle ; il signifiait l'état des habitants des villes par opposition aux campagnards rustres, c'était du policé, de l'organisé par opposition à la barbarie, à la sauvagerie.

Cette définition porte un jugement de valeur puisque on se réfère à sa propre situation pour juger les autres. De plus en plus la civilisation est comprise comme l'ensemble des caractères appartenant à une certaine société, vivant sur un territoire déterminé à un certain moment de son histoire. La définition se base sur des faits sociologiques bien précis : croyance, coutume, mœurs, langues, institutions politiques, sociales, économiques. Donc pour être civilisé, il faut avoir :

- une organisation politique : monarchie, oligarchie, république, théocratie, tyrannie, démocratie, ...
- une forme de société : par exemple, nobles, chevaliers, plèbe, esclaves, ...
- un type d'économie : régime des terres, échanges, techniques culturelles, ...
- un système de valeur : morale, croyance, mentalité, sensibilité, écriture, ...

Tous ces éléments constitutifs d'une civilisation sont pris globalement mais n'ont pas la même valeur. En effet les faits religieux, techniques et économiques sont plus importants que les modes vestimentaires ou les goûts culinaires ou même les institutions politiques qui sont éphémères. Au total la civilisation d'absolu, de subjectif, d'objectif n'existe pas.

Une civilisation doit pouvoir définir des attitudes à suivre devant des faits naturels et surnaturels. Elle doit pouvoir donner des réponses aux grands problèmes moraux, métaphysiques, sociaux et politiques. Pour donner de telles réponses, la civilisation se base sur les traditions. Les grandes civilisations se diffusent grâce aux guerres, aux langues commerciales, aux échanges intellectuels, à la colonisation, la religion, les masses média.

lewebpedagogique.com/civilisation-negro-africaine

Doc 3 : La crise de l'esprit

Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles. [...] Nous avons entendu parler de mondes disparus tout entiers, d'empires coulés à pic avec tout leurs hommes et tout leurs engins ; descendus au fond inexplorable des siècles avec leurs dieux et leur lois, leurs académies et leurs sciences pures et appliquées, avec leur grammaire, leurs dictionnaires, leurs classiques, leurs romantiques et leurs symbolistes, leurs critiques et les critiques de leurs critiques. Nous savions bien que toute la terre apparente est faite de cendres. Nous apercevions à travers l'épaisseur de l'histoire, les fantômes d'immenses navires qui furent chargés de richesse et d'esprit. Nous ne pouvions pas les compter. Mais ces naufrages, après tout, n'étaient pas notre affaire. [...] Et nous voyons maintenant que l'abîme de l'histoire est assez grand pour tout le monde. Nous sentons qu'une civilisation a la même fragilité qu'une vie. [...]

Paul Valéry, « La crise de l'esprit », tome XIII, NRF, 1919

1^{ère} partie : LES CIVILISATIONS NÉGRO-AFRICAINES**Doc 1 : L'africanité**

Ceux qui connaissent superficiellement l'Afrique noire la voient comme un monolithe culturel où tous vivent, sentent ou pensent pareillement, ceux qui la connaissent mieux insistent sur la variété des langues, des coutumes, des héritages sociaux, ceux qui la connaissent très bien perçoivent sous cette diversité une vaste unité culturelle de même ampleur et de même type que ce que l'on appelle l'Occident européen, la civilisation islamique ou le monde indien.

Cette unité, faite de l'ensemble des éléments dessinant une configuration commune et propre aux différentes sociétés de l'Afrique traditionnelle est l'africanité. Un inventaire de ces éléments communs conduit à travers tous les domaines culturels : techniques de production (ex : cultiver sur brûlis), économie (ex : travailler en équipe sur des champs collectifs), politique (ex : prendre les décisions à l'unanimité et non à la majorité), parenté (ex : vivre dans la solidarité du lignage), famille (ex : épouser plusieurs femmes), religion (ex : honorer les ancêtres), philosophie (ex : concevoir sous la multiplicité des existants l'unité de la force vitale), art (ex : représenter de façon expressionniste une image mentale de l'homme). [...]

Dictionnaire des Civilisations africaines, éd. Fernand Hazan, 1968, p. 10

Doc 2 : Organisation des sociétés africaines

La propriété privée des moyens de production est inexistante dans ces formations sociales. Même les captifs pris à la guerre étaient réinsérés dans le groupe des citoyens à part entière. Au niveau politique, ces sociétés présentaient deux formes [...]. Dans tous les cas, le village restait la cellule fondamentale. L'autorité suprême appartenait à l'assemblée du village. Le pouvoir exécutif revenait à un individu désigné par l'assemblée en raison de son âge, de ses pouvoirs magiques ou de sa bravoure exceptionnelle. Cependant, de telles communautés eurent souvent recours à l'unification sous forme de confédérations. [...]

Bathily Abdoulaye, « Afrique de l'Ouest non islamisée », In Encyclopédie Universalis, Supplément, 1980

Doc 3 : Les négro-africains ont comme premier don la sagesse

[...] Elle est devenue l'expression naturelle de leur âme ... elle est l'esprit de civilisation négro-africaine.

Civilisation d'unité ou tout est lié à tout et à soi ; physique et métaphysique, religion, morale et art, politique et économie, atome et Dieu [...]. Cette sagesse n'influence pas seulement la vie de la personne, mais encore celle du groupe, dont la personne n'est qu'un maillon [...] car la société négro-africaine est plus qu'une collectivité, c'est une communauté. L'homme ne s'y épanouit que soutenu, et il n'y est soutenu que parce que enveloppé par la société. [...]

Ce qui caractérise plus généralement ces diverses communautés, c'est une démocratie qui s'exerce par l'élection et la délibération. Qu'il s'agisse du clan, de la cité ou de telle confrérie, le chef est généralement le plus ancien, qui a le plus appris au cours des nombreuses épreuves d'initiation, mais il peut rien décider sans l'avis conforme d'un conseil.

Texte extrait de l'œuvre de Senghor, « Liberté II », p. 143-149

Doc 4 : Du pouvoir politique et judiciaire

Qu'il s'agisse de royaumes, de cités-États « républicaines » ou d'empires polyethniques, le pouvoir, ... sous toutes ses formes politiques ou judiciaires, trouve toujours, en Afrique noire, ses contrepoids, ses limites démocratiques.

La royauté étant plus essentielle que la personne du roi, celui-ci est, le plus souvent, désigné par un collège où sont représentés les groupes socio-professionnels dans un ou des lignages. Paradoxalement, c'est parce que le pouvoir du roi, incarnation de l'ancêtre primordial et, partant, de Dieu, est, en principe, illimité, que la coutume le limite concrètement. Et elle le fait sous les formes de délégation à de hauts fonctionnaires, officiers ou prêtres, qui, une fois de plus, représentent les lignages ou les groupes socio-professionnels. Ce ne sont pas là les seules limitations. En effet, les communautés de base, cantons et provinces, jouissent d'une certaine autonomie « pour traiter leurs propres affaires internes », comme dans les sociétés segmentaires. Voilà pour le pouvoir politique.

Quant au droit et à la justice, il est entendu que le roi est le juge suprême ; mais il n'exerce cette fonction qu'exceptionnellement. Celle-ci est déléguée à des ministres ou à des conseillers assistés d'assesseurs. À moins que l'affaire ne ressortisse à la Communauté de base. La procédure judiciaire est particulièrement démocratique puisque, sauf exception, elle est « publique et contradictoire ».

L. S. Senghor, Préface à « Les Africains » de Pierre Alexandre, éd. Lidis, Paris, 1981, p. 9

Doc 5 : Fondement de l'organisation socio-économique négro-africaine

S'agissant du système économique négro-africain précolonial, il a pris corps au sein d'un système culturel fondé sur une éthique (philosophie sociale, vision du monde) sacralisant la vie humaine et guidé avant tout par la recherche de la justice sociale, de l'harmonie entre les individus (amour) : c'est donc le principe religieux négro-africain fondamental Amour - Vérité - Justice qui en est la pièce maîtresse.

Dans ce système économique, en effet, l'isolement et l'individualisme sont exclus ; l'homme n'existe qu'en tant qu'élément d'un ensemble social harmonieux : « L'individu indifférencié de la collectivité, la collectivité indifférenciée de l'individu » ; les hommes doivent vivre en harmonie entre eux et avec le milieu ambiant, la nature. De ce système de culture générale, a découlé l'organisation de la vie socio-économique, le système économique africain précolonial. Celui-ci est en effet empreint d'un collectivisme général fondé sur un principe fondamental, celui de « l'assistance au faible par le fort » ; ce système économique a pour finalité l'homme, c'est-à-dire qu'à la base de l'activité productrice et des rapports qui s'établissent entre les individus du fait du processus de production, d'échange, ne se trouve pas la finalité de gain maximum absolu, comme dans le système capitaliste, mais la finalité de gain compatible avec la préservation de la vie matérielle de tous les membres de la société. Cette finalité qui découle de la sacralisation de la vie humaine, ne signifie nullement que la recherche du gain est prohibée, mais seulement que celle-ci doit être compatible avec les exigences de préservation de la vie matérielle de tous les membres de la société et doit être soumise à ces exigences.

C'est là, l'un des fondements de l'organisation de la vie socio-économique précoloniale selon le système de caste. Par exemple, les castes de profession héréditaire avaient pour objet de tempérer la concurrence et de garantir à chaque individu les moyens de sa subsistance, de corriger les injustices de la sélection naturelle au cours de la « lutte pour la vie » : le fort ne doit pas écraser le faible ; de corriger les injustices sociales en général, de sécuriser la vie. [...]

Article de www.africamaat.com publié en 2006

Doc 6 : L'Animisme

Malgré l'absence d'une religion révélée, les hommes de l'Afrique de l'Ouest croyaient en l'existence d'un dieu suprême, source de la création du mode visible et invisible. Les Yorubas lui donnaient le titre de maître des Cieux. Ailleurs, il était appelé Juge suprême, maître de la Pluie. Toutefois, ce dieu était considéré comme si éloigné qu'il était difficilement accessible, même par des prières.

Dans leurs actes quotidiens, les hommes avaient recours à des sortes de dieux secondaires. En outre, le culte des ancêtres découle d'une croyance de toutes les religions en la nature double de l'homme.

À la mort, l'âme va prendre place dans la famille désincarnée des mânes, et, de là, s'intéresse aux affaires de ses parents encore dans la vie terrestre. [...]

Bathily Abdoulaye, « Afrique de l'Ouest non islamisée », In Encyclopédie Universalis, Supplément, 1980

Doc 7 : Le masque chez les Dogons

Les masques participent à une vision mythique : le masque dogon est surmonté d'une sorte de croix de lorraine, forme symbolisant l'homme qui lui-même évoque la création. Un autre masque, dont la hauteur peut dépasser cinq mètres, représente une maison à étages avec 80 niches rappelant les 80 premiers ancêtres. Le danseur imprime un mouvement d'Est en Ouest à ce masque pour rappeler la course du soleil. [...]

Maquet, « Afrique, les Civilisations noires », éditions de France

Doc 8 : Le ndëpp ou la danse-thérapie de possession

[...] D'entrée, nous précisons que l'organisation de la cérémonie rituelle du *ndëpp* est devenue très rare dans le milieu wolof en raison de l'adhésion quasi totale de la communauté wolof à la religion du Prophète d'Arabie. Toutefois, les Lebu, groupe ethnique très proche des Wolof, recourent, encore aujourd'hui, aux effets bénéfiques de la danse et de la possession pour guérir certaines « maladies culturellement déterminées » dont on attribue la cause aux *rab* ou « esprits ancestraux », auxquels le *ndëppat* ou maître initiatique doit nécessairement faire appel pour les besoins de la réussite de sa thérapie et de la réinsertion sociale de son « patient ».

Le cérémonial peut être organisé sur une place publique ou à l'intérieur de la concession familiale où est installé le *xamb* ou autel, afin de permettre à tous les membres du groupe, en particulier les femmes, de pouvoir y assister en jouant leur rôle de spectateurs. Le *ndëpp* est un spectacle liturgique faisant office d'initiation au monde des possédés. Les officiants marchent, chantent, dansent, sacrifient pour connaître et enfin nommer le *rab*, auteur « incontesté » du malaise social occasionné par la « maladie » d'un des membres de la collectivité. La personne possédée par l'intermédiaire de chants et de danses codés, initiée et consacrée par le *rab*, aura, par la suite, momentanément, des états de transe ou de crise qui authentifient sa possession par le *tuur* ou esprit ancestral domestiqué, condition inéluctable de sa guérison future. Cette séquence se manifeste par l'ensevelissement rituel du « patient » et le sacrifice d'un poulet, d'une chèvre ou d'un bœuf.

Le « malade », installé près de l'animal sacrificiel et couché sur une natte, est recouvert de percales - la couleur blanche du tissu symbolise la mort - et de pagnes. Les incessants cantiques ou *bakk* adressés au *rab* font trembler l'« aliéné ». Sa couverture est retirée et il se met à danser en mimant les gestes et les postures de son *rab*. La chorégraphie fort rythmée fait preuve d'une violence extrême dirigée contre le corps du « malade », placé en une forme sévère d'état de transe. C'est dire que, dans le champ de l'imaginaire collectif à l'œuvre dans la société wolof-lebu, l'équilibre psychosomatique, et plus précisément la santé individuelle et sociale, semble pouvoir « se payer » ou « s'acheter » par une violence, une épreuve codifiée subie par le corps pour sa délivrance.

À travers le *ndëpp*, le lien social qui unit les *rab*, la communauté et le « malade » est reconstruit. La paix sociale est ainsi retrouvée. Le possédé, débarrassé de ses tourments, reprend sa place au sein du groupe par l'usage de la toute-puissance de la danse et du verbe. La danse-thérapie wolof-lebu est douée d'une efficacité symbolique, c'est en cela d'ailleurs qu'elle est un moyen incontestable de guérison. Mais, plus qu'un simple rite dont l'objectif est de retrouver la paix psychosomatique souhaitée, le *ndëpp* demeure un fait social au travers duquel se lit l'imagerie d'un dépassement symbolique de la mort-finitude. [...]

Lamine Ndiaye, Éthiopiennes, Revue Négro-africaine de littérature et de philosophie, n° 72

Doc 9 : La crise des sociétés africaines

Plus dramatique sans doute fut ce que Basile Davidson appelle « l'affaiblissement progressif des chartes traditionnelles », c'est-à-dire des solidarités et des croyances qui avaient réussi précédemment à forger de relatifs équilibres individuels et collectifs. Ces « chartes traditionnelles » furent minées autant par les pratiques administratives des pouvoirs coloniaux que par les nouvelles structures économiques, l'exode rural et la croissance urbaine, l'introduction ou la progression des nouvelles religions, christianisme et islam. Les progrès spectaculaires d'un islam souvent teinté des particularités des terroirs africains et la fréquence des religions messianiques et syncrétiques témoignent d'une véritable crise de société et de conscience, et des difficultés de la surmonter. [...]

Élikia Mbokolo, « L'Afrique au XX^e siècle, un continent convoité », Paris, Seuil, 1985, pp. 45-46

Doc 10 : L'Islam noir

[...] Existe-t-il, à proprement parler, un Islam noir ? Si oui, qu'est-ce que voudrait dire cette expression ? Est-ce l'Islam pratiqué chez les Noirs ? Si l'on répond par l'affirmative, pourquoi ne parlerait-on pas alors de l'Islam blanc ou jaune ? Si par contre le qualificatif implique plus précisément une déformation des pratiques culturelles sous l'effet du phénomène de rejet ou d'assimilation qui se produit dans le réceptacle du fonds païen négro-africain, à quel cas précis fait-on référence ? Ou bien considère-t-on l'ensemble des pratiques islamiques chez les Noirs comme étant le produit d'un mélange entre le sacré et le profane, entre le pur et l'impur, entre le monothéisme céleste et l'idolâtrie du terroir ?

[...] Cela voudrait, par ailleurs, dire que lorsqu'on considère les aspects sociologiques que revêtent les pratiques culturelles ou les formes dans lesquelles la foi se manifeste, on est amené à constater des différences caractéristiques de la mentalité et du mode de vie de chaque peuple, voire de la tradition ou aire culturelle à laquelle il appartient. [...]

Si, après les trois siècles suivant la pénétration de l'Islam en Afrique, certaines régions du Pays des Noirs qui englobent ce que l'on appelle la zone soudano-sahélienne ... ont connu un début d'islamisation qui alla crescendo, il en fut autrement pour les contrées qui, comme la Côte-d'Ivoire, le Nigeria, la Somalie, et peut-être aussi la Haute-Volta, dans une large mesure, où cette religion n'a pu se répandre qu'à partir du XIV^e siècle après J-C. [...]

Il convient de rappeler que pour ces phases successives, les agents de l'islamisation du continent furent les commerçants arabo-berbères dont l'action était circonscrite dans les régions aurifères et autour des mines de sel des environs de Taghazza au Maghreb extrême, d'une part, et par des commerçants négro-africains, les Dioula en particulier, d'autre part. [...]

Rawane Mbaye, Revue Tiers Monde, tome XXIII, n° 92, octobre-décembre 1982, pp. 831-838

2^e partie : LA CIVILISATION MUSULMANE**Doc 1 : Les fondements de l'islam**

- **La *Shahada*** : « Dieu est unique et unique réalité. Telle est la *Shahada*, le principe fondateur de cette profession de foi et dont le second postulat, Mohamed messager de Dieu, désigne le mouvement de retour car Mohamed est l'exemple même de toute réalité considérée comme révélation et signe de Dieu ».

- **La prière** : « La prière est la participation consciente de l'homme à ce haut lieu de louange qui lie toute créature à son créateur [...]. La prière intègre l'homme de foi à cette vocation universelle : en l'accomplissant, le visage tourné vers la Mecque, tous les musulmans du monde et toutes les mosquées dont la niche du mihrab désigne la direction de la Kaaba sont aussi intégrés par cercles concentriques à cette gravitation des cœurs vers le centre. L'ablution rituelle avant la prière symbolise le retour de l'homme à la pureté primordiale par laquelle, rejetant de lui-même tout ce qui peut ternir l'image de Dieu, il en devient le parfait miroir ».

- **Le jeûne** : « Le jeûne, interruption volontaire du rythme vital, affirmation de la liberté de l'homme par rapport à son *moi* et ses désirs, et en même temps rappel de la présence en nous-mêmes de celui qui a faim comme d'un autre moi-même que je dois contribuer à arracher à la misère et à la mort ».

- **La *zakat*** : « La *zakat* n'est pas l'aumône, mais une sorte de justice intérieure institutionnalisée, obligatoire, qui rend effective la solidarité des hommes de la foi, c'est-à-dire de ceux qui savent vaincre en eux-mêmes l'égoïsme et l'avarice. La *zakat* est le rappel permanent que toute richesse, comme toute chose, appartient à Dieu, et que l'individu n'en peut disposer à sa guise, que chaque homme est membre d'une communauté ».

- **Le pèlerinage à la Mecque** : « Il concrétise non seulement la réalité mondiale de la Communauté musulmane, mais au-dedans de chaque pèlerin, vivifie le voyage intérieur vers le centre de soi-même ». Le pèlerinage à la Mecque doit être effectué une fois dans sa vie pour tout croyant qui en a les moyens.

Citations extraites dans « Promesses de l'islam » de Roger Garaudy⁵, Éditions Seuil, 1981, pp. 31, 32, 33

Doc 2 : L'expansion de l'islam

La fulgurante expansion de l'islam n'est pas due à la puissance militaire qui joua un rôle limité, mais avant tout, au fait que, dans des sociétés où 4000 ans de civilisation s'effritaient dans le chaos, un monde nouveau donnait un visage à l'espérance des multitudes accablées. L'une des raisons principales de l'expansion de l'islam, c'est qu'à une vision statique du monde figé dans les hiérarchies sociales fondées sur le sang, il substitue une vision dynamique du monde et de la société, restaurant la valeur de la responsabilité personnelle dans des sociétés où le système féodal l'avait refoulée.

L'islam apportait l'âme d'une nouvelle vie collective. C'est sans doute pourquoi, aujourd'hui encore, la foi musulmane, la seule qui continue à progresser, notamment en Afrique noire, constitue une sorte de ceinture du monde, entre le Nord et le Sud. [...] Son destin est peut-être de charrier, comme une artère, entre l'occident et l'Orient, toutes les forces de vie, d'une rive à l'autre.

Né avec Mohamed dans la petite république marchande de la Mecque, et en contact permanent avec les communautés juives et chrétiennes de Syrie, l'islam appartenait d'abord, pour les chrétiens dispersés en sectes condamnées pour hérésie et pour les juifs persécutés, comme un retour aux sources. Le modèle de la foi absolue en Dieu et la soumission à sa volonté (Islam), est pour Mohamed comme pour les juifs et les chrétiens, Abraham. [...]

Par delà les orthodoxies aux dogmes obscurs, l'islam apportait une foi simple et forte directement accessible au peuple ; il apportait une vision du monde dominée par le prophétisme jusque dans les actes les plus quotidiens de la vie [...]. La forme simple, la plus extérieure, est celle des cinq piliers.

Roger Garaudy, « Appel aux vivants », Éditions Seuil, 1979, pp. 191 à 192

Doc 3 : Le système califal

Il faut attendre les écrits d'auteurs tels que le légiste Al-Mâwardî (mort en 1058) ou encore l'historien et sociologue Ibn Khaldoun (1332-1406) pour découvrir les premières définitions précises du système califal. On peut remarquer qu'ils insistent tous les deux sur le double rôle, politique et religieux, du lieutenant du Prophète. En effet, le calife, en tant que successeur de Muhammad, se voit attribuer l'ensemble de ses fonctions, mis à part bien sûr, la réception de la Révélation coranique. Une fois installé à Médine en 622, Muhammad, messager de la Révélation divine, a rapidement acquis par sa sagesse et son charisme une position d'arbitre sur les populations nouvellement islamisées qui lui prêtent allégeance. Il cumule ainsi le statut de chef d'État et de chef spirituel qu'il lègue au calife. Toutefois, la Révélation apportée par le Prophète est considérée comme complète et ce dernier ne peut en aucun cas modifier les dogmes.

Sur le plan religieux, le calife est le guide suprême de la communauté dont il doit assurer l'unité. Il est chargé de protéger le message divin et de le diffuser dans la mesure du possible. Il est le premier officiant de la Prière collective et est responsable de la conduite du pèlerinage à la Mecque. C'est donc le gardien de la religion et le protecteur des Lieux Saints de la Mecque et de Médine.

Par ailleurs, en ce qui concerne le domaine politique, le calife est chargé d'administrer l'empire et de nommer des subordonnés dans les différentes provinces. Il est responsable de l'exercice de la justice ainsi que de la gestion du Trésor public. Le calife est également le chef suprême des forces armées et décide donc des différentes expéditions militaires.

Enfin, le calife représente l'ensemble de la Umma. Sa portée symbolique est donc très importante. Ainsi se doit-il d'avoir une attitude morale et spirituelle exemplaire. Il devrait même, en théorie, être dépourvu de toutes imperfections physiques. [...]

L'histoire du califat regroupe, dans un premier temps, les quatre premiers califes, Abu Bakr (632-634), Omar (634-644), Othmân (644-656) et Ali (656-661), sous la désignation de califes « Bien guidés » ou « orthodoxes ». Ils ont été soumis au suffrage des différents compagnons du Prophète et organisent la communauté depuis Médine. Mais déjà les rivalités entre les différents clans divisent le monde musulman. Les partisans d'Ali, cousin et gendre de Muhammad, accusent les trois premiers califes d'avoir usurpé le pouvoir en éloignant Ali. Pour eux, il aurait dû être le premier successeur du Prophète et ses fils auraient dû hériter de la fonction. Ils forment alors la branche du chiisme. [...]

Les clés du Moyen-Orient, janvier 2011

⁵ Roger Garaudy est un homme politique, philosophe et écrivain français né le 17 juillet 1913 et mort le 13 juin 2012. Jusqu'en 1970, il fut une figure importante du Parti communiste français dont il est alors exclu. Il se convertit par la suite au catholicisme puis à l'islam.

Doc 4 : Les arts de l'Islam

À la mort du prophète Mahomet, en 632, les cavaliers arabes occupent sans coup férir la Syrie et le Proche-Orient, possessions de l'empereur byzantin. Les habitants de ces provinces, des chrétiens qui parlent une langue proche de l'arabe, n'opposent guère de résistance. Il est vrai qu'ils perçoivent dans un premier temps l'islam comme une nouvelle variante du christianisme [...].

Les califes, chefs de la communauté musulmane, ne tardent pas à quitter Médine et la péninsule arabique pour s'installer à Damas, au cœur de la riche Syrie, à proximité de Jérusalem la sainte. C'est dans ces deux villes que l'on trouve aujourd'hui les plus brillants exemples de l'art des Omeyyades, que ce soit le Dôme du Rocher à Jérusalem (VII^e s) ou la grande mosquée à Damas (VIII^e s). Ces monuments se couvrent de mosaïques en pâte de verre, art typiquement byzantin, sur des centaines de mètres carrés : sur fond d'or, motifs végétaux et représentations architecturales se mêlent pour créer l'image du paradis. L'art de la mosaïque perdurera à travers toute la civilisation musulmane, notamment avec l'utilisation de la faïence.

Avec la dynastie des Abbassides, le gouvernement califal se déplace en Irak. De sa nouvelle capitale, Bagdad, il étend son empire du Maghreb au fleuve Indus. En vue de concurrencer la porcelaine venue de Chine, les artisans de Bagdad ont conçu de belles et délicates céramiques en adoptant une technique mise au point par les verriers égyptiens. Cette technique du décor de lustre à reflet métallique consiste à intégrer dans la céramique ou le verre une fine couche de métal pour faire chatoyer l'objet de mille lumières. Animaux, fleurs ou scènes de la vie quotidienne viennent égayer ces plats ou brocs qui font partie de la famille extrêmement riche de la céramique en pays d'Islam. [...]

herodote.net

Doc 5 : La considération pour les sciences 1

« Le Calife Maamun acheva l'œuvre commandée par son aïeul Mânsûr⁶. Il s'occupa de rechercher la science où elle se trouvait. Il entra en relation avec les empereurs de Byzance, leur fit de riches présents et les pria de lui faire don des livres de philosophie qu'ils avaient en leur possession. Ces empereurs lui envoyèrent ceux des livres de Platon, d'Aristote, d'Hippocrate⁷, de Galien⁸, de Ptolémée qu'ils détenaient. Maamun fit alors choix de traducteurs émérites et les chargea de traduire ces ouvrages de leur mieux. La traduction ayant été faite avec toute la perfection possible, le Calife poussa ses sujets à lire ces traductions et les encouragea à les étudier, car ils voyaient leur maître plein de considération pour les hommes qui cultivaient les sciences, admettre les savants dans son intimité. Mamoun, en effet, recevait ces derniers en audience particulière, aimait à les consulter, se plaisait à leurs entretiens. Aussi les savants occupaient-ils auprès de lui de hautes situations et des postes élevées [...] ».

Saïd (écrivain du XI^e siècle), « Les catégories des nations », traduction Blachère, cité dans « Dossiers d'Histoire », 2^e, J. Grell, J. P. Wytteman, Istra, 1981, p. 262

Doc 6 : La considération pour les sciences 2

En l'année 156 (772), le Calife Al-Mânsûr reçut en audience un homme originaire de l'Inde, qui connaissait à fond le calcul appelé *Sindhind*, relatif aux mouvements des étoiles. Cet homme avait de plus avec lui, dans un livre comprenant douze chapitres, des équations astronomiques faites aux moyens de sinus droits, calculés à un quart de degré près, des procédés divers pour prédire l'avenir d'après les éclipses solaires et lunaires et les ascensions des signes zodiacaux etc. Il disait que c'était là, le résumé des sinus astronomiques attribués à un monarque indu appelé Kabagar, calculés à une seconde près. Al-Mânsûr ordonna de traduire ce livre en arabe et d'en tirer un traité que les Arabes prendraient comme ouvrage fondamental dans l'étude des mouvements stellaires. Muhammad Al Fazârl se chargea de ce travail et tira de ce livre l'ouvrage connu chez les astronomes sous le titre d'*as-Sindhind al-kabir* (le Grand *Sindhind*), ce mot signifie en sanskrit "temps infini". Les savants de cette époque se servirent de ce traité d'Al Maamun. À ce moment, Al-Khwarizmi en fit un abrégé pour ce prince et en tira sa table fameuse dans tout le monde musulman.

(Saïd, traduction citée)

Doc 7 : Opposition sunnisme-chiisme

Le conflit sunnisme-chiisme est avant tout lié à un différend doctrinal originaire des premiers temps de l'Islam, qu'il convient d'explicitier. Après la mort de Mahomet en 632, trois califes prennent tour à tour la succession du Prophète : Abû Bakr, Umar et Uthman. Une fois ce dernier mort, en 656, c'est au tour d'Ali, gendre du Prophète par sa fille Fatima, de revêtir la charge califale. Son pouvoir est néanmoins contesté par le gouverneur de Damas, Muawiya, qui l'accuse d'avoir participé à l'assassinat d'Uthman. Soucieux d'affirmer sa propre légitimité, il se proclame alors lui-même calife et, ce faisant, fonde le califat dit omeyyade de Damas. Les fils respectifs de Muawiya et d'Ali, Yazîd et Husein, poursuivent le conflit. Vers 680, l'affrontement tourne à la faveur des Omeyyades : Husein est capturé et décapité à Karbala, dans l'actuel Irak, où sa tombe continue de faire l'objet d'un culte chiite, notamment lors des fêtes de l'Achourah.

À ce conflit d'ordre proprement politique, s'est rapidement greffée une divergence religieuse et doctrinale fondamentale. Pour les chiïtes, l'institution de l'Imamat - équivalente au califat sunnite - ne peut être prise en charge que par un membre de la Maison du Prophète, ce qui justifie la légitimité d'Ali face aux précédents califes et à Muawiya. En effet, l'imam n'est pas seulement le gardien de l'*Umma* et de l'Islam : il manifeste la volonté de Dieu sur terre et est réputé infaillible. Une qualité que les sunnites refusent de reconnaître au calife. [...]

Article publié le 17 octobre 2014 par Nicolas Hautemanière dans Les Clés du Moyen-Orient

⁶ Mânsûr : fondateur de Bagdad

⁷ Hippocrate : médecin

⁸ Galien : géomètre

Doc 8 : Les Kharijites, partisans d'un Islam puritain, attaquent les Califes qui ont succédé à Mahomed

« Alors Ali régna, lui ne suivit pas le chemin de la vérité, il ne fut pas le fanal qui en montre la direction. Après lui, régna Maowiyya, fils d'Abū Safyan, maudit lui-même, fils d'un père maudit par le Prophète. Brutal parmi les Bédouins, appartenant au reste des païens envahisseurs, gagné à l'Islam par l'argent, relâché par la grâce du Prophète, il répandit le sang des innocents, il traita en esclaves les serviteurs de Dieu, il s'appropriait l'argent de Dieu, il détruisit la religion par la ruse et la perfidie, violant l'honneur sacré des femmes, suivant l'impulsion de sa concupiscence jusqu'à la fin. Puis après lui son fils Yazid. Yazid le buveur et Yazid le chasseur, dresseur de faucons, de panthères et de singes. Il rejeta le Coran, il consulta les devins, il poursuivit ses désirs jusqu'à sa mort, que Dieu le maudisse et le punisse ! Après lui vint Marwan expulsé et maudit, fils d'un père maudit par le Prophète, noyé dans le vin et la débauche : maudissez-le et maudissez ses pères.

Puis les fils de Marwan se succédèrent sur le trône, issus d'une maison maudite, expulsés par le Prophète, relâchés par sa grâce qui n'étaient pas du nombre des *Mouhadjir*⁹, ni des *Ansar*¹⁰, ni des suivants dans la bonne voie. Ils mangèrent l'argent de Dieu, ils se jouèrent de la religion de Dieu, ils emmenèrent en esclavage les serviteurs de Dieu. Et ces perversités se continuèrent sous leur règne, car les fils héritaient de leurs pères. Ô peuple de Mahomed, que tu étais malheureux et abandonné. »

Isfhahani, « Le livre des chansons (Xe siècle) », traduction Van Vloten dans « Recherches sur la domination arabe », cité dans « Dossiers d'Histoire », 2^e ed, J. Grell, J. P. Wytteman, Istra, 1981, p. 256

Doc 9 : Islam et modernisme selon Mohamed Iqbal¹¹

Le phénomène le plus remarquable de l'histoire moderne ... est la rapidité énorme avec laquelle le monde de l'Islam se meut spirituellement vers l'Ouest. Il n'y a rien de vicieux dans ce mouvement, car la culture européenne, dans son aspect intellectuel, n'est que le développement postérieur de quelques unes des phases les plus importantes de la culture de l'Islam.

[...] Le réveil de l'Islam rend nécessaire qu'on examine, ce que l'Europe a pensé, et qu'on détermine jusqu'à quel point les conclusions qu'elle a atteintes peuvent nous aider à réviser, et si besoin est, à reconstruire la pensée théologique de l'Islam.

[...] Le Musulman d'aujourd'hui se trouve donc devant une tâche immense. Il doit repenser tout le système de l'Islam sans rompre complètement avec le passé. La seule voie qui nous soit ouverte est d'aborder la connaissance moderne avec une attitude respectueuse mais indépendante, et d'apprécier les enseignements de l'Islam à la lumière de cette connaissance.

Cité par H. Gibb, « Les tendances modernes de l'Islam », Paris, 1949

Doc 10 : Islam et Occident : une incompréhension ancienne

À l'heure qu'il est, la condition essentielle pour que la civilisation européenne se répande, c'est [...] la destruction du pouvoir théocratique de l'islamisme, car l'islamisme ne peut exister que comme religion officielle, quand on le détruira à l'état de religion libre et individuelle, il périra. [...] Là est la guerre éternelle, la guerre qui ne cessera que quand le dernier fils d'Ismaël sera mort de misère ou aura été relégué par la terreur au fond du désert. L'Islam est la plus complète négation de l'Europe ; l'islam est le fanatisme, comme l'Espagne du temps de Philippe II et l'Italie du temps de Pie V l'ont à peine connu ; l'islam est le dédain de la science, la suppression de la société civile, c'est l'éprouvante simplicité de l'esprit sémitique, rétrécissant le cerveau humain, le fermant à toute idée délicate, à tout sentiment fin, à toute recherche rationnelle, pour le mettre en face d'une éternelle tautologie : Dieu est Dieu. L'Avenir, Messieurs, est donc à l'Europe seule. L'Europe conquerra le monde et y répandra sa religion, qui est le droit, la liberté, le respect des hommes, cette croyance qu'il y a quelque chose de divin au sein de l'humanité.

Ernest Renan, « La part des peuples sémitiques dans l'histoire de la Civilisation », Paris, 1862, Leçon inaugurale au Collège de France le 23 février 1862

Doc 11 : Lettre ouverte au monde musulman le 13 Octobre 2014 par Abdenour Bidar

Cher monde musulman, je suis un de tes fils éloignés qui te regarde du dehors et de loin - de ce pays de France où tant de tes enfants vivent aujourd'hui. Je te regarde avec mes yeux sévères de philosophe nourri depuis son enfance par le taçawwuf (soufisme) et par la pensée occidentale. Je te regarde donc à partir de ma position de barzakh, d'isthme entre les deux mers de l'Orient et de l'Occident !

Et qu'est-ce que je vois ? Qu'est-ce que je vois mieux que d'autres, sans doute parce que justement je te regarde de loin, avec le recul de la distance ? Je te vois, toi, dans un état de misère et de souffrance qui me rend infiniment triste, mais qui rend encore plus sévère mon jugement de philosophe ! Car je te vois en train d'enfanter un monstre qui prétend se nommer État islamique et auquel certains préfèrent donner un nom de démon : Daesh. Mais le pire est que je te vois te perdre - perdre ton temps et ton honneur - dans le refus de reconnaître que ce monstre est né de toi, de tes errances, de tes contradictions, de ton écartèlement entre passé et présent, de ton incapacité trop durable à trouver ta place dans la civilisation humaine.

Que dis-tu en effet face à ce monstre ? Tu cries : « Ce n'est pas moi ! », « Ce n'est pas l'Islam ! » Tu refuses que les crimes de ce monstre soient commis en ton nom. Tu t'insurges que le monstre usurpe ton identité, et bien sûr tu as raison de le faire. Il est indispensable qu'à la face du monde tu proclames ainsi, haut et fort, que l'Islam dénonce la barbarie.

Mais c'est tout à fait insuffisant ! Car tu te réfugies dans le réflexe de l'autodéfense sans assumer aussi et surtout la responsabilité de l'autocritique. [...] Arrêtez, vous, les Occidentaux, et vous, tous les ennemis de l'Islam, de nous associer à ce monstre ! Le terrorisme, ce n'est pas l'Islam, le vrai islam, le bon islam qui ne veut pas dire la guerre mais la paix ! »,

NB : Abdenour Bidar est un philosophe et écrivain français.

⁹ *Mouhadjir* : Musulmans émigrés avec Mahomed.

¹⁰ *Ansar* : Médinois alliés de Mahomed.

¹¹ **Mohamed Iqbal (1877-1938)** : un des pères du modernisme musulman, il est aussi le père spirituel du Pakistan.

BIOGRAPHIES D'AUTEURS

- ✱ **ABBAS Ferhat (1899-1985)** : homme politique algérien, il publie en 1943 le « Manifeste du peuple algérien » et fonde en 1946 l'Union démocratique du manifeste algérien (UDMA) qui préconise une Algérie fédérée à la France. De 1958 à 1961, il préside le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GRPA). Exclu du FLN, il est emprisonné de juillet 1964 à juin 1965.
- ✱ **ABBAS Mahmoud (né en 1935)** : homme politique palestinien, secrétaire général de l'OLP en 1996, premier ministre de l'ANP en mars 2003 et président de l'OLP au lendemain du décès de Yasser Arafat en novembre 2004. Il remporte l'élection à la présidence de l'ANP en janvier 2005. Sa demande d'adhésion de l'État palestinien déposée auprès de l'ONU en septembre 2011 n'aboutit pas, mais il a réussi à faire accepter que la Palestine soit État membre à part entière de l'Unesco en octobre 2011.
- ✱ **ARAFAT Yasser (1929-2004)** : homme politique palestinien, fondateur du Mouvement de libération de la Palestine ou *Fatah* en 1959, chef de l'OLP à partir de 1969, il est reçu à l'ONU en 1974. En 1988, il proclame la création d'un État palestinien limité à Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem. En 1993, à la suite des accords d'Oslo, l'Autorité nationale palestinienne (ANP) est créée. Arafat en est le président de 1996 à 2004.
- ✱ **ATTLEE Clement (1883-1967)** : homme d'État britannique, premier ministre de 1945 à 1951, il engage son pays dans la voie des nationalisations et de l'économie planifiée. Il est artisan de l'émancipation d'une grande partie de l'empire colonial britannique.
- ✱ **BEN BELLA Ahmed (1916-2012)** : premier Président de l'Algérie indépendante, il engage celle-ci dans la voie du socialisme et de l'autogestion. À l'extérieur il prône le non-alignement, soutien le peuple palestinien contre l'État hébreu et développe des relations économiques avec l'URSS, la Chine et Cuba, sans toutefois rompre avec le bloc occidental.
- ✱ **BEN GOURION David (1886-1973)** : homme politique israélien, premier ministre (1948-1953 et 1955-1963), fondateur de l'État hébreu victorieux de la première guerre israélo-arabe (1948-1949). En 1956 il participe à la guerre de Suez qui conduit à l'occupation par Israël de la Bande de Gaza et du Sinaï. Durant quinze ans, il dirige presque sans discontinuité le pays, encourageant l'immigration juive, favorisant l'éducation et le développement économique.
- ✱ **BRANDT Willy (1913-1992)** : homme politique allemand, membre du Parti social-démocrate (SPD), il est vice-chancelier et ministre fédéral des Affaires étrangères de 1966 à 1969. De 1969 à 1974, il est chancelier fédéral à la tête d'une coalition sociale-libérale. Son *Ostpolitik* a ouvert une nouvelle phase de relations avec la RDA et lui vaut le prix Nobel de la paix en 1971.
- ✱ **BREJNEV Leonid (1906-1982)** : membre du PC soviétique en 1931, il remplace Khrouchtchev à la tête de l'URSS en 1964. L'ère Brejnev (1964-1982) se traduit par l'arrêt de la déstalinisation, le ralentissement de la croissance économique et le développement de la corruption. Il poursuit la politique de détente avec l'occident en signant l'accord SALT I avec Nixon en 1972 et en concluant avec le Président Carter le traité SALT II signé à Vienne en 1979. Cependant cette politique de détente est compromise par l'invasion de l'Afghanistan en décembre 1979.
- ✱ **BUSH George W. (né en 1946)** : élu président des États-Unis en 2000, il met sur pied, au lendemain des attentats terroristes de 2001, une coalition contre le terrorisme dirigée contre Oussama Ben Laden et le réseau terroriste Al Qaida. En janvier 2002, lors de son discours sur l'état de l'Union, il désigne l'Irak, l'Iran et la Corée du Nord comme un « axe du mal, armé pour menacer la paix du monde ».
- ✱ **CABRAL Amilcar (1921-1973)** : né dans les îles du Cap-Vert, il fonde en 1956 le PAIGC (Parti africain pour l'indépendance de la Guinée portugaise et des îles du Cap-Vert), d'inspiration marxiste. Engagé dans une guérilla contre l'occupation portugaise, il est assassiné à Conakry le 20 janvier 1973.
- ✱ **CARTER Jimmy (né en 1924)** : élu 39^e Président des États-Unis, il entre en fonction en janvier 1977. Au cours de sa présidence, il assiste impuissamment à la révolution islamique en Iran et à l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS en 1979. Il signe avec Sadate et Begin les accords de Camp David en 1978 et boycotte les jeux olympiques de Moscou de 1980.
- ✱ **CASTRO Fidel (né en 1927)** : revenu à Cuba en 1956 après un bref exil au Mexique (où il rencontre Che Guevara), il organise une guérilla qui finit par renverser la dictature de Batista en 1959. En butte à l'hostilité des États-Unis, la révolution cubaine se radicalise rapidement et aboutit à la proclamation de la République socialiste de Cuba en 1961.
- ✱ **CHURCHILL Winson (1874-1965)** : premier ministre britannique de 1940 à 1945, il signe avec Roosevelt la Charte de l'Atlantique en 1941 et participe aux grandes conférences interalliées. Dans un célèbre discours (5 mars 1946), il dénonce le « rideau de fer ». Il redevient premier ministre de 1951 à 1955.
- ✱ **EISENHOWER Dwight David (1890-1969)** : chef d'état-major de l'armée américaine de 1945 à 1948, il devient en 1952 Président des États-Unis. Il met fin à la guerre de Corée en 1953 et participe à la création de l'OTASE en 1954. Il s'oppose à l'aventure franco-britannique de Suez en 1956 et crée en 1958 la NASA.
- ✱ **ELTSINE Boris (né en 1931)** : président de la Russie de 1991 à 2000, il succède à Gorbatchev, favorise le passage de son pays à la démocratie, tout en s'efforçant de lui conserver son statut de grande puissance, dans un contexte marqué par une crise économique, sociale et morale révélatrice des difficultés de transition vers l'économie de marché.
- ✱ **GANDHI Mohandas (1869-1948)** : homme politique et dirigeant nationaliste indien, il est le principal artisan de l'indépendance de l'Inde. Par son exceptionnel charisme et sa célèbre doctrine de la « résistance passive », il acquiert une influence intellectuelle bien au-delà des frontières de son pays. Il est assassiné par un Brahman fanatique en 1948.
- ✱ **GAULLE Charles de (1890-1970)** : homme d'État français, auteur de l'appel du 18 juin 1940, il fut en 1958 le fondateur du régime de la V^e République qu'il présida jusqu'en 1969. Il met fin à la guerre d'Algérie en 1962 et conduit la décolonisation en Afrique noire.
- ✱ **GORBATCHEV Mikhaïl (né en 1931)** : élu à la tête du parti et de l'URSS en 1985, il tente des réformes en lançant la *perestroïka* (restructuration) et la *glasnost* (transparence). À l'extérieur, il multiplie les appels au désarmement et met fin à la querelle des euromissiles (1987), retire son armée d'Afghanistan (1988) et accepte même la perte des démocraties populaires (1989). Il démissionne le 25 décembre 1991 d'un État qui n'existe plus.
- ✱ **GUAFENG Hua (1921-2008)** : homme politique chinois, vice-premier ministre en 1975, il succède à Zhou Enlai au poste de Premier ministre en janvier 1976. Choisi par Mao Zedong pour lui succéder, il prend le poste de président du Parti communiste chinois en septembre 1976. Toutefois, en raison de son insistance à suivre la ligne maoïste, il est écarté du pouvoir en décembre 1978 par Deng Xiaoping.
- ✱ **GUEVARA Ernesto, dit Che (1928-1967)** : révolutionnaire cubain d'origine argentine, il délaisse la médecine pour rejoindre Fidel Castro avec qui il dirige la révolution cubaine contre le dictateur Batista (1956-1959). Ministre de l'industrie à Cuba, il quitte ses fonctions en 1965 pour organiser une guerre révolutionnaire en Amérique Latine.
- ✱ **HERZL Theodor (1860-1904)** : journaliste et écrivain hongrois d'origine juive, auteur en 1896 de « l'État juif », il est le fondateur du mouvement sioniste au congrès de Bâle (Suisse) en 1897. Il crée le Fonds national juif pour l'achat de terres en Palestine et en 1898, il commence une série d'initiatives diplomatiques afin d'obtenir un soutien international pour la création d'un État juif.

- ✪ **HÔCHIMINH (1890-1969)** : il fonde le parti communiste indochinois en 1930, crée le *Vietminh* (Ligue révolutionnaire pour l'indépendance du Vietnam) en 1941 pour s'opposer aux français et aux Japonais qui occupent son pays. Après la capitulation du Japon, il proclame l'indépendance du Vietnam à Hanoï et devient Président de la République. De 1946 à 1954, il mène la guerre contre la France. Il dirige aussi la lutte contre les Américains qui interviennent massivement à partir de 1964.
- ✪ **JDANOV Andreï Aleksandrovitch (1896-1948)** : secrétaire régional du Parti communiste de l'URSS en 1922, il formule la théorie des blocs qui est au cœur de la crispation de l'URSS en 1947-1950. Il se fait le porte-parole d'un discours radical en octobre 1947 lors de la première réunion du *Kominform*, en réponse au plan Marshall.
- ✪ **JOHNSON Lyndon Baines (1908-1973)** : Président des États-Unis après l'assassinat de Kennedy, il est réélu en 1964. Il décide l'intervention directe des États-Unis dans la guerre du Vietnam en 1964 et fait face à l'offensive du Têt en février 1968.
- ✪ **KEITA Modibo (1915-1977)** : homme d'État malien, Vice-président du Conseil du gouvernement du Soudan français (1956), il présida en 1959-1960 la Fédération du Mali. Après son éclatement, il devient en 1960 Président de la République du Mali. Il est renversé par un coup d'État militaire en 1968.
- ✪ **KENNEDY John Fitzgerald (1917-1963)** : 35^e président des États-Unis (1961-1963), il se montre un homme d'État compétent, tentant d'instituer la détente avec l'URSS. Il rencontre Khrouchtchev à Vienne en 1961, mais s'oppose avec fermeté à l'URSS lors de la crise des fusées de Cuba (1962). Le 22 novembre, il est assassiné au cours d'une visite officielle à Dallas.
- ✪ **KHOMEYNI Ruhollah (1902-1989)** : après la chute du Shah en Iran en février 1979, il fait proclamer la République islamique dont il devient le « guide ». Il instaure un ordre moral rigoureux conforme au *chiisme* le plus intransigeant, rompant avec tout ce qui rappelle la civilisation occidentale.
- ✪ **KHROUCHTCHEV Nikita (1894-1971)** : fidèle de Staline, il le remplace en 1953. Il élimine politiquement tous ses rivaux et devient en 1955 premier secrétaire du parti. À ce titre, il conduit la déstalinisation et s'efforce de mettre en place une coexistence pacifique avec les États-Unis en 1956. Il se rend en visite officielle aux États-Unis en 1959, retire son aide à la Chine en 1960 et rencontre Kennedy à Vienne en 1961. En octobre 1962, il recule devant les États-Unis lors de la crise de Cuba en retirant ses fusées.
- ✪ **MARSHALL Georges (1880-1959)** : homme politique américain, général et chef d'état-major de l'armée de 1939 à 1945, il est l'auteur du plan d'assistance économique à l'Europe (plan Marshall) en 1948.
- ✪ **NASSER Gamal Abdel (1918-1970)** : un des organisateurs du coup d'État qui renverse le roi Farouk le 23 juillet 1952, il devient premier ministre de l'Égypte en 1954 et président de la République en 1956. La nationalisation du canal de Suez en juillet 1956 et la crise internationale qui en découle lui assurent un prestige considérable. De 1956 à 1961, l'Égypte et la Syrie forment la République arabe unie présidée par Nasser.
- ✪ **NEHRU Jawaharlal (1889-1964)** : homme d'État indien, secrétaire général du parti du Congrès en 1929, il lutte pour l'indépendance et la modernisation de l'Inde. L'Inde indépendante en avril 1947, il en devient premier ministre et le reste jusqu'à sa mort. Avec le Yougoslave Tito et l'Égyptien Nasser, il crée le mouvement des non-alignés à la conférence de Bandoeng de 1955.
- ✪ **NIXON Richard (1913-1994)** : élu président des États-Unis en 1968, il déploie une grande activité diplomatique, se rapproche de la Chine en 1972, signe les accords SALT I avec l'URSS et met fin à la guerre du Vietnam (accords de Paris en 1973). Il est réélu en 1972 mais le scandale du *Watergate* le contraint à démissionner en août 1974.
- ✪ **NKRUMAH Kwame (1909-1972)** : il fonde en 1949 la Convention People's Party (CPP). En 1952, il devient le premier ministre de la Gold Coast qu'il mène à l'indépendance sous le nom de Ghana le 6 mars 1957. Après la proclamation de la République le 1^{er} juillet 1960, Kwame Nkrumah est élu Président de la République. Figure de dirigeant panafricain, l'adoption à Addis-Abeba de la charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963 sera un de ses grands triomphes.
- ✪ **RABIN Yitzhak (1922-1995)** : officier et homme politique israélien, il devient premier ministre de 1974 à 1977 puis de 1992 à 1995. Il remporte la guerre des six jours en 1967 et ratifie avec Arafat les accords d'Oslo en 1993. Le soir du 4 novembre 1995, en quittant une manifestation de soutien à la paix, il tombait sous les balles d'un extrémiste religieux juif.
- ✪ **REAGAN Ronald (1911-2004)** : élu président des États-Unis en 1980, il s'engage dans un combat contre le camp socialiste qui s'affirme, en mars 1983, par un programme militaire : l'Initiative de défense stratégique (IDS) plus connue sous le nom de « guerre des étoiles ». En octobre 1986, il participe à la Conférence de Reykjavik (Islande) sur le plan de désarmement nucléaire partiel et signe avec Gorbatchev un accord sur l'élimination des missiles de moyenne portée en Europe en 1987.
- ✪ **ROOSEVELT Franklin Delano (1882-1945)** : président des États-Unis en mars 1933, il entreprend de nombreuses réformes dans le cadre du *New Deal*. Il engage son pays dans la deuxième guerre mondiale, décide de la fabrication de la bombe atomique et prépare l'après-guerre en jouant un rôle essentiel aux conférences de Téhéran (1943) et de Yalta (1945).
- ✪ **SENGHOR Léopold Sédar (1906-2001)** : homme politique et poète sénégalais. Dans ses œuvres, il s'est attaché à réhabiliter les valeurs culturelles africaines et à célébrer la grandeur de la « négritude ». Agrégé des lettres, élu premier Président de la République en 1960, il se retire le 1^{er} janvier 1981 de la scène politique.
- ✪ **SHARON Ariel (1929-2014)** : militaire et homme politique israélien, il est le responsable de la colonisation juive en Cisjordanie et à Gaza. En septembre 2000, il effectue une visite sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem (troisième lieu saint de l'Islam), visite qui déclenche une deuxième *Intifada*. Il est élu premier ministre de 2001 à 2006. Enfermé dans un coma profond de huit ans, il est mort le 11 janvier 2014.
- ✪ **STALINE Joseph (1879-1953)** : secrétaire général du PC soviétique en 1922, il succède à Lénine en 1924. Il participe à toutes les grandes conférences interalliées pour reconstruire le monde d'après-guerre. Il refuse le plan Marshall et engage son pays dans la guerre froide. Sa mort permet le « dégel » des relations internationales.
- ✪ **TOURE Sékou (1922-1984)** : homme d'État guinéen, il appelle à voter « Non » lors du référendum de 1958 sur l'institution de la Communauté franco-africaine. Ce qui entraîne la sortie de la Guinée dans l'Union française et la rupture avec la France. Élu en 1958, il demeure chef de l'État jusqu'à sa mort en 1984.
- ✪ **TRUMAN Harry (1884-1972)** : président des États-Unis en avril 1945, il hâta la fin de la deuxième guerre mondiale en utilisant la bombe atomique contre le Japon. Il définit la doctrine américaine de la guerre froide par une aide économique aux pays menacés par le communisme (plan Marshall).
- ✪ **XIAOPING Deng (1904-1997)** : membre du PC chinois en 1924, il s'oppose à l'aventure du « Grand bond en avant » en 1958. Après la mort de Mao, il devient en 1977 le véritable n°1 du parti. Tournant le dos à la politique maoïste, il entreprend de moderniser et d'ouvrir la Chine sur l'extérieur. Sous sa direction, la Chine connaît une extraordinaire expansion économique qui restaure le capitalisme, mais aussi une vive agitation des dissidents qui réclament la liberté politique.
- ✪ **ZEDONG Mao (1893-1976)** : fondateur en 1920 du PC chinois, il proclame à Pékin la République populaire de Chine le 1^{er} octobre 1949. Il lance le « Grand bond en avant » en 1958 et rompt officiellement avec l'URSS en 1961. L'échec de sa politique entraîne sa mise à l'écart. Il reprend le pouvoir en déclenchant la « Révolution culturelle » en 1966. En 1969, il charge l'armée de rétablir l'ordre mais les troubles perdurent jusqu'à sa mort en septembre 1976.

G E O G R A P H I E

PROGRAMME DE GÉOGRAPHIE

INTRODUCTION

Leçon 1 : Le système-monde : des espaces interdépendants

1^{ère} partie : L'ESPACE NORD-AMÉRICAIN

Chapitre I : Présentation générale

Leçon 2 : Atouts et handicaps de la nature

Leçon 3 : Populations, villes et sociétés

Leçon 4 : La construction de l'espace économique : États-Unis, Canada, Mexique (ALENA)

Chapitre II : Les États-Unis d'Amérique du Nord

Leçon 5 : Le modèle économique américain : caractéristiques et problèmes

2^e partie : L'ESPACE EUROPÉEN

Chapitre I : Présentation générale

Leçon 6 : Milieux naturels et populations

Leçon 7 : La construction européenne : réalités et perspectives

Chapitre II : Études monographiques

Leçon 8-1 : La France : étude économique

Leçon 8-2 : L'Allemagne : étude économique

3^e partie : L'ASIE-PACIFIQUE

Chapitre I : Présentation générale

Leçon 9 : Les facteurs d'émergence et leurs limites

Chapitre II : Le Japon

Leçon 10 : Le modèle économique japonais : caractéristiques et problèmes

Chapitre III : La Chine

Leçon 11 : Les problèmes démographiques

Leçon 12 : Le modèle de développement économique

4^e partie : L'AMÉRIQUE LATINE

Chapitre I : Présentation générale

Leçon 13 : Milieux naturels et populations

Chapitre II : Étude monographique

Leçon 14 : Le Brésil : une puissance du tiers-monde

5^e partie : L'AFRIQUE

Chapitre I : Présentation générale

Leçon 15 : Les problèmes et perspectives de développement du continent africain

Chapitre II : Étude monographique : Le Sénégal

Leçon 16 : Milieux naturels et populations

Leçon 17 : La question de l'eau

Leçon 18 : Les problèmes économiques et les politiques de développement

Leçon 1 : LE SYSTÈME-MONDE : DES ESPACES INTERDÉPENDANTS

Doc 1 : Qu'est ce que le système-monde ?

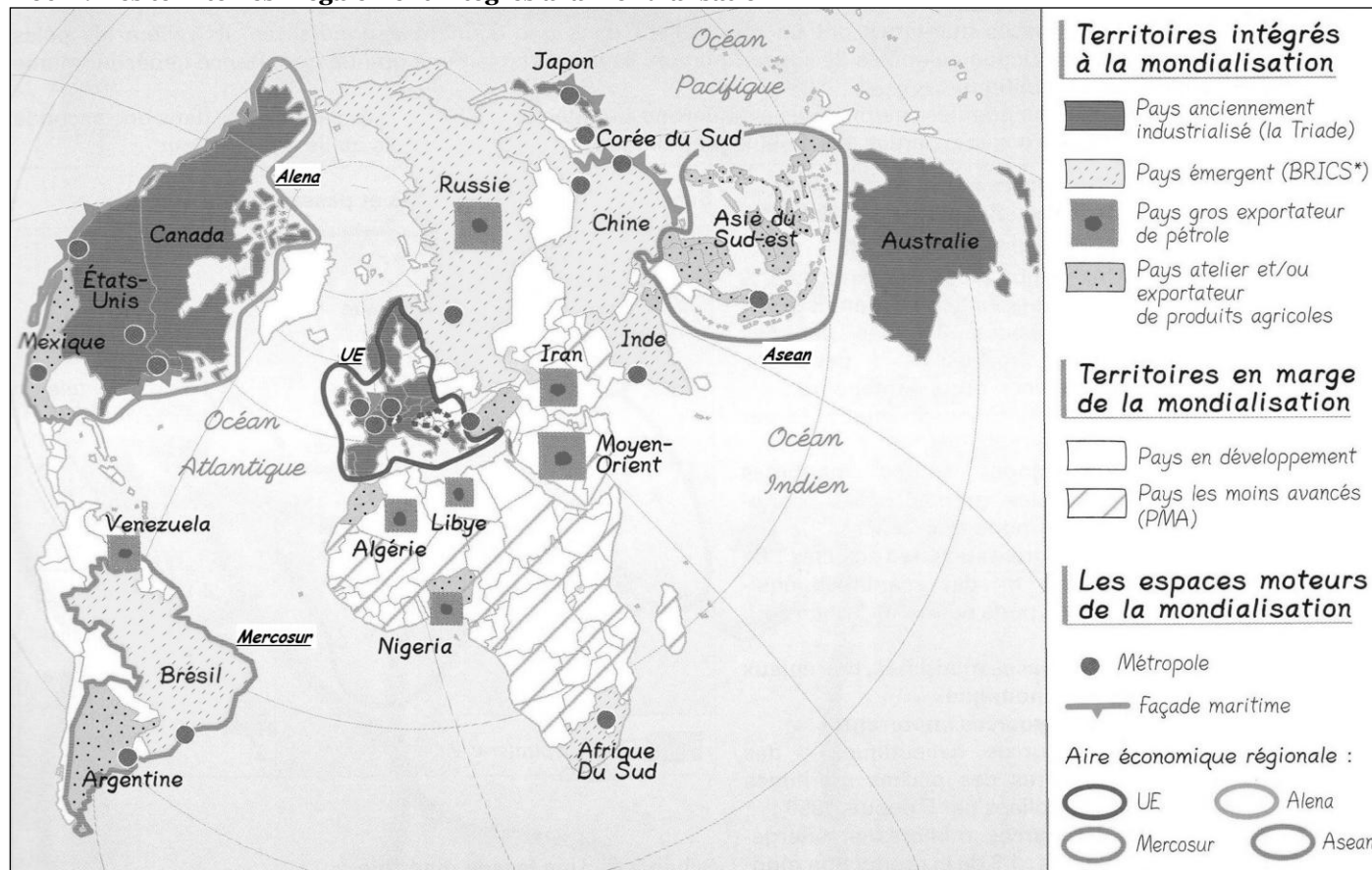
Pour le géographe que je suis, le système-monde est un ensemble (l'humanité) d'ensembles (les États territoriaux, les sociétés humaines, avec leurs institutions, leurs cultures, leurs entreprises, leurs marchés) en interactions dynamiques.

C'est un « méta-système géographique » qui à la fois possède les attributs de pratiquement tous les systèmes en géographie : une aire d'extension (la planète Terre), des relations dynamiques entre les lieux qui s'y trouvent, le dessin des maillages qui délimitent les unités (États, peuples, aires de marché, mais aussi limites continentales et grandes limites naturelles), les treillages des réseaux qui les irriguent et les relient (des réseaux matériels : réseaux aériens terrestres, maritimes, routes électroniques aux réseaux idéels des solidarités, des connivences, des institutions). Enfin on y retrouve un dispositif de centres et de périphéries assez généralisé, intervenant à pratiquement tous les niveaux.

C'est un méta-système dans la mesure où, unique, il est l'environnement de tous les autres systèmes géographiques qui en sont les éléments. Il a d'ailleurs une spécificité dans la mesure où globalement il intervient par son fonctionnement, par l'énergie produite et consommée sur les enveloppes, de dimensions finies, et aux régulations et inerties aux pas de temps différents du système Terre (atmosphère, biosphère, hydrosphère), dont les équilibres et les compositions déterminent, sur la durée, la survie de l'espèce humaine. [...]

Olivier Dollfus, Professeur de Géographie, Université Paris 7 : « Une lecture géographique du système-monde »

Doc 2 : Des territoires inégalement intégrés à la mondialisation

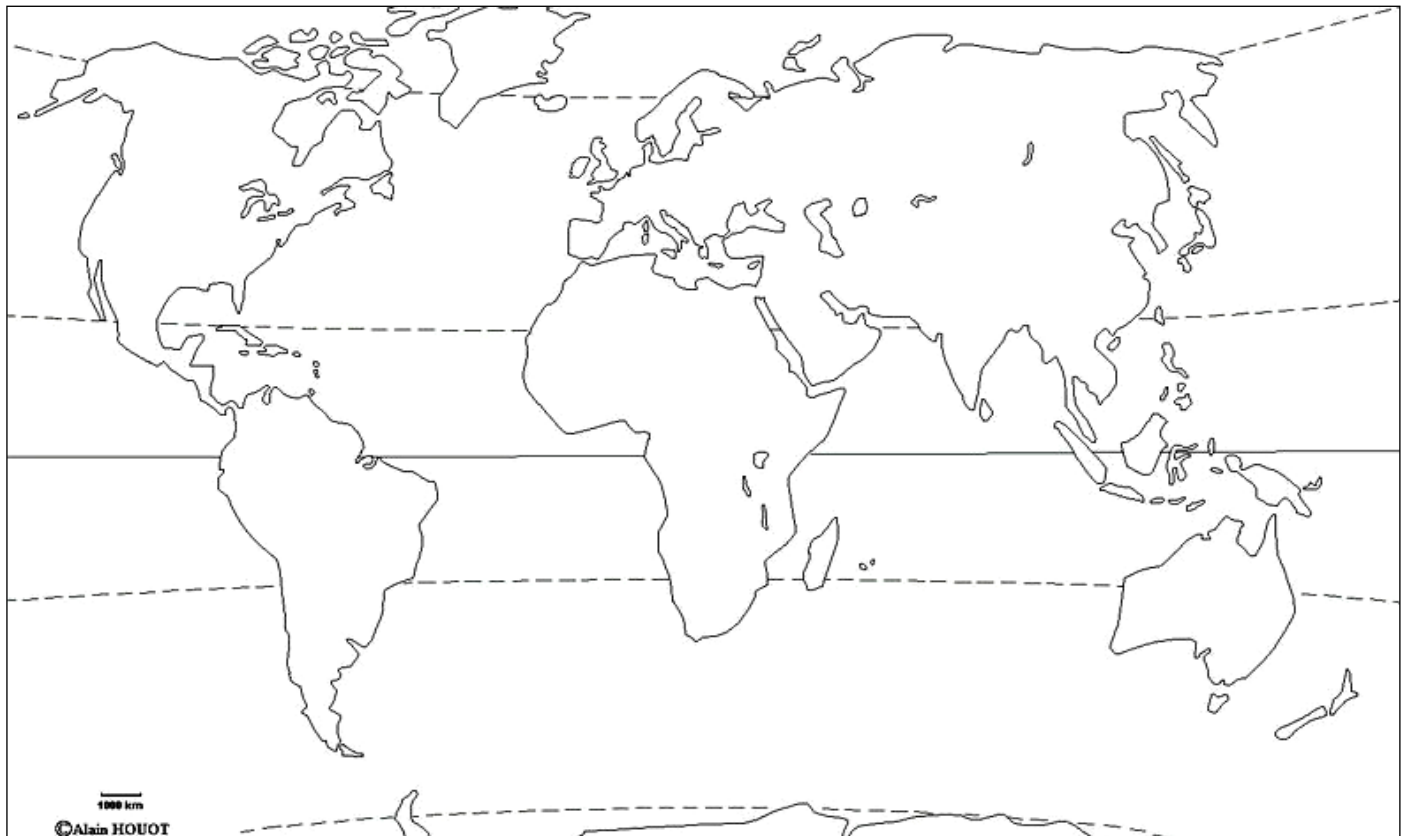


Doc 3 : Commerce mondial de marchandises par région et pour certaines économies en 2017 (en milliards de \$)

Régions	Exportations	Importations
Amérique du Nord	2 377	3 285
États-Unis	1 547	2 251
Canada	421	442
Mexique	409	432
Amérique du Sud et Centrale et Caraïbes	583	579
Brésil	218	157
Europe	6 501	6 521
UE (28)	5 904	5 878
Allemagne	1 448	1 167
France	535	625
Asie	5 842	5 541
Chine	2 263	1 842
Japon	698	672
Communauté des États indépendants (CEI)	518	402
Afrique	417	534
Moyen-Orient	961	712
MONDE	17 199	17 574

Source : OMC et CNUCED, avril 2018

Fond 1 :

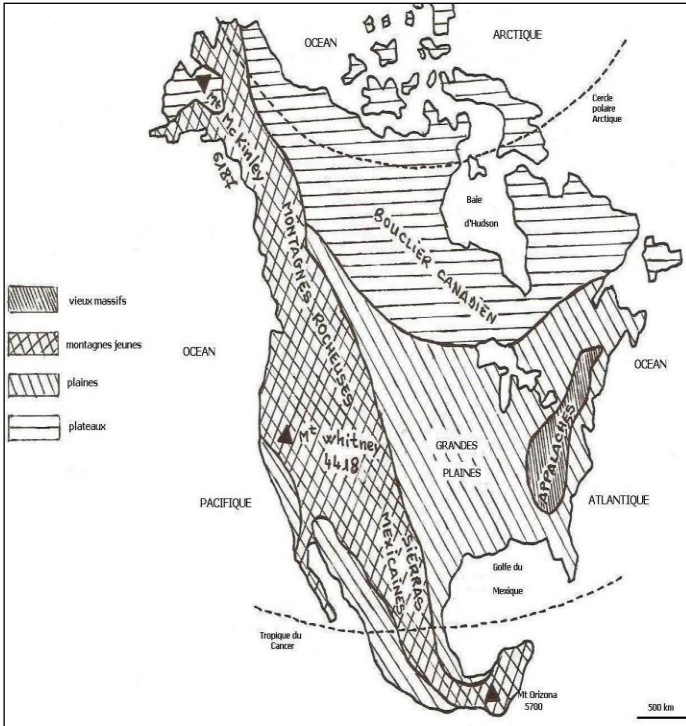


Fond 2 :

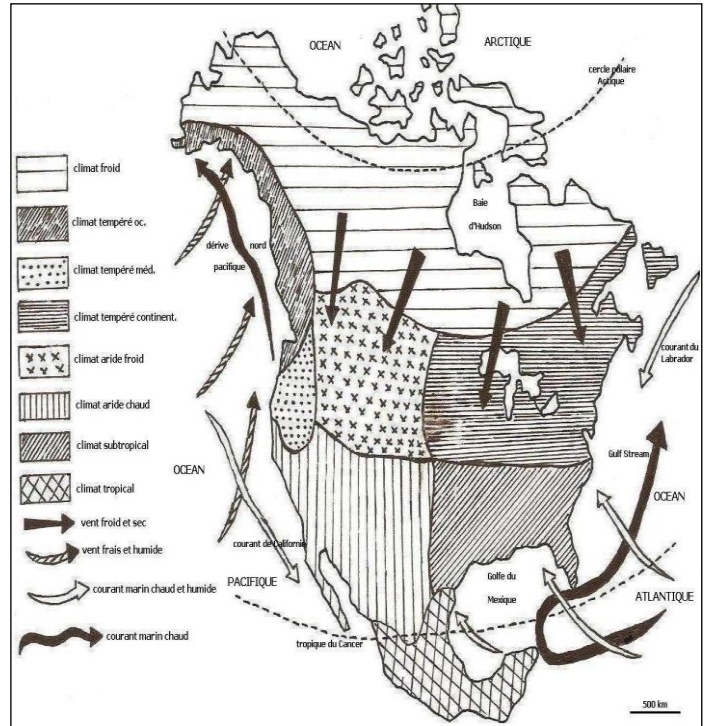


Leçon 2 : ATOUTS ET HANDICAPS DE LA NATURE

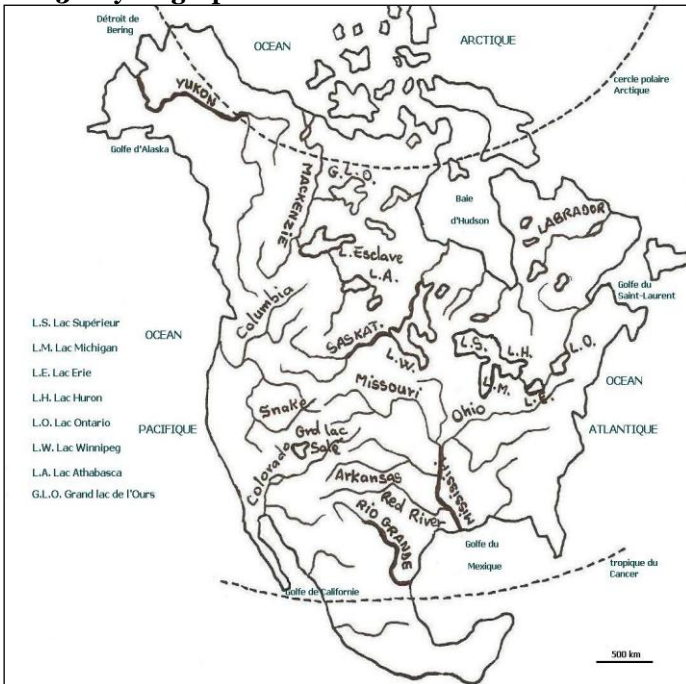
Doc 1 : Relief



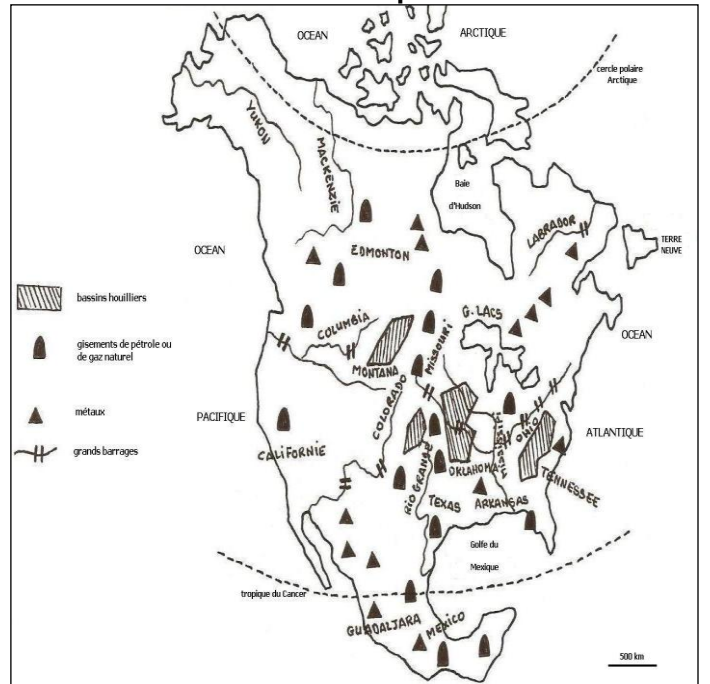
Doc 2 : Climat



Doc 3 : Hydrographie



Doc 4 : Ressources naturelles



Leçon 3 : POPULATIONS, VILLES ET SOCIÉTÉS

Doc 1 : Indicateurs socio-démographiques en 2019

Indicateurs	États-Unis	Canada	Mexique
Population (en habitants)	330 178 000	37 560 000	132 550 000
Superficie (en km ²)	9 629 047	9 984 670	1 964 375
Densité (en hab./km ²)	34,29	3,76	67,48
TAN (en %)	0,70	0,90	1,20
0-14 ans (en %)	17,93	16,10	26,25
65 ans et + (en %)	16,19	17,40	7,08
Indice de fécondité	1,8	1,6	2,2
IDH	0,92	0,93	0,79
Espérance de vie (en années)	79	82	77
Population urbaine (en %)	83,90	82,50	79,30

Sources : World Population Prospects : the revision 2019, PopulationData.net

Doc 2 : Composition ethnique en 2018 (en %)

Ethnies	États-Unis	Canada	Mexique
Blancs	64	76	9
Latinos	17	5	60
Noirs	13	3	1
Asiatiques	5	14	00
Amérindiens	1	2	30

Sources : Us Census Bureau, Statistics Canada, statista.com, 2018

Doc 3 : Les Latinos redéfinissent les États-Unis

Candidat puis président, Donald Trump a largement stigmatisé la population hispanique des États-Unis, dans le but de faire valoir sa politique anti-migratoire.

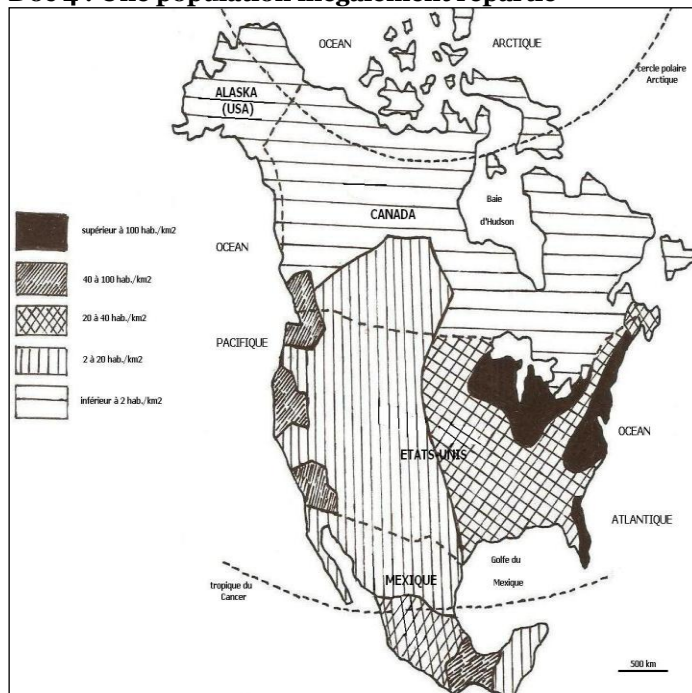
Pourtant, aujourd'hui plus que jamais, les Latino-Américains sont au cœur de l'identité nord-américaine. Cette population, provenant de nombreux pays situés au sud des États-Unis, ainsi que des Caraïbes et d'Espagne, a été multipliée par six depuis 1970. En 2016, elle a atteint environ 57,4 millions de personnes, soit près de 18 % de l'ensemble de la population, selon le Bureau du recensement (USCB) des États-Unis.

Aujourd'hui, les Latinos sont particulièrement bien intégrés à la société américaine. On les retrouve à tous les niveaux de l'économie et à des postes à responsabilité dans leurs collectivités, notamment dans les conseils municipaux.

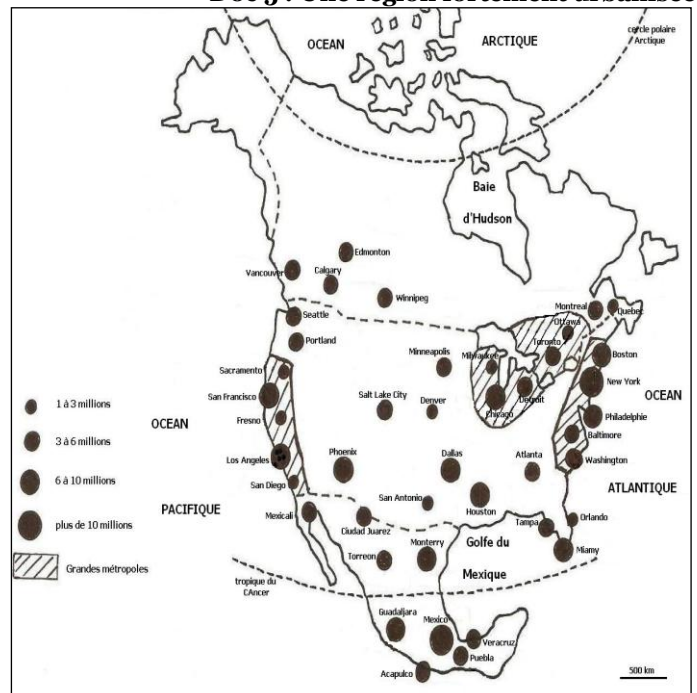
N'en déplaise aux conservateurs, l'ensemble des minorités deviendra majoritaire aux États-Unis d'ici le milieu du XXI^e siècle. Dans ce contexte de mutations culturelles et démographiques, le poids de la communauté latino-américaine sur la vie politique du pays s'accroîtra sans doute dans les années à venir.

Magazine National Geographic, 28 juin 2018

Doc 4 : Une population inégalement répartie



Doc 5 : Une région fortement urbanisée



**Leçon 4 : LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE :
ÉTATS-UNIS, CANADA ET MEXIQUE (ALENA)**

Doc 1 : Les objectifs de l'ALENA

1- Les objectifs du présent accord, définis de façon plus précise dans ses principes et ses règles, notamment le traitement national, le traitement de la nation la plus favorisée et la transparence, consistent :

- a) à éliminer les obstacles au commerce des produits et des services entre les territoires des Parties et à faciliter le mouvement transfrontières de ces produits et services ;
- b) à favoriser la concurrence loyale dans la zone de libre-échange ;
- c) à augmenter substantiellement les possibilités d'investissement sur les territoires des Parties ;
- d) à assurer de façon efficace et suffisante la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle sur le territoire de chacune des parties ;
- e) à établir des procédures efficaces pour la mise en œuvre et l'application du présent accord, pour son administration conjointe et pour le règlement des différends ; et
- f) à créer le cadre d'une coopération trilatérale, régionale et multilatérale plus poussée afin d'accroître et d'élargir les avantages découlant du présent accord.

2- Les Parties interpréteront et appliqueront les dispositions du présent accord à la lumière des objectifs énoncés au paragraphe 1 et en conformité avec les règles applicables du droit international.

Doc 2 : Indicateurs économiques des pays de l'ALENA en 2019

	États-Unis	Canada	Mexique
PIB global (en milliards \$)	21 482	1 820	1 307
PIB/hab (en dollars)	65 062	48 601	9 866
Croissance du PIB (en %)	2,5	2,0	2,7
Taux de chômage (en %)	3,5	6,2	3,5
Dette publique (en % du PIB)	107,8	84,68	53,68

Sources : FMI-World Economic Outlook Database, Banque mondiale

Doc 3 : De l'ALENA à l'AEUMC, les principaux changements

Le 30 septembre 2018, les États-Unis, le Canada et le Mexique ont annoncé la conclusion d'un accord de libre-échange. L'accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) remplacera l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Ce nouvel accord aborde des questions importantes, telles que l'harmonisation des systèmes de réglementation, du commerce électronique et de la protection de la propriété intellectuelle.

De plus, l'AEUMC modifie certaines des règles et des procédures régissant la manière dont certains produits sont échangés en Amérique du Nord et les mécanismes disponibles pour la résolution des différends commerciaux.

Voici les principaux changements apportés par le nouvel accord :

- **Automobile** : l'ALENA exigeait pour les automobiles, les véhicules légers, ainsi que leurs moteurs et leurs transmissions, un contenu nord-américain de 62,5 %. Avec l'AEUMC ce pourcentage sera augmenté à 75 %. De plus, au moins 40 % de la main d'œuvre en usine, dédiée à la production d'automobiles, doit être payée 16 \$ l'heure ou plus. Des contingents ont également été prévus pour l'importation de véhicules canadiens et mexicains aux États-Unis ainsi que pour l'importation de pièces automobiles canadiennes et mexicaines aux États-Unis.

- **Produits laitiers** : l'accès au marché canadien des produits laitiers ne faisait pas partie de l'ALENA. En vertu de l'AEUMC, les produits laitiers en provenance des États-Unis auront un accès au marché canadien semblable à celui accordé dans l'AECEG¹² et le PTPGP¹³, soit 3,6 %. Le système canadien de gestion de l'offre est maintenu.

- **Règlement des différends** : les chapitres 11, 19 et 20 de l'ALENA prévoient différents mécanismes de règlements des différends entre les trois pays. Avec l'AEUMC, le chapitre 11 (mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États) est supprimé entre les États-Unis et le Canada, mais maintenu dans certains cas entre les États-Unis et le Mexique. Le chapitre 19 (mécanisme de règlement des différends relatifs aux droits antidumping et compensateurs) et le chapitre 20 (mécanisme des règlements des différends entre pays) sont maintenus dans le nouvel accord. Le chapitre 10 de l'AEUMC donne aux gouvernements la possibilité de régler les différends entre les parties s'ils estiment qu'une réglementation n'est pas conforme aux dispositions de l'accord.

- **Seuil de minimis** : le Canada fixe un seuil de minimis de 20 \$ CA en dessous duquel les colis importés au Canada sont exemptés de droits et taxes. Aux États-Unis, ce seuil est actuellement de 800 \$ US. En vertu de l'AEUMC, les colis importés au Canada dont la valeur est de 150 \$ ou moins seront exemptés de droits uniquement et les colis dont la valeur est de 40 \$ ou moins seront exemptés des droits et des taxes.

- **Propriété intellectuelle** : sous l'ALENA, les sociétés pharmaceutiques peuvent conserver des brevets sur les produits biologiques pour une durée de 8 ans au Canada et 12 ans aux États-Unis. En vertu de l'AEUMC, la durée de conservation des brevets passera à 10 ans pour les deux pays. La durée du droit d'auteur passera de 50 ans après le décès de l'auteur à 70 ans en vertu du nouvel accord.

- **Clause crépusculaire** : l'ALENA ne prévoit pas de clause crépusculaire. Toutefois, les parties peuvent se retirer de l'accord après avoir donné un avis de six mois. Les conditions de l'AEUMC resteront en vigueur pendant une période de 16 ans, à la suite de quoi les parties peuvent choisir de revoir ou de renégocier ces conditions ou de se retirer complètement de l'accord.

Cependant, après six ans, le délai d'expiration de 16 ans de l'AEUMC peut être réexaminé et éventuellement prolongé si les parties estiment que cela serait bénéfique.

Daniel Vaugois, conseiller principal transport international et conformité douanière, cqinternational.org, 29 nov. 2018

¹² AECG (Accord économique et commercial global) ou *Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA)* : traité établi entre le Canada et l'UE dont les négociations sont conclues le 18 octobre 2013 et qui est signé le 30 octobre 2016 par le Premier ministre canadien Justin Trudeau et le président du Conseil européen Donald Tusk.

¹³ PTPGP (Accord de partenariat transpacifique global et progressiste) : accord de libre-échange entre le Canada et 10 autres pays de la région Asie-Pacifique (Australie, Brunéi, Chili, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour et Vietnam). Le PTGP est entré en vigueur le 30 décembre 2018 pour les six premiers pays ayant ratifié l'Accord (Canada, Australie, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande et Singapour). Le 14 janvier 2019, le PTGP est entré en vigueur pour le Vietnam.

Doc 4 : Le Mexique ratifie l'AEUMC

Le Mexique a ratifié mercredi 19 juin (2019) le nouvel accord de libre-échange nord-américain (AEUMC) avec le Canada et les États-Unis. Il devient ainsi le premier pays à donner son feu vert à ce traité, malgré les récentes tensions avec Washington.

Le texte a été approuvé par le Sénat par 114 voix contre quatre, et trois abstentions. « *Le Mexique envoie un clair message en faveur d'une économie ouverte et d'une intégration économique approfondie dans la région* », s'est félicité le ministère de l'économie.

Ce nouvel accord, destiné à remplacer l'ancien traité de libre-échange, Alena, avait été conclu entre les trois pays, le 30 septembre (2018), à l'issue d'âpres négociations, puis signé le 30 novembre (2018). L'Alena était l'une des bêtes noires du président des États-Unis Donald Trump, qui l'accusait d'avoir causé la perte de millions d'emplois américains. [...] Pour forcer la main à ses partenaires, la Maison Blanche avait imposé, le 1^{er} juin 2018, des droits de douane supplémentaires sur l'acier et l'aluminium.

Au terme d'un marathon de discussions de treize mois, les trois pays étaient finalement parvenus à un compromis sur nombre de questions délicates pour former le nouvel accord. Ce dernier offre notamment aux États-Unis un accès à environ 3,5 % du marché laitier canadien, évalué à 16 milliards de dollars, tout en protégeant le Canada d'éventuels tarifs douaniers automobiles. Le nouveau texte prévoit cependant des règles incitant le secteur automobile à se fournir en matériaux et composants aux États-Unis et en Amérique Nord.

L'exception culturelle canadienne, qui voit Ottawa subventionner le secteur culturel, est maintenue malgré les protestations des États-Unis. Des protections « *sans précédent* » en matière de propriété intellectuelle sont également établies.

Mais le nouvel accord est loin de faire l'unanimité. Aux États-Unis, il a reçu un accueil mitigé. Le chef de la minorité démocrate au Sénat, Chuck Schumer, a souligné récemment qu'il subsistait encore « *beaucoup* » d'obstacles avant que les démocrates soutiennent l'AEUMC.

Sa ratification par le Mexique, elle, faisait peu de doute, l'Alena ayant contribué à faire du pays une puissance exportatrice au cours des 25 dernières années. Elle intervient toutefois dans un contexte tendu entre Mexico et Washington sur la question de l'immigration.

Donald Trump, qui a fait de ce sujet le fer de lance de sa présidence, avait mis son voisin sous pression fin mai en menaçant d'imposer des taxes douanières sur tous les produits mexicains importés aux États-Unis.

Le 7 juin, à l'issue de négociations ardues, les deux pays sont finalement parvenus à un accord. Le Mexique s'est notamment engagé à renforcer les contrôles à sa frontière avec le Guatemala, dans le sud du pays, et à accélérer le retour des migrants d'Amérique centrale vers leur pays, dans l'attente que soient traitées leurs demandes d'asile aux États-Unis.

L'accord pourrait être revu dans un délai de 45 jours si le flot de migrants traversant le Mexique vers la frontière américaine n'est pas freiné.

lemonde.fr, 19 juin 2019

Fond 3

Leçon 5 : LE MODÈLE ÉCONOMIQUE AMÉRICAIN : CARACTÉRISTIQUES ET PROBLÈMES

Doc 1 : Indicateurs économiques

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019 (p)	2020 (p)
PIB global (en milliards de dollars)	18 121	18 707	19 485	20 513	21 482	22 289
PIB/hab (en dollars)	56 437	57 815	59 792	62 518	65 062	67 082
Croissance du PIB (en %)	2,9	1,6	2,2	2,9	2,5	1,8
Taux de chômage (en %)	5,3	4,9	4,4	3,8	3,5	3,4
Endettement de l'État (en % du PIB)	105,2	106,84	105,20	106,14	107,79	110,02
Répartition de l'activité économique par secteur (en 2019)	Agriculture	1,6 % de la population active			1,0 % du PIB	
	Industrie	18,8 % de la population active			18,9 % du PIB	
	Services	79,6 % de la population active			80,1 % du PIB	

Sources : FMI-World Economic Outlook Database-octobre 2018, Banque mondiale

(p) = prévisions

Doc 2 : Commerce extérieur (en milliards de \$)

	2015	2016	2017	2018	2019 (p)
Exportations	2 195	2 207	2 308	2 356	2 406
Importations	2 777	2 754	2 925	3 027	3 106

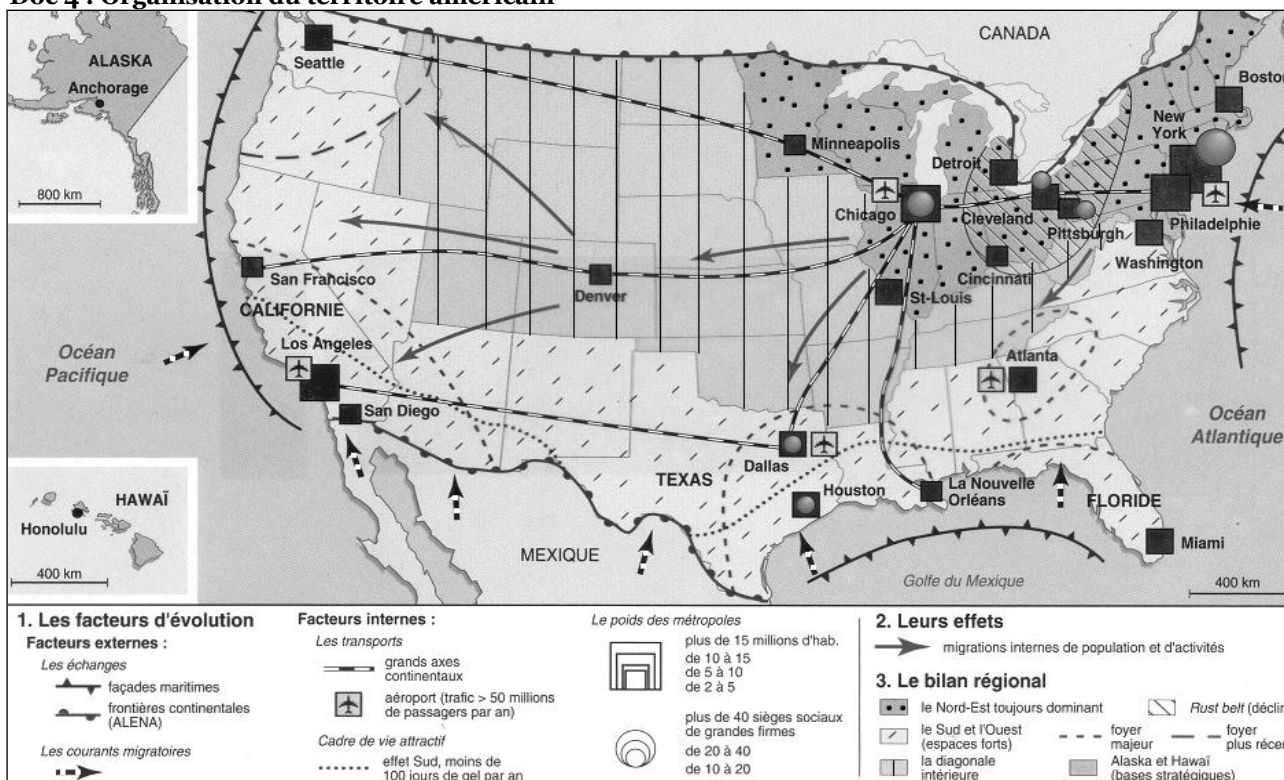
Source : OMC, Banque mondiale, dernières données disponibles

Doc 3 : Indicateurs socio-démographiques

Indicateurs	2018	2019 (p)	2020 (p)
Population (en habitants)	328 113 500	330 178 000	332 265 000
Superficie (en km ²)	9 629 047	9 629 047	9 629 047
Densité (en hab/km ²)	34,07	34,29	34,50
TAN (en %)	0,72	0,70	0,71
0-14 ans (en %)	18,83	17,93	17,81
65 ans et + (en %)	15,80	16,19	16,57
Indice de fécondité	1,78	1,88	1,89
Espérance de vie (en années)	78,6	79	79
Population urbaine (en %)	82,13	83,90	84,10

Sources : PopulationData.net, World Population Prospects-Nations-unies

Doc 4 : Organisation du territoire américain



Le territoire des États-Unis s'organise autour de plusieurs régions centrales :

- **le Nord-est** : centre majeur du pays et de l'espace mondial, espace de concentration, de commandement et d'activité (forte densité de population, nombreuses métropoles, réseau de transport/communication dense, façade atlantique du NE). On l'appelle aussi *Manufacturing belt*, cœur de l'industrie traditionnelle (automobile, sidérurgie) en crise (*Rust belt*), aujourd'hui en reconversion. La Mégalopolis en est le centre de commandement, relayée par Chicago. Cependant, la région des Grands Lacs autour de Pittsburgh a mal vécu le redéploiement économique récent et le succès de sa reconversion se fait quelque peu attendre.

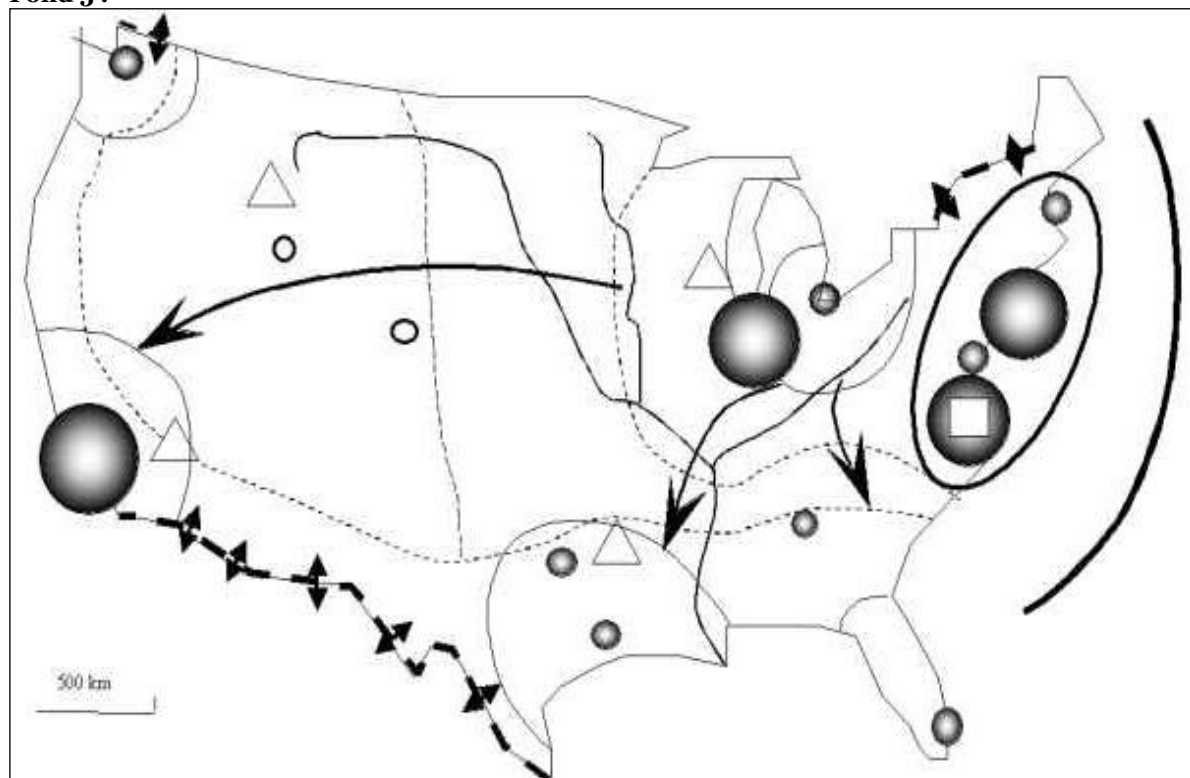
- **le Sud et l'Ouest** : c'est une bande allongée du Nord-ouest Pacifique à la Floride en passant par la Californie et le Texas (*Sun belt*). C'est la région dont le développement économique est le plus fort ces dernières années, notamment grâce aux nouvelles technologies, mais aussi grâce à l'ALENA qui accorde aux régions frontalières des potentiels de développement exceptionnels (relocalisations industrielles et dynamisme de la façade atlantique).

- **les autres régions spécialisées** : la diagonale intérieure (le « grenier » américain), les Rocheuses (forêt, tourisme, ressources énergétiques et minières), Hawaï (espace touristique) et Alaska (réserve géostratégique d'hydrocarbures).

Fond 4 :

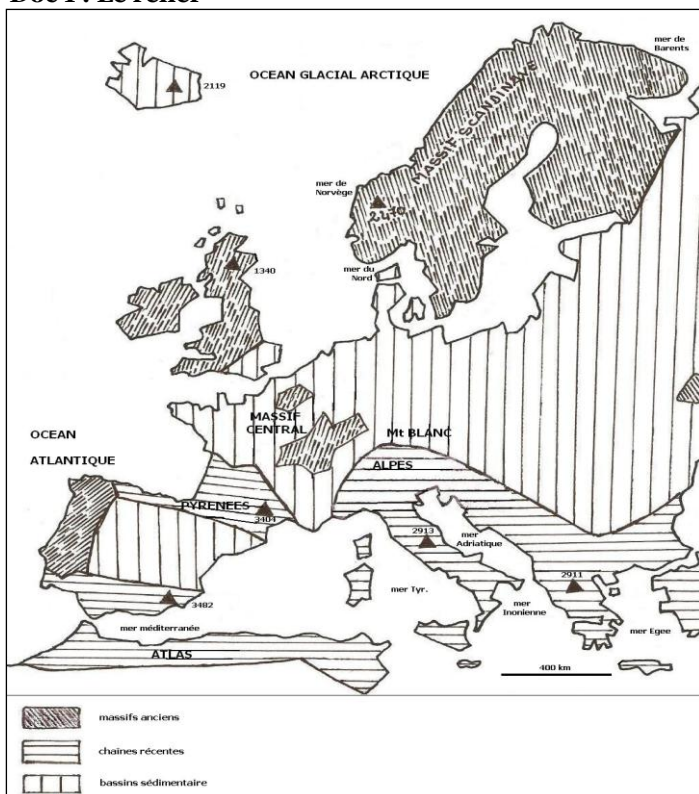


Fond 5 :



Leçon 6 : MILIEUX NATURELS ET POPULATIONS

Doc 1 : Le relief



Doc 2 : Le climat



Doc 3 : Indicateurs socio-démographiques de l'Europe

Indicateurs	2018	2019 (p)	2020 (p)
Population (en habitants)	742 648 000	743 102 600	743 390 045
Superficie (en km ²)	10 180 000	10 180 000	10 180 000
Densité (en hab/ km ²)	72,95	72,99	73,02
TAN (en %)	0,08	0,06	0,07 %
Indice de fécondité	1,61	1,61	1,62
0-14 ans (en %)	15,5	15,4	14,9
65 ans et plus (en %)	18,5	18,7	19,2
Espérance de vie (en années)	77,8	78,4	78,9
Population urbaine (en %)	74,5	74,5	74,7

Source : World Population Prospects-Nations-unies

Doc 4 : La catastrophe démographique européenne

C'est dans l'indifférence totale que l'Europe se dirige droit vers un hiver démographique. Selon les projections démographiques de l'ONU, la bascule est prévue en 2030, date à partir de laquelle la population des pays membres de l'Union européenne (Royaume-Uni compris) va commencer à décroître et perdre près de 10 millions d'habitants à l'horizon 2050. C'est un peu comme si le Portugal était rayé de la carte durant cet intervalle.

Cette mécanique infernale est en fait déjà en place. Avec un taux de fécondité nettement inférieur à 2,1 depuis des années, l'Europe n'assure plus le renouvellement de ses générations et sans l'apport de l'immigration sa population baisserait déjà depuis trois ans environ : le solde naturel a été négatif pour la première fois en 2015 et un nouveau pallier a été franchi en 2017 avec un déficit naturel record, de plus de 200.000 personnes et s'il faut être provoquant cela veut dire que le nombre de cercueils est supérieur à celui du nombre de berceaux.

Ce tableau déjà très sombre, il faut pourtant encore le noircir. Si l'attention est portée sur les 20-64 ans, c'est-à-dire la population en âge de travailler, la bascule ce n'est plus 2030, mais maintenant. La saignée est impressionnante, plus de 48 millions de travailleurs en moins selon les projections de l'ONU entre 2015 et 2050, c'est quasiment l'équivalent de la force de travail allemande qui est appelée à disparaître de l'UE.

Or on touche là à l'une des sources principale de la croissance, c'est-à-dire le volume de travail mobilisable. Moins d'actifs c'est la certitude d'une croissance potentielle plus faible même s'il y a des gains de productivité, même si le taux de participation au marché du travail des seniors, augmente. C'est aussi, à coup sûr, des problèmes de financement des systèmes des retraites, de santé avec l'alourdissement du coût de la dépendance et l'alourdissement du déficit public, etc.

Mais il y a un facteur aggravant en Europe : la poursuite par les pays membres de leur intérêt particulier dans un espace où pourtant devrait prévaloir l'intérêt commun. On connaît déjà la concurrence fiscale et sociale, il faut désormais intégrer une troisième dimension, la concurrence démographique, bien compris comme étant la capacité prédatrice d'un État à siphonner les talents de ses plus proches voisins. Ce n'est pas de la science-fiction mais bien ce qui s'est déjà passée avec l'Allemagne. Après la grande récession, il y a eu outre-Rhin un véritable boum démographique lié à l'explosion de l'excédent migratoire sous l'impact de l'arrivée de jeunes issus des pays du Sud ou de l'Est de Europe alors en pleine crise, puis sur la fin des différentes vagues de réfugiés venus de pays en guerre, notamment de Syrie. [...]

Alexandre Mirlicourtois, Xerfi, *latribune.fr*, 19 mars 2019

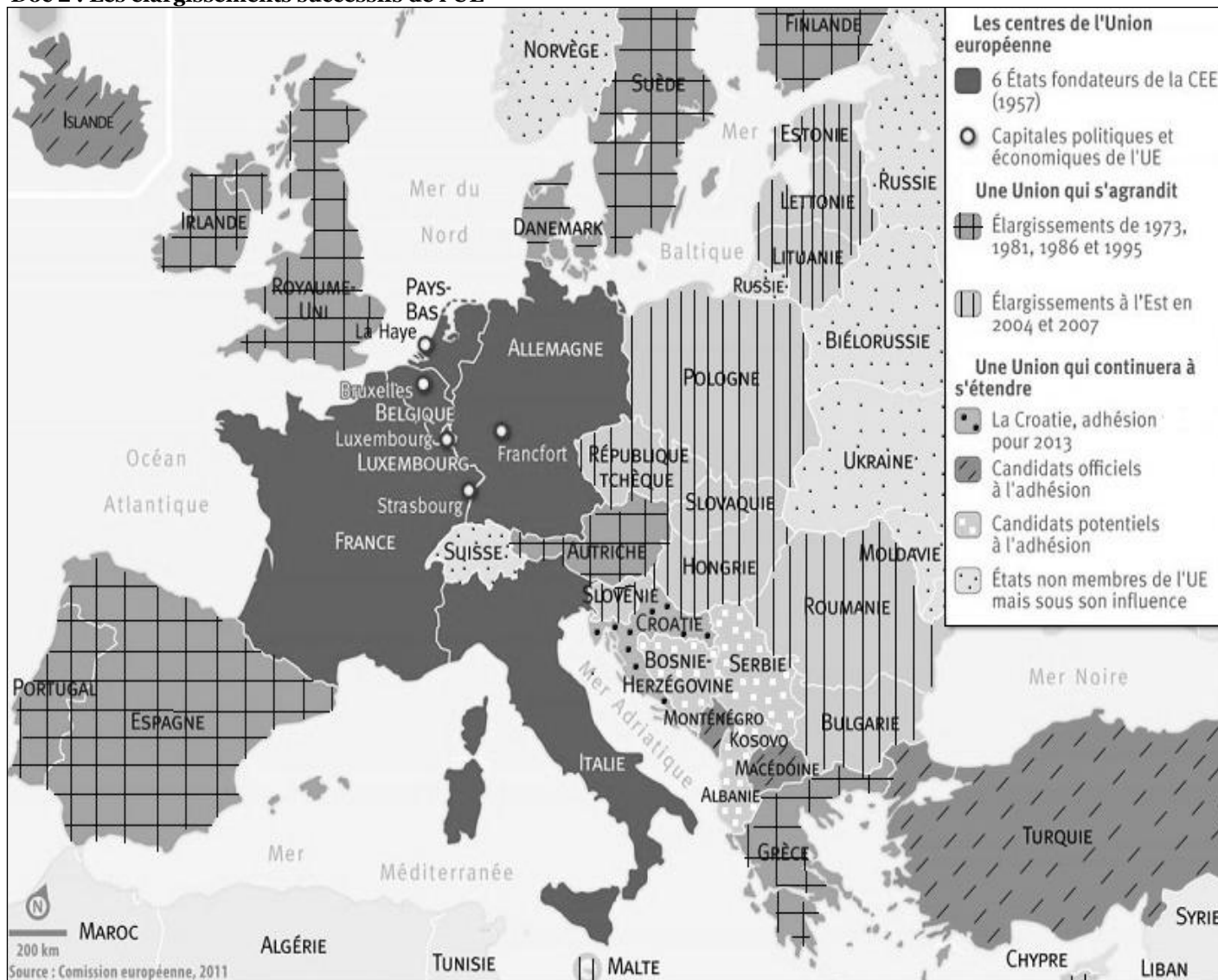
Leçon 7 : LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE : RÉALITÉS ET PERSPECTIVES

Doc 1 : Déclaration de Robert Schuman, 9 mai 1950

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes [...] Le Gouvernement français propose un plan d'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. [...]

La solidarité de la production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique ». [...]

Doc 2 : Les élargissements successifs de l'UE



Doc 3 : Indicateurs socio-démographiques et économiques de l'UE

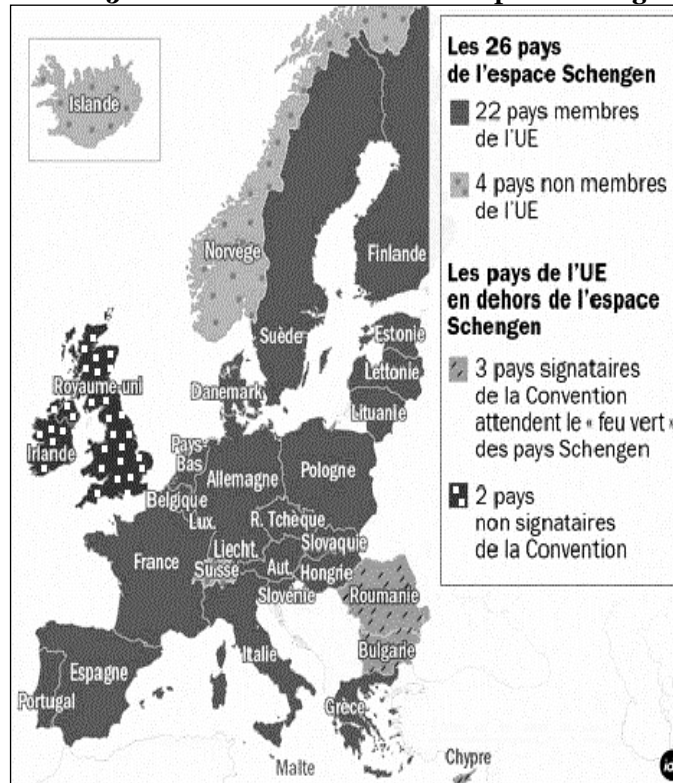
Indicateurs	2017	2018	2019 (p)
Population (en habitants)	511 548 000	512 648 000	513 500 000
Superficie (en km ²)	4 476 000	4 476 000	4 476 000
Densité (en hab/km ²)	114,29	114,53	114,72
TAN (en %)	- 0,03	- 0,04	- 0,07
Indice de fécondité	1,58	1,6	1,6
0-14 ans (en %)	15,6	15,5	15,2
65 ans et + (en %)	19,4	19,7	20,1
Espérance de vie (en années)	79,75	80,9	82,65
PIB global (en milliards de \$)	16 782	17 135	17 460
PIB/hab (en dollars)	32 806	33 424	34 002
Croissance du PIB (en %)	1,8	1,9	1,5
Taux de chômage (en %)	8,5	7,3	6,9
Dette publique (en % du PIB)	83,5	80,8	79,3

Sources : Eurostat juillet 2019, Commission européenne

Doc 4 : Les 19 pays membres de la zone euro



Doc 5 : Les 26 États membres de l'espace Schengen



Doc 6 : Qu'est-ce que le Brexit ?

Le « Brexit » est une abréviation de « British Exit », désignant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE).

Le 23 juin 2016, lors d'un référendum organisé par l'ancien Premier ministre David Cameron, 51,9 % des Britanniques ont choisi de quitter l'UE. À la suite du déclenchement de l'article 50¹⁴ du traité sur l'UE le 29 mars 2017, le Royaume-Uni et les 27 autres pays membres de l'UE se sont donné deux ans pour préparer la sortie effective du pays. Celle-ci a toutefois été repoussée au 31 octobre 2019.

Nommée en juillet 2016 et reconduite en juin 2017, c'est la Première ministre Theresa May qui a mené les discussions sur la sortie de son pays face à une équipe de négociateurs. Démissionnaire, elle est remplacée à son poste par Boris Johnson le 23 juillet 2019.

touteleurope.eu, 23 juillet 2019

Doc 7 : Perspectives économiques dans l'UE en 2020

Optimiste, mais prudente : c'est dans cet état d'esprit que la Commission européenne a présenté, mercredi 10 juillet, ses prévisions économiques d'été, dans lesquelles elle revoit à la baisse ses estimations de croissance dans la zone euro pour 2020. Un rectificatif qui s'explique, selon elle, par la « faiblesse » du secteur manufacturier.

Globalement, la Commission se veut rassurante : la croissance devrait continuer d'être au rendez-vous. Elle table sur une progression globale de 1,2 % en 2019 et de 1,4 % en 2020 du produit intérieur brut (PIB) des 19 pays de la zone euro. Pour l'Union européenne (UE) dans son ensemble, elle anticipe des hausses respectives de 1,4 % et 1,6 %. Soit 0,1 point de pourcentage de moins que ce qu'elle avait annoncé dans ses dernières prévisions, en mai (elle tablait sur 1,5 % en 2020 dans la zone euro). En cause : les tensions commerciales et les importantes incertitudes politiques, qui ont continué à peser sur la confiance du secteur manufacturier.

Un contexte plus difficile qui touche particulièrement la première économie européenne, l'Allemagne. La Commission européenne maintient ses anticipations pour 2019, mais revoit en baisse celles de 2020, respectivement à 0,5 % et à 1,4 %. Le 5 juillet, l'Office allemand de la statistique (Destatis) avait, en effet, constaté un décrochage de 8,6 % par rapport à 2018 des commandes industrielles du pays, soit le plus important recul en dix ans, date de la dernière récession enregistrée outre-Rhin.

Les prévisions pour la France subissent à peu près le même sort (1,3 % de croissance en 2019 et 1,4 % en 2020). La Commission constate que le climat des affaires et la confiance des consommateurs se portent bien dans l'Hexagone, mais s'attend à ce que la faiblesse de la demande extérieure pèse sur l'activité économique.

Les prévisions de l'Italie, qui vient d'échapper à une possible procédure de déficit excessif pour son budget 2019, restent, pour leur part, inchangées : la Péninsule devrait péniblement atteindre une croissance de 0,1 % en 2019 et de 0,7 % en 2020. Toutefois, le projet de budget transalpin 2020, qui doit être envoyé à Bruxelles au plus tard le 15 octobre, fera l'objet d'une attention particulière. Ces statistiques contrastent toutefois avec ceux des pays de l'Europe centrale et orientale, puisque la Commission s'attend à un taux de croissance de 3,7 % en Roumanie, de 3,2 % en Hongrie et de 2,7 % en Pologne en 2020.

Sophie Petitjean, lemonde.fr, 10 juillet 2019

¹⁴ L'article 50 du traité sur l'Union européenne (TUE) : il encadre les conditions d'une sortie d'un État membre de l'Union européenne. L'État qui décide de se retirer notifie son intention au Conseil européen. L'Union négocie alors avec cet État un accord fixant les modalités de son retrait, que le Conseil conclut ensuite à la majorité qualifiée, après approbation du Parlement européen.

Doc 8 : Les grandes étapes de la construction européenne

9 mai 1950 : déclaration de Robert Schuman : au cours d'une conférence de presse au Quai d'Orsay, le ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman prononce une déclaration historique. Il appelle à la mise en commun des productions de charbon et d'acier de la France et de l'Allemagne au sein d'une organisation ouverte aux autres pays d'Europe. Son but est d'assurer une paix durable sur le continent, grâce au développement d'une solidarité de production entre la France et l'Allemagne, dans un secteur stratégique, rendant impossible tout affrontement entre ces deux pays. Cette organisation constituerait la première étape vers une fédération européenne. Le plan proposé dans cette déclaration a été élaboré par Jean Monnet, alors commissaire général au Plan.
18 avril 1951 : création de la CECA : la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est créée, pour une période de 50 ans, avec la signature du traité de Paris par six pays : la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne (RFA).
25 mars 1957 : création de la CEE et de l'EURATOM : deux traités sont signés à Rome par les six pays européens ayant participé à la création de la CECA. Le premier institue la Communauté économique européenne (CEE) qui a pour but la mise en place d'un marché commun, et le second la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA) dite Euratom. À la différence du traité de la CECA, les deux traités de Rome sont conclus pour une durée illimitée.
14 janvier 1962 : adoption des premiers règlements sur la politique agricole commune (PAC)
1er juillet 1968 : réalisation de l'Union douanière entre les six : les droits de douane entre les six membres de la CEE sont totalement supprimés. Un tarif douanier commun est mis en place aux frontières extérieures de la CEE.
1er janvier 1973 : de l'Europe des 6 à l'Europe des 9 : premier élargissement de la CEE avec l'adhésion du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni.
1er janvier 1981 : une Europe à dix : deuxième élargissement : la Grèce entre dans la CEE.
14 juin 1985 : signature des accords de Schengen : la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et la RFA signent à Schengen (Luxembourg) des accords prévoyant la suppression progressive des frontières entre ces États et la libre circulation des personnes. Mais la convention d'application de l'accord n'est signée que le 19 juin 1990 et n'entre finalement pas en vigueur avant le 26 mars 1995.
1er janvier 1986 : l'Europe des douze : troisième élargissement de la CEE avec l'arrivée de l'Espagne et du Portugal.
17 et 28 février 1986 : signature de l'Acte unique européen : les douze signent, à Luxembourg et La Haye, l'Acte unique qui modifie le traité de Rome sur la CEE (9 États signent le 17, le Danemark, l'Italie et la Grèce signent le 28). Il fixe l'échéance pour la réalisation du marché intérieur unique au 31 décembre 1992. Celui-ci entre en vigueur le 1er janvier 1993.
7 février 1992 : signature du traité de Maastricht qui crée l'Union européenne : à Maastricht (<i>Pays-Bas</i>), est signé en février le traité sur l'Union européenne. Celle-ci est constituée de 3 piliers : les Communautés (CECA, CE, CEEA), la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), la coopération en matière de Justice et d'affaires intérieures (JAI). Par ailleurs, la CEE devient la Communauté européenne (CE). Dans ce traité de Maastricht, une citoyenneté européenne est instituée, les pouvoirs du Parlement européen sont renforcés, et l'Union économique et monétaire (UEM) est lancée. Le traité de Maastricht entre en vigueur le 1er novembre 1993.
1er janvier 1995 : l'Europe des quinze : quatrième élargissement avec l'entrée de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède.
2 octobre 1997 : signature du traité d'Amsterdam : les ministres des Affaires étrangères des quinze signent un traité qui modifie le traité sur l'Union européenne (TUE) et celui instituant la Communauté européenne (TCE). La Communauté européenne acquiert de nouveaux domaines de compétence. Le traité entre en vigueur le 1er mai 1999.
1er janvier 1999 : l'euro devient la monnaie unique de 11 des États membres : onze États forment à cette date la zone euro : Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et RFA. L'euro devient alors officiellement leur monnaie légale. La Grèce les rejoindra le 1er janvier 2001, la Slovaquie le 1er janvier 2007, Chypre et Malte le 1er janvier 2008, la République tchèque le 1er janvier 2009, l'Estonie le 1er janvier 2011, la Lettonie le 1er janvier 2014 et la Lituanie le 1er janvier 2015, faisant ainsi passer à 19 le nombre de pays de la zone euro. Les pièces et les billets en euro n'ont été mis en circulation que le 1er janvier 2002. Mais les particuliers pouvaient déjà payer leurs impôts ou émettre des chèques en euros dès 1999.
26 février 2001 : signature du traité de Nice : à la suite du Conseil européen qui s'est tenu à Nice du 7 au 9 décembre 2000, un traité est signé entre les quinze qui modifie à nouveau le TUE et le TCE. Ce traité de Nice devait permettre d'assurer un bon fonctionnement des institutions européennes en prévision du prochain élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale. Il entre en vigueur le 1er février 2003.
1er mai 2004 : une Europe à vingt-cinq : entrée en vigueur du traité signé à Athènes le 16 avril 2003. Dix nouveaux États entrent dans l'UE : 8 PECO (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie), Chypre et Malte.
1er janvier 2007 : une Europe à 27 : entrée en vigueur du traité d'adhésion signé le 25 avril 2005. La Roumanie et la Bulgarie deviennent membres de l'UE.
13 décembre 2007 : signature du traité de Lisbonne : à l'issue d'une période de réflexion entamée après les référendums français et néerlandais, les chefs d'État et de gouvernement s'accordent sur l'idée d'un traité simplifié pour sortir du blocage institutionnel. Lors du Conseil européen des 21 et 22 juin 2007, une Conférence intergouvernementale est convoquée afin de rédiger un projet de « traité modificatif », révisant les traités existants. Les 27 chefs d'État et de gouvernement, après être parvenus à un accord final sur le nouveau traité modificatif lors du sommet informel à Lisbonne les 18 et 19 octobre 2007, signent ce traité le 13 décembre dans cette même ville. L'ensemble des ratifications se fait par la voie parlementaire, sauf en Irlande. Ce pays rejette le traité par un premier référendum le 12 juin 2008 avant de l'accepter par un second référendum le 2 octobre 2009. Le traité entre alors en vigueur le 1er décembre 2009. En France, une réforme constitutionnelle a été nécessaire pour ratifier le traité, estimé contraire à la Constitution par le Conseil constitutionnel. La loi autorisant la ratification a été promulguée le 13 février 2008.
2 mars 2012 : signature du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) : Interdisant aux États signataires (25 des 27 membres de l'UE, à l'exclusion du Royaume-Uni et de la République tchèque) un déficit structurel supérieur à 0,5% du PIB et modifiant les mécanismes de sanction, ce traité constitue un pas en avant vers une gouvernance économique de l'UE et consacre un transfert de souveraineté non négligeable en matière de politique budgétaire.
1er juillet 2013 : une Europe à vingt-huit : entrée en vigueur du traité d'adhésion signé à Bruxelles le 9 décembre 2011. La Croatie devient le 28 ^e membre de l'UE, dont la population atteint désormais plus de 508 millions de personnes.
29 mars 2017 : vers le Brexit : le Royaume-Uni notifie au Conseil européen son intention de quitter l'UE, conformément à l'article 50 du TUE. Les négociations commencent le 19 juin 2017. Cela fait suite au référendum du 23 juin 2016 par lequel une majorité d'électeurs britanniques a voté en faveur de la sortie de leur pays de l'UE. Des négociations sont entamées entre le gouvernement britannique et la Commission européenne en vue d'obtenir un accord sur les modalités du divorce, dont le terme est fixé au 29 mars 2019.
7 juin 2019 : démission de Theresa May : à la tête du Royaume-Uni depuis la démission en 2016 de David Cameron à la suite du référendum qu'il a convoqué et perdu sur le Brexit, Mme May avait la lourde tâche de mettre en œuvre la sortie de son pays de l'UE. Affaiblie au sein de sa formation, le Parti conservateur, elle n'est jamais parvenue à faire approuver un accord sur le Brexit par le Parlement et a fini par jeter l'éponge et démissionner le 7 juin 2019.
23 juillet 2019 : Boris Johnson succède à Theresa May : il promet un Brexit sans accord (<i>no deal</i>) pour le 31 octobre 2019.
6 septembre 2019 : la Chambre des <i>Lords</i> adopte la proposition de loi contraignant Boris Johnson à demander un report du Brexit pour éviter une sortie sans accord de l'UE, au grand dam du Premier ministre qui parie sur des élections anticipées pour résoudre la crise politique. Le texte adopté par les députés vise à repousser de trois mois le Brexit, prévu le 31 octobre, si Boris Johnson ne trouve pas un accord de divorce avec l'Union européenne d'ici le 19 octobre.

Fond 6 :



Fond 7 :



Leçon 8-1 : LA FRANCE : ÉTUDE ÉCONOMIQUE

Doc 1 : Indicateurs socio-démographiques

Indicateurs	2018	2019 (p)	2020 (p)
Population (en habitants)	67 200 000	67 441 920	67 819 000
Superficie (en km ²)	551 695	551 695	551 695
Densité (en hab/km ²)	121,80	122,25	122,93
TAN (en %)	0,36	0,33	0,30
0-14 ans (en %)	18,05	17,98	17,91
65 ans et + (en %)	20,22	20,66	21,10
Indice de fécondité	1,90	1,87	1,85
IDH	0,91	0,91	0,91
Espérance de vie (en années)	82,45	82,59	82,79
Population urbaine (en %)	80,70	81,10	81,50

Sources : INSEE, INED, PopulationData.net

Doc 2 : Indicateurs économiques

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (p)
PIB global (en milliards de dollars)	2 438	2 466	2 588	2 795	2 845	2 979
PIB/hab (en dollars)	37 840	38 200	39 933	41 592	42 185	43 926
Croissance du PIB (en %)	1,3	1,1	2,3	1,7	1,3	1,4
Taux de chômage (en %)	10,2	9,7	9,5	8,8	8,5	8,1
Endettement de l'État (en % du PIB)	95,60	96,59	96,80	96,69	96,48	95,60

Répartition de l'activité économique par secteur (2019)	Agriculture	2,8 % de la population active	1,5 % du PIB
	Industrie	20,3 % de la population active	17,4 % du PIB
	Services	76,9 % de la population active	81,1 % du PIB

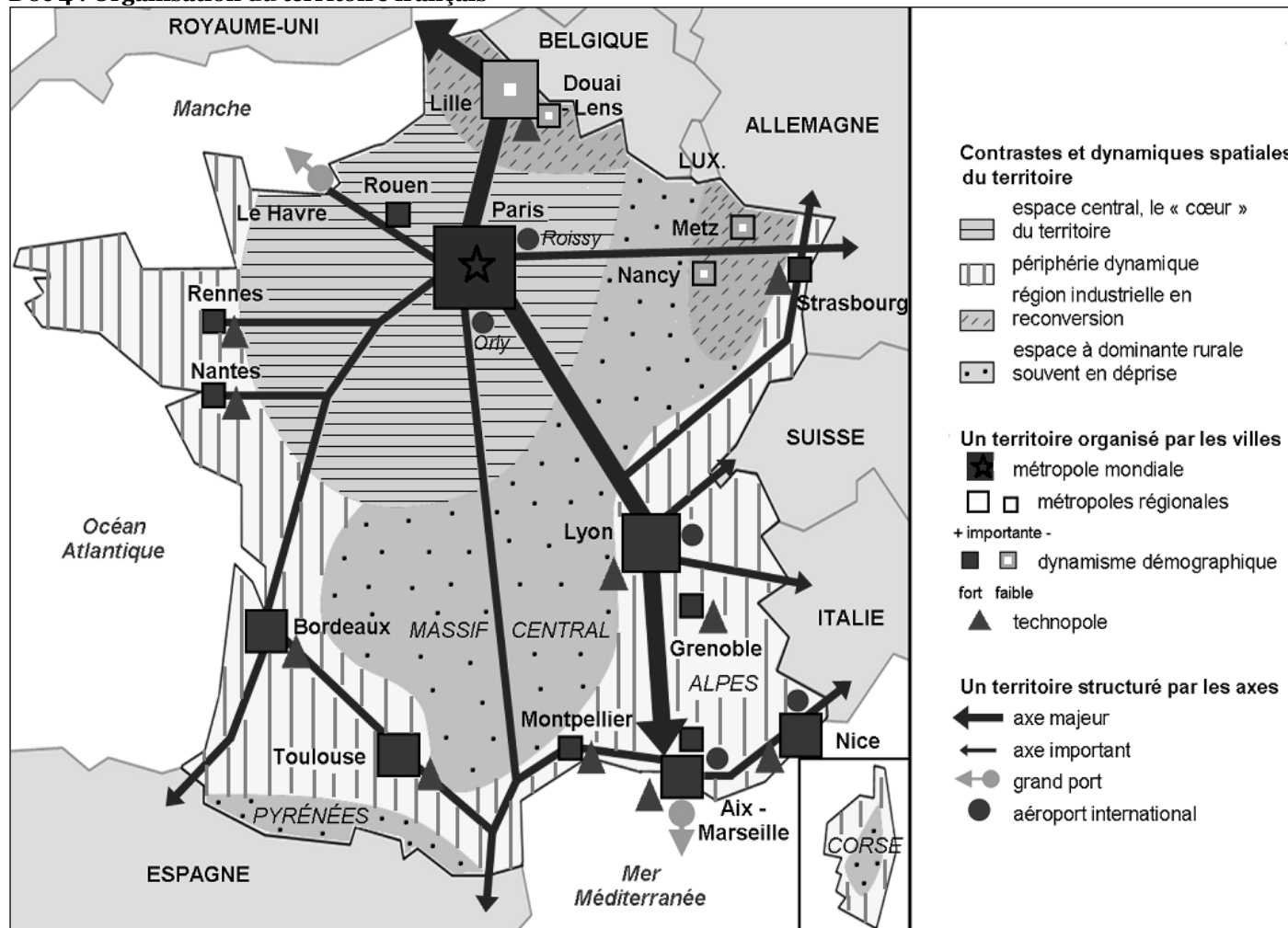
Sources : FMI-World Economic Outlook Database-octobre 2018, Banque mondiale, INSEE

Doc 3 : Commerce extérieur (en millions d'euros)

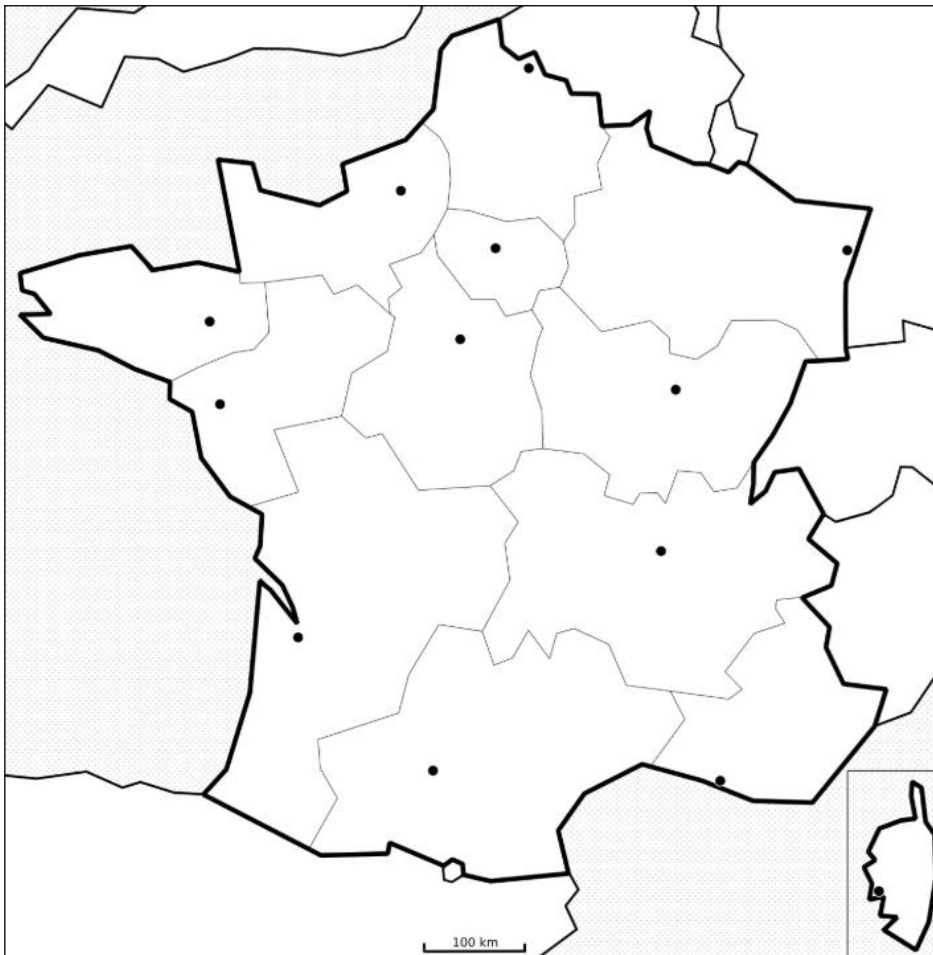
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (p)
Exp	395 039	428 610	442 014	436 180	436 675	455 497	452 937	473 375	485 821	504 304
Imp	447 484	503 120	509 596	497 961	495 159	500 872	501 775	536 898	546 764	578 044
Solde	-52 445	-74 510	-67 582	-61 781	-58 484	-45 375	-48 838	-63 523	-60 943	-73 740

Source : Douanes françaises, mai 2019

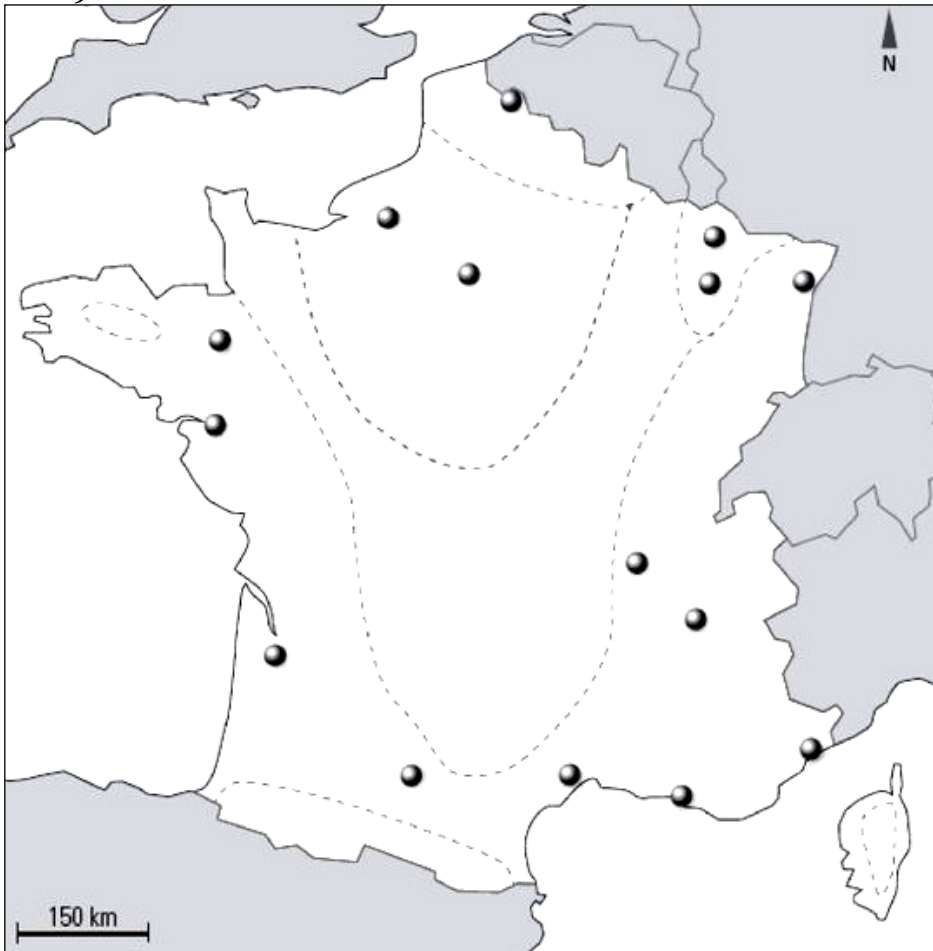
Doc 4 : Organisation du territoire français



Fond 8 :



Fond 9 :



Leçon 8-2 : L'ALLEMAGNE : ÉTUDE ÉCONOMIQUE

Doc 1 : Indicateurs socio-démographiques

Indicateurs	2018	2019 (p)	2020 (p)
Population (en habitants)	83 124 000	83 517 000	83 784 000
Superficie (en km ²)	357 386	357 386	357 386
Densité (en hab/km ²)	232,59	233,69	234,43
TAN (en %)	0,56	0,47	0,48
0-14 ans (en %)	12,99	12,93	12,87
65 ans et + (en %)	21,55	21,68	21,82
Indice de fécondité	1,46	1,46	1,59
IDH	0,936	0,936	0,936
Espérance de vie (en années)	80,89	81,20	81,52
Population urbaine (en %)	76,40	76,50	76,30

Sources : World Population Prospects : the revision 2019, PopulationData.net

Doc 2 : Indicateurs économiques

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019 (p)	2020 (p)
PIB global (en milliards de dollars)	3 377	3 497	3 700	4 029	4 117	4 332
PIB/hab (en dollars)	41 345	42 461	44 769	48 470	49 295	51 704
Croissance du PIB (en %)	1,5	2,2	2,5	1,9	1,9	1,6
Taux de chômage (en %)	4,6	4,3	3,8	3,5	3,4	3,3
Endettement de l'État (en % du PIB)	70,9	67,90	63,85	59,77	55,97	52,59

Répartition de l'activité économique par secteur (2019)	Agriculture	1,3 % de la population active	0,6 % du PIB
	Industrie	27,0 % de la population active	27,6 % du PIB
	Services	71,7 % de la population active	71,8 % du PIB

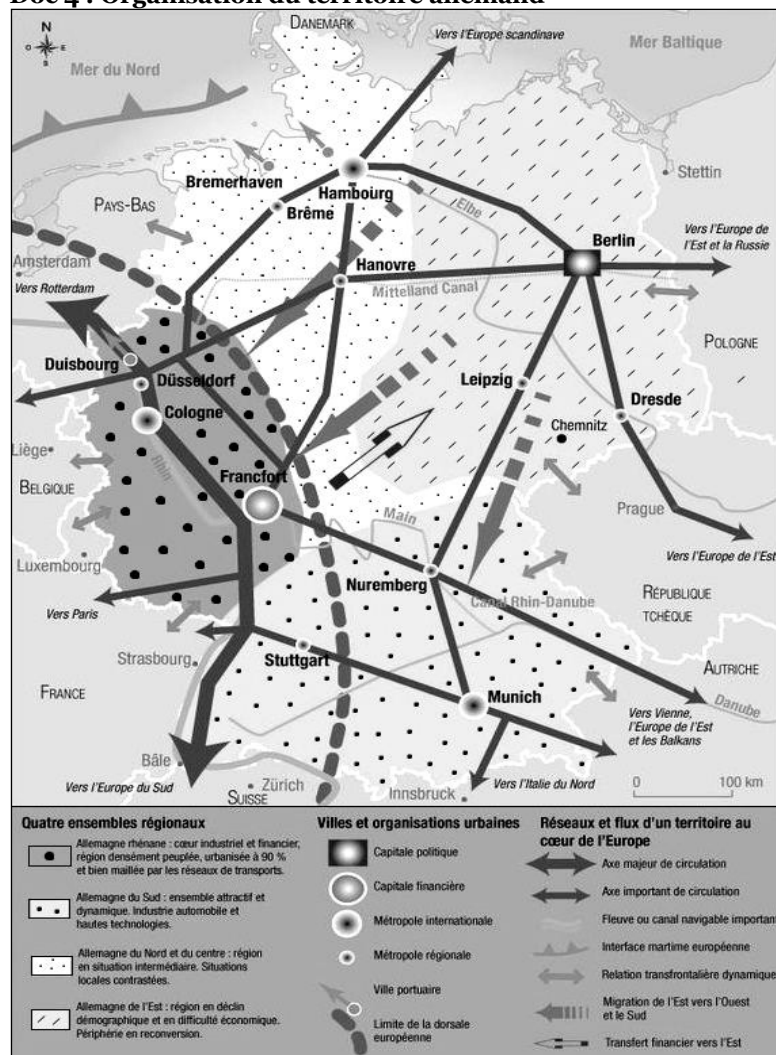
Sources : FMI-World Economic Outlook Database-octobre 2018, Banque mondiale

Doc 3 : Commerce extérieur (en milliards \$)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (p)
Exportations	1 443	1 684	1 629	1 703	1 779	1 584	1 604	1 737	1 877	1 991
Importations	1 266	1 500	1 414	1 479	1 510	1 314	1 330	1 458	1 607	1 736

Source : Perspective monde-Banque mondiale

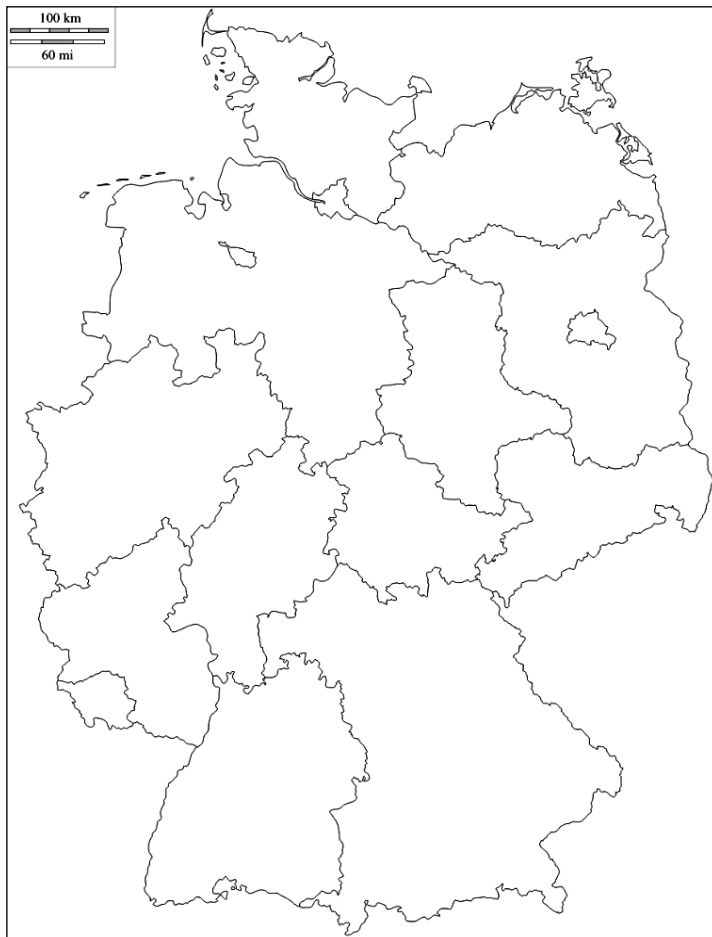
Doc 4 : Organisation du territoire allemand



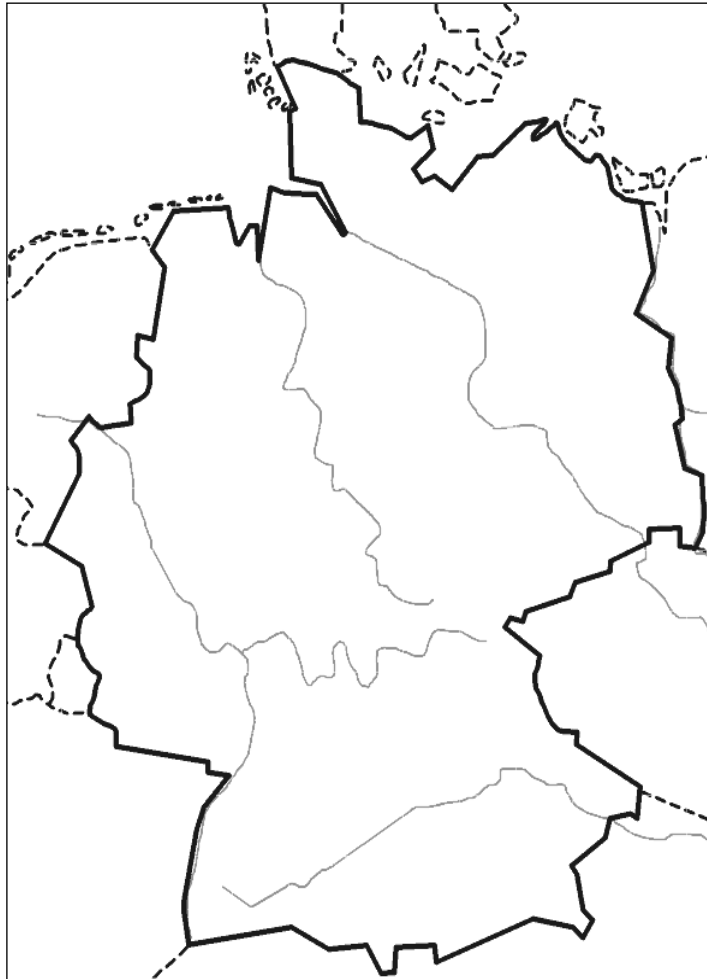
Le territoire allemand est marqué par des disparités. On peut distinguer quatre grandes régions :

- **l'Allemagne rhénane** : située à l'ouest, elle constitue le cœur industriel et financier du pays. C'est une région densément peuplée et très urbanisée (90 %). Elle est desservie par le premier axe fluvial au monde (fleuve Rhin), par un très dense réseau d'autoroutes, par deux aéroports internationaux (Cologne et Düsseldorf). Cologne est également le principal carrefour ferroviaire du pays.
- **l'Allemagne du sud** : c'est la partie la plus dynamique du pays. Elle a su profiter des crises de reconversion des régions d'industries lourdes de l'Allemagne plus septentrionale pour accumuler des activités en fort développement : industries automobiles, haute technologie, services financiers, tourisme, ...
- **l'Allemagne du nord et du centre** : région à situation intermédiaire, le recul de l'industrie lourde et la division politique ont pénalisé cette partie du pays qui reste la façade maritime, animée par un port important, Hambourg, qui débouche sur le premier port européen Rotterdam et qui est aussi la troisième ville du pays. Le réseau urbain est un peu lâche.
- **l'Allemagne de l'Est** : la sortie du socialisme s'est soldée par une crise économique majeure et une poussée du chômage. C'est une région en phase de transition : poids important d'une agriculture médiocrement productive, équipements industriels souvent vétustes et polluants, sous-équipement tertiaire, réseau de transports inadapté. Après l'euphorie de la réunification un malaise social se développe. Berlin, ville-capitale en pleine modernisation, affiche le dynamisme le plus spectaculaire.

Fond 10 :

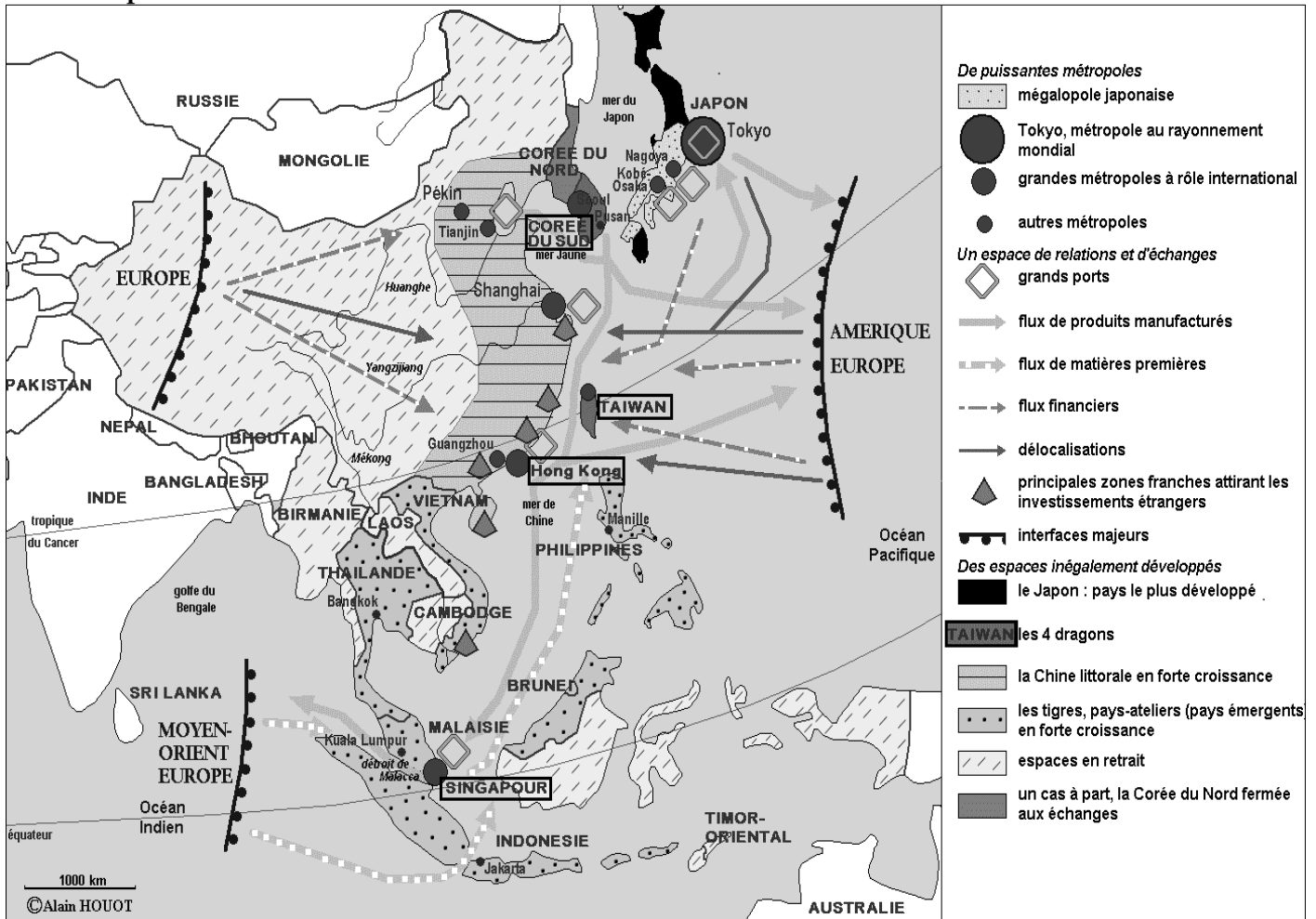


Fond 11 :



Leçon 9 : LES FACTEURS D'ÉMERGENCE ET LEURS LIMITES

Doc 1 : Un pôle de la triade



Doc 2 : Indicateurs socio-démographiques et économiques des pays de l'Asie-Pacifique en 2019

Pays	Population (en habitants)	Superficie (en km²)	TAN (en %)	Espérance de vie (années)	PIB global (milliards \$)	PIB/hab (dollars)	Croissance du PIB (en %)	IDH
Brunei	433 225	5765	1,01	77,50	15,20	35 086	5,1	0,859
Cambodge	16 487 000	181 035	1,46	70,35	26,37	1 599	6,8	0,583
Chine	1 401 296 000	9 596 961	0,43	76,75	14 172	9 884	6,2	0,761
Corée du Sud	51 826 000	100 356	0,10	83,06	1700	32 802	2,6	0,907
Hong Kong	7 448 000	1 110	0,87	84,50	380,86	51 136	2,9	0,939
Indonésie	270 626 000	1 913 579	1,10	69,54	1 066,84	3 942	5,1	0,700
Japon	126 468 000	377 972	-0,13	84,80	5 226,30	41 325	0,9	0,914
Malaisie	32 018 000	329 847	1,13	75,88	372,63	11 638	4,6	0,808
Philippines	108 117 000	300 439	1,37	69,68	354,31	3 277	6,6	0,706
Singapour	5 804 000	719	0,50	83,53	359,62	61 961	2,5	0,938
Taiwan	23 777 000	36 197	0,20	80,60	626,72	26 358	2,4	0,935
Thaïlande	69 625 000	513 115	0,28	75,70	524,25	7 530	3,9	0,761
Timor Oriental	1 297 000	14 954	1,98	69,40	3,41	2 629	5,0	0,625
Vietnam	96 462 000	331 231	0,96	76,83	266,24	2 760	6,5	0,700

Sources : World Population Prospects : the revision 2019, PopulatioData.net, Prévisions FMI

Doc 3 : Perspectives économiques de l'Asie-pacifique en 2019-2020

[...] Pour la première fois depuis la crise financière asiatique de 1997-98, la croissance de la région Asie de l'Est et Pacifique devrait passer sous la barre des 6 % en 2019, à 5,9 %, contre 6,3 % en 2018. En Chine, la croissance devrait s'essouffler en 2019, à 6,2 % (contre 6,6 % en 2018), avec le ralentissement des échanges internationaux, la stabilité des prix des matières premières et des conditions financières globalement propices.

L'aptitude des autorités à adapter les politiques monétaires et budgétaires aux difficultés extérieures et autres vents contraires entrera également en ligne de compte. Dans le reste de la région, la croissance devrait aussi marquer le pas en 2019, à 5,1 %, avant de connaître un léger rebond à 5,2 % en 2020 et 2021, profitant de la stabilisation du commerce mondial. [...]

Communiqué de presse de la Banque mondiale, 4 juin 2019

Fond 12 :



Leçon 10 : LE MODÈLE ÉCONOMIQUE JAPONAIS : CARACTÉRISTIQUES ET PROBLÈMES

Doc 1 : Indicateurs socio-démographiques

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019 (p)	2020 (p)
Population (en habitants)	127 141 000	126 937 000	126 785 000	126 633 000	126 468 000	126 304 000
Superficie (en km ²)	377 972	377 972	377 972	377 972	377 972	377 972
Densité (en hab/km ²)	336,38	335,84	335,43	335,03	334,60	334,16
TAN (en %)	- 0,16	- 0,12	- 0,12	- 0,13	- 0,13	- 0,12
0-14 ans (en %)	12,99	12,94	12,89	12,80	12,73	12,65
65 ans et plus (en %)	26,02	26,56	27,05	27,81	28,45	29,10
Espérance de vie (en années)	83,70	83,90	84,10	84,30	84,50	84,70
Indice de fécondité	1,41	1,40	1,40	1,40	1,40	1,37
IDH	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91
Population urbaine (en %)	91,40	91,40	91,50	91,60	91,70	91,80

Sources : World Population Prospects : the revision 2019, PopulatioData.net

Doc 2 : Indicateurs économiques

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019 (p)	2020 (P)
PIB global (en milliards \$)	4 379,87	4 950,07	4 873,20	5 070,63	5 226,30	5 371,69
PIB/hab (en dollars)	34 449	38 996	38 437	40 042	41 325	42 530
Croissance du PIB (en %)	1,1	1,0	1,7	1,1	0,9	0,3
Taux de chômage (en %)	3,4	3,1	2,9	2,9	2,9	2,9
Dette publique (en % du PIB)	238,11	235,60	237,65	238,22	236,59	235,77
Répartition de l'activité économique par secteur (2019)	Agriculture	3,4 % de la population active			1,2 % du PIB	
	Industrie	25,3 % de la population active			29,3 % du PIB	
	Services	71,3 % de la population active			69,5 % du PIB	

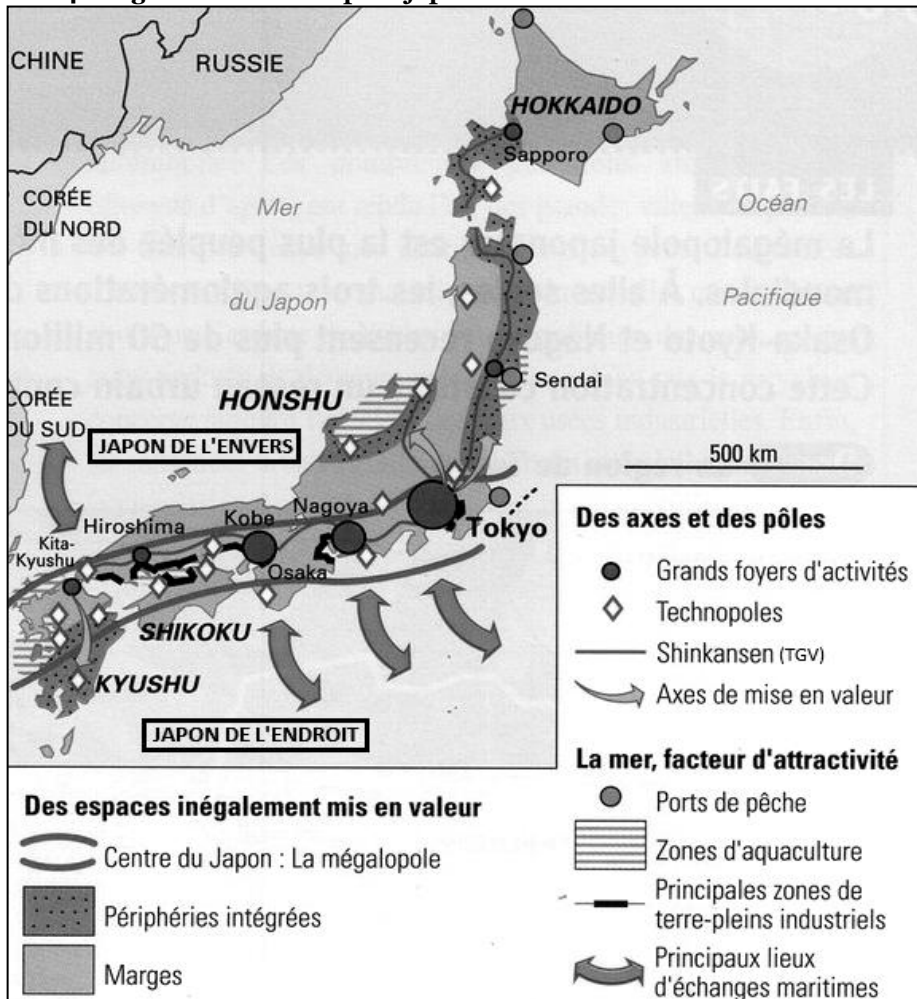
Sources : FMI-World Economic Outlook Database-octobre 2018, Banque mondiale-Dernières données disponibles

Doc 3 : Commerce extérieur (en milliards \$)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Exportations	898	957	932	848	849	783	819	878	692
Importations	856	1029	1069	1002	1002	822	792	861	702

Sources : OMC, Banque mondiale

Doc 4 : Organisation de l'espace japonais

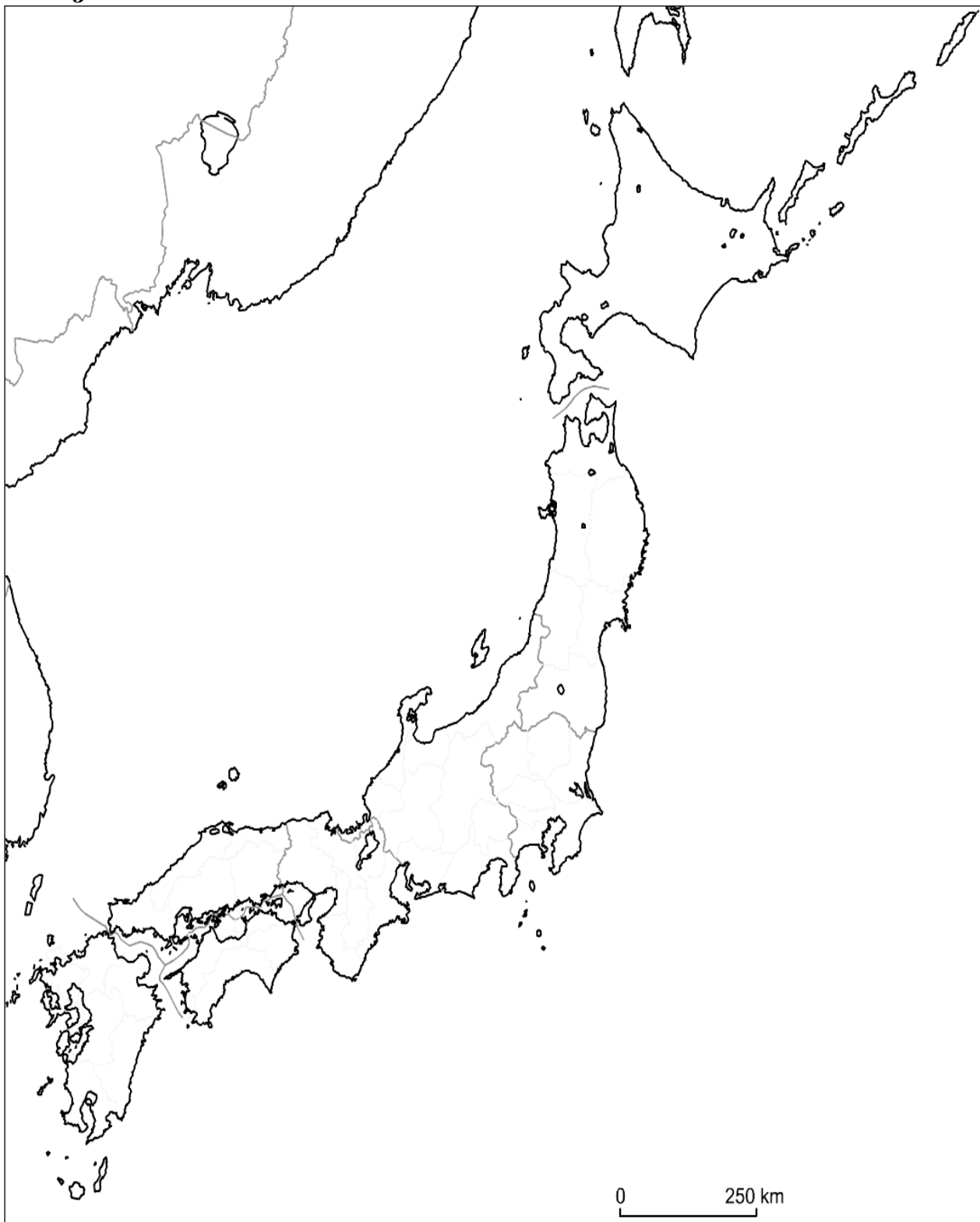


L'espace japonais est divisé en deux : au sud le Japon de l'Endroit et au nord le Japon de l'Envers.

- **Le Japon de l'Endroit** : cet espace regroupe les concentrations humaines, la plupart des agglomérations et des activités économiques. C'est une façade maritime ouverte sur le monde (océan Pacifique). On y trouve la mégalopole japonaise, cet immense espace urbanisé en continu qui va de Tokyo à Fukuoka (Kyushu), desservi par le premier TGV de la planète, le *Shinkansen*. Cette mégalopole s'est progressivement étalée dans toutes les directions, y compris sur la mer via la création de terres-pleins artificiels. L'aquaculture et la pêche sont aussi une forme supplémentaire d'exploitation des richesses de la mer et des possibilités des littoraux

- **Le Japon de l'Envers** : il est l'opposé du Japon de l'Endroit. Faiblement développé, il donne sur une mer fermée (mer du Japon) où les puissances voisines furent longtemps des ennemis du Japon : Russie, Chine, Corées. Beaucoup de facteurs comme le climat défavorable (neige en hiver sur les versants nord des Alpes japonaises, faibles températures à Hokkaido), les montagnes, l'éloignement de la capitale et de la mégalopole font qu'il est plutôt répulsif pour les hommes et les activités. Le Japon de l'Envers est le domaine de l'agriculture. Néanmoins, il est très apprécié par les touristes.

Fond 13 :



Leçon 12 : LA CHINE : LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**Doc 1 : Indicateurs économiques**

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019 (p)	2020 (p)
PIB global (en milliards de dollars)	11 015,50	11 189,24	12 014,61	13 457,27	14 172,20	15 461,96
PIB/hab (en dollars)	8069	8 116	8 666	9 653	10 114	10 854
Croissance du PIB (en %)	6,9	6,7	6,8	6,6	6,3	6,2
Taux de chômage (en %)	4,09	4,2	4,0	4,0	4,0	4,0
Dette publique (en % du PIB)	41,06	44,18	46,96	50,10	53,85	57,08
Répartition de l'activité économique par secteur (2019)	Agriculture	16,4 % de la population active			7,9 % du PIB	
	Industrie	26,3 % de la population active			40,5 % du PIB	
	Services	57,3 % de la population active			51,6 % du PIB	
Réserves de change (milliards de dollars)	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (p)
	4 000	3 331	3 011	3 081	3 119	3 104

Sources : FMI-World Economic Outlook Database-octobre 2018, Banque mondiale-Dernières données disponibles

Doc 2 : Commerce extérieur (en milliards \$)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (p)
Exportations	2 463	2 362	2 200	2 417	2 394	2 412
Importations	2 241	2 003	1 944	2 208	2 133	2 149

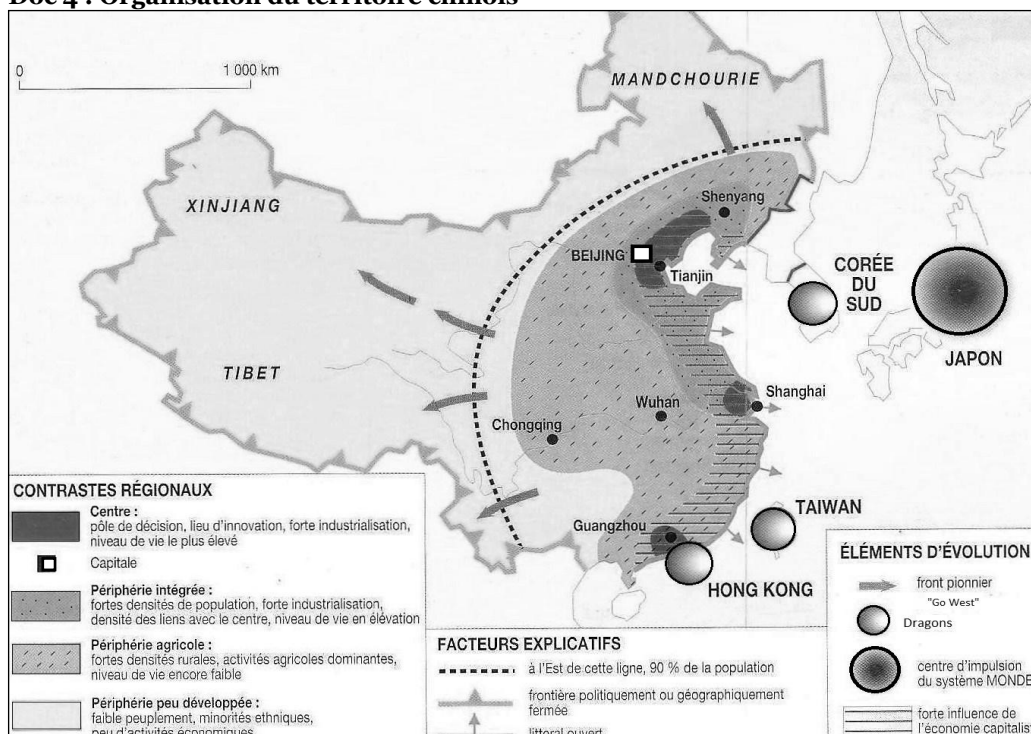
Source : Perspective monde-Banque mondiale

Doc 3 : Contexte économique de la Chine

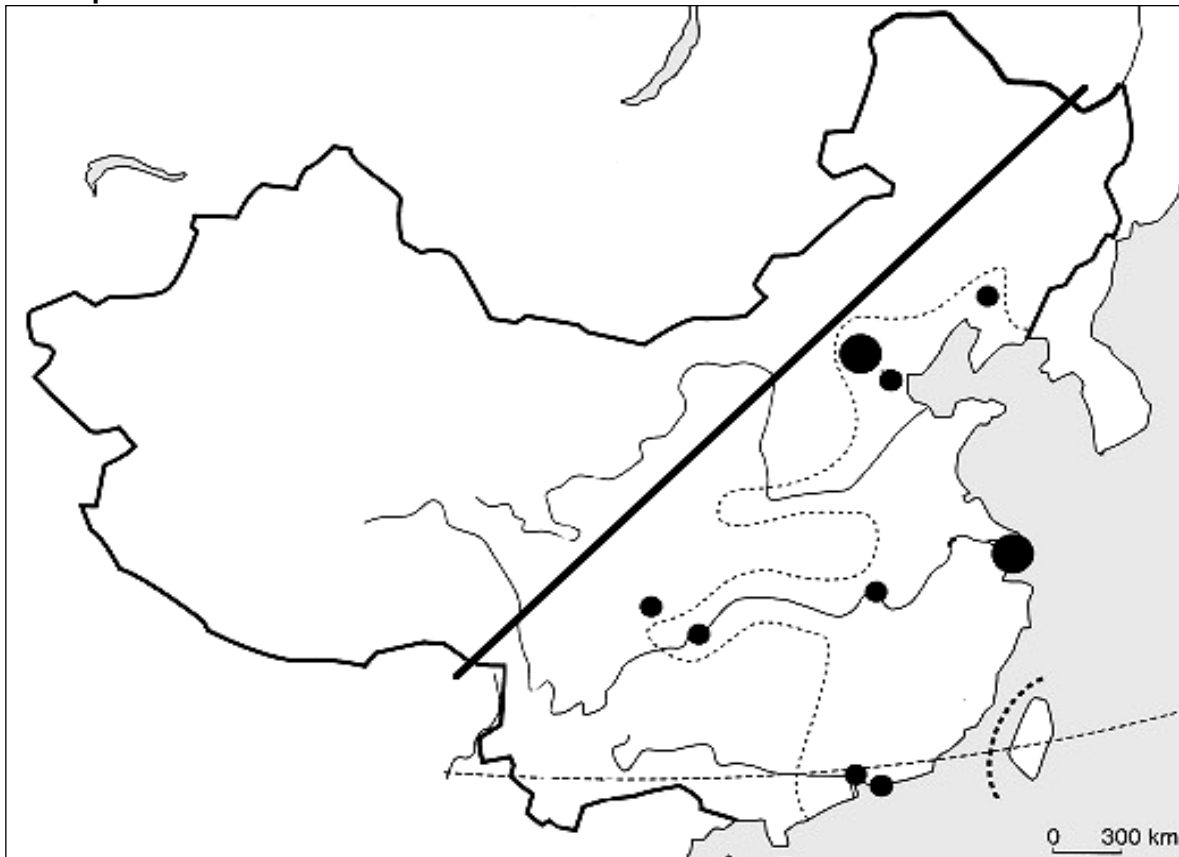
La Chine est la seconde économie mondiale et le plus grand exportateur au monde. Le pays possède les plus importantes réserves de change au monde. La crise globale de 2009 a mis fin à une croissance à deux chiffres et à causé un ralentissement dans la stratégie de croissance basée sur les exportations. Cependant, la Chine a toujours l'une des croissances du PIB la plus rapide du monde et a cru de 6,6% en 2018. Grâce à la résilience de la demande extérieure, ainsi qu'à la consommation domestique significative, la croissance s'est renforcée, malgré les inquiétudes grandissantes concernant les risques financiers dans le cadre d'une restructuration économique menée par le gouvernement communiste. Les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine devraient toutefois commencer à affecter la croissance en 2019. Par conséquent, le PIB devrait diminuer légèrement en 2019 et 2020, pour atteindre 6,2 %, selon les estimations du FMI. [...] À la fin de 2018, l'inflation atteignait 2,2 %, soit légèrement plus qu'en 2017 (1,6 %). Dans les deux prochaines années, l'inflation devrait rester stable à 2,4 % et 2,7 % en 2019 et 2020 respectivement. La dette publique est un sujet préoccupant en Chine. Bien que le chiffre officiel pour 2018 soit de 50,1 %, le nombre réel serait beaucoup plus élevé et devrait augmenter dans les années à venir. [...]

La Chine doit toujours faire face à de nombreux défis : une population vieillissante et un rétrécissement de la main-d'œuvre, le manque d'ouverture de son système politique, et des problèmes de compétitivité dans une économie qui repose fortement sur le capital et l'expansion du crédit. Un large fossé demeure entre les niveaux de vie dans les villes et les campagnes, entre les zones urbaines du littoral chinois, et l'intérieur et la partie occidentale du pays, ainsi que chez les classes moyennes urbaines et les individus qui n'ont pas réussi à profiter de la croissance de ces dernières décennies. Ces inégalités sont de plus en plus préoccupantes aussi bien pour les autorités chinoises que pour les investisseurs. La pauvreté a fortement diminué en Chine, et le chômage reste stable à 4 %. Ce taux devrait rester similaire en 2019 et 2020. [...]

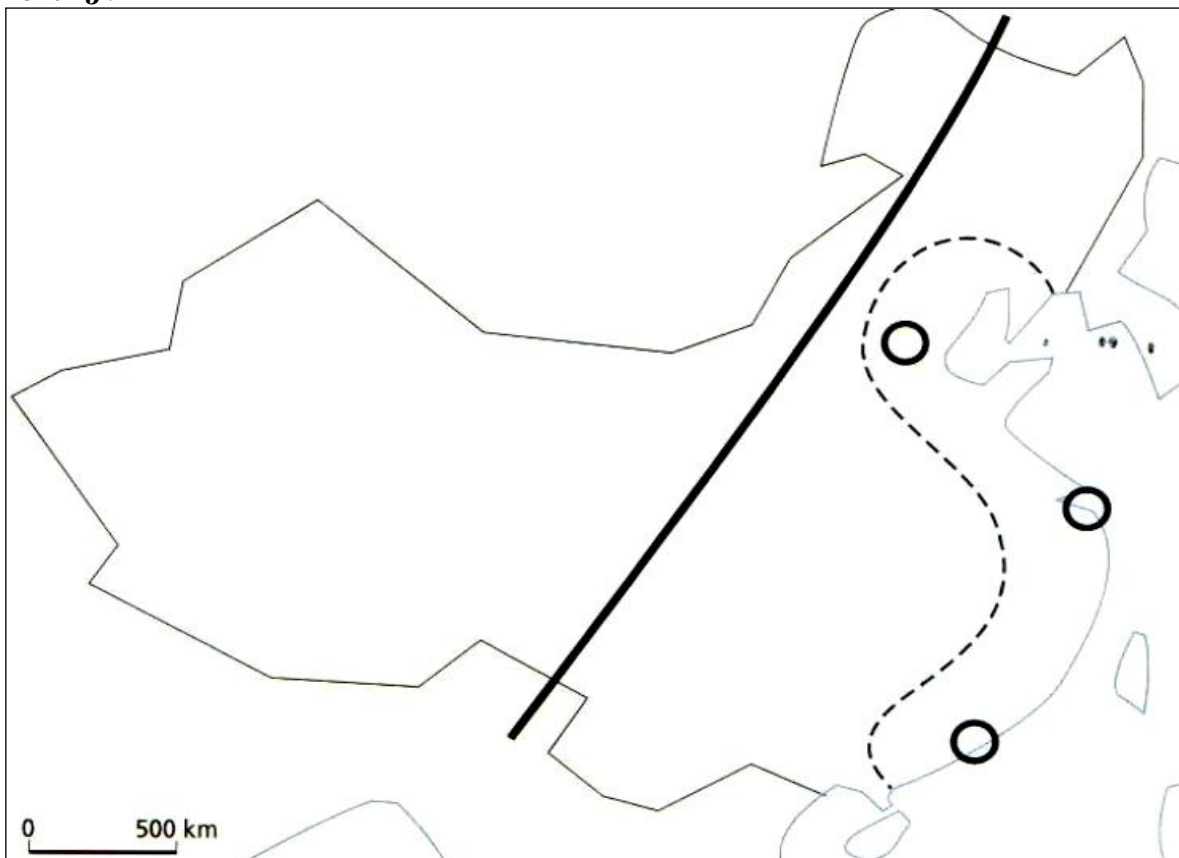
expert-comptable-international.info, août 2019

Doc 4 : Organisation du territoire chinois

Fond 14 :



Fond 15 :



Leçon 13 : MILIEUX NATURELS ET POPULATIONS

Doc 1 : Le relief de l'Amérique Latine



L'Amérique Latine s'étend, du nord au sud, de l'isthme de Panama qui la rattache à l'Amérique du Nord jusqu'au cap Horn sur une longueur d'environ 7 500 km, et, de l'ouest à l'est, de la pointe Parina (Pérou) au cap Saint-Augustin (Brésil) sur une largeur d'environ 5 000 km. Elle a, comme l'Amérique du Nord, la forme d'un trapèze dont le sommet est tourné vers le sud.

Du point de vue relief, l'Amérique Latine est le pays des contrastes. Nulle part au monde l'opposition n'est plus nettement marquée entre les montagnes d'une hauteur considérable et les plaines basses. Six millions de km² appartiennent aux premiers, sur près de 12 millions s'étendent les autres. Le long du Pacifique, se dresse la chaîne des Andes, longue de 8 000 km, couvrant plus de 2 000 000 km².

- **La Cordillère des Andes** : les Andes de la Colombie avec des chaînes qui s'éloignent les unes des autres ; les Andes de l'Équateur qui forment une ellipse presque parfaite ; les Andes du Pérou et de la Bolivie qui offrent le plus grandiose enchevêtrement de vallées creuses, de plateaux complètement cernés par des volcans couverts de neige et des montagnes pelées ; Les Andes du Chili qui se dressent à des hauteurs que les Alpes d'Europe ne connaissent pas ; les Andes de la Terre-de-Feu hérissées de volcans en éruption.

- **Les plateaux à l'Est des Andes** : c'est la grande plaine de l'Amérique du Sud qu'encadrent au Nord le plateau de la Guyane, à l'Est le plateau brésilien, vaste massif dépassant 2,5 millions de km² et au Sud le plateau de Patagonie. Dans ces massifs, les ondulations en pente douce du terrain correspondent à des formations cristallines de granites et de gneiss. Les pentes plus raides, comme celles des hauteurs de Guyane et du Brésil, sont généralement formées par du grès.

- **Les plaines** : des montagnes du Venezuela au golfe de Saint-Georges, se déroulent d'interminables plaines, des forêts immenses et des steppes sans limites. C'est à l'horizontalité de ces espaces que les fleuves sud américains doivent leur caractère spécial de grandeur et de majesté.

Doc 2 : Évolution de la population de l'Amérique Latine

Années	Population de l'Amérique Latine	Population mondiale	Part de l'Amérique Latine
1950	168 844 000	2 525 149 000	6,7 %
1960	221 190 000	3 018 344 000	7,3 %
1970	288 494 000	3 682 488 000	7,8 %
1980	365 035 000	4 439 632 000	8,2 %
1990	446 889 000	5 309 668 000	8,4 %
2000	526 890 000	6 126 622 000	8,6 %
2010	599 823 000	6 929 725 000	8,7 %
2015	634 387 000	7 349 472 000	8,6 %
2017	647 565 000	7 497 324 000	8,6 %
2018	653 991 000	7 597 175 000	8,6 %
2019 (p)	660 304 000	7 678 000 000	8,6 %
2020 (p)	666 502 000	7 758 000 000	8,6 %

Sources : INED-World Population Prospects, Nations-unies

Doc 3 : Indicateurs socio-démographiques de l'Amérique Latine en 2019

Pays	Population	Taux de natalité (%)	Taux de mortalité (%)	TAN (%)	Mortalité infantile (%)	Espérance de vie (années)	Indice de fécondité
Amérique centrale	181 887 000	18,0	5,0	1,30	16,6	77,1	2,17
Amérique du sud	433 997 000	15,2	6,4	0,88	13,9	75,9	1,92
Caraïbes	44 420 000	16,4	7,8	0,86	23,4	73,7	2,18
TOTAL	660 304 000	16,5	6,4	1,01	18,0	75,6	2,09

Sources : INED, World Population Prospects : the revision 2019

Leçon 14 : LE BRÉSIL : UNE PUISSANCE DU TIERS-MONDE**Doc 1 : Indicateurs socio-démographiques**

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019 (p)	2020 (p)
Population (en habitants)	204 472 000	206 163 000	207 834 000	209 469 000	211 049 000	212 559 000
Superficie (en km ²)	8 514 877	8 514 877	8 514 877	8 514 877	8 514 877	8 514 877
Densité (en hab/km ²)	24,01	24,21	24,40	24,60	24,78	24,96
TAN (en %)	0,88	0,83	0,81	0,79	0,75	0,74
0-14 ans (en %)	22,51	22,14	21,75	21,36	21,27	21,30
65 ans et plus (en %)	7,96	8,25	8,55	8,80	8,87	8,96
Indice de fécondité	1,77	1,76	1,76	1,76	1,76	1,74
IDH	0,757	0,758	0,759	0,760	0,761	0,762
Espérance de vie (en années)	75,28	75,51	75,81	76,08	76,34	76,60
Population urbaine (en %)	86,40	86,70	86,90	87,10	87,40	87,60

Sources : World Population Prospects-the 2019 revision, populaionData.net

Doc 2 : Indicateurs économiques

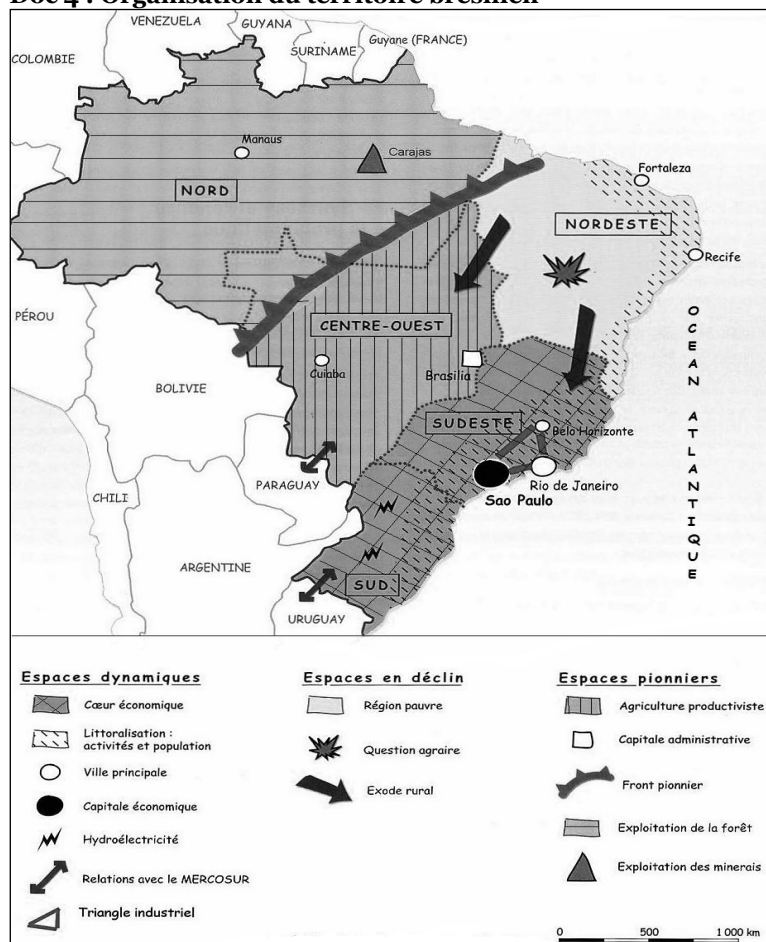
Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019 (p)	2020 (p)
PIB global (en milliards de dollars)	1 801,48	1 793,31	2 055,14	1 909,39	1 929,71	2 027,56
PIB/hab (en dollars)	8 810	8 698	9 888	9 115	9 143	9 539
Croissance du PIB (en %)	- 3,8	- 3,6	1,0	1,4	2,4	2,3
Taux de chômage (en %)	8,44	11,61	12,8	11,18	10,7	10,2
Endettement de l'État (en % du PIB)	72,51	78,43	83,97	88,44	90,51	92,9
Répartition de l'activité économique par secteur (2019)	Agriculture	10,2 % de la population active			4,6 % du PIB	
	Industrie	20,9 % de la population active			18,5 % du PIB	
	Services	68,9 % de la population active			76,9 % du PIB	
Réserves de change (en milliards de dollars)	2015	2016	2017	2018	2019 (p)	
	379	369	370	388	386	

Sources : FMI-World Economic Outlook Database-octobre 2018, Banque mondiale-Dernières données disponibles

Doc 3 : Commerce extérieur (en milliards de dollars)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (p)
Exportations	260	256	242	242	248	244	269	274	292	300
Importations	237	237	234	233	252	224	221	227	224	210

Sources : OMC, Banque mondiale

Doc 4 : Organisation du territoire brésilien

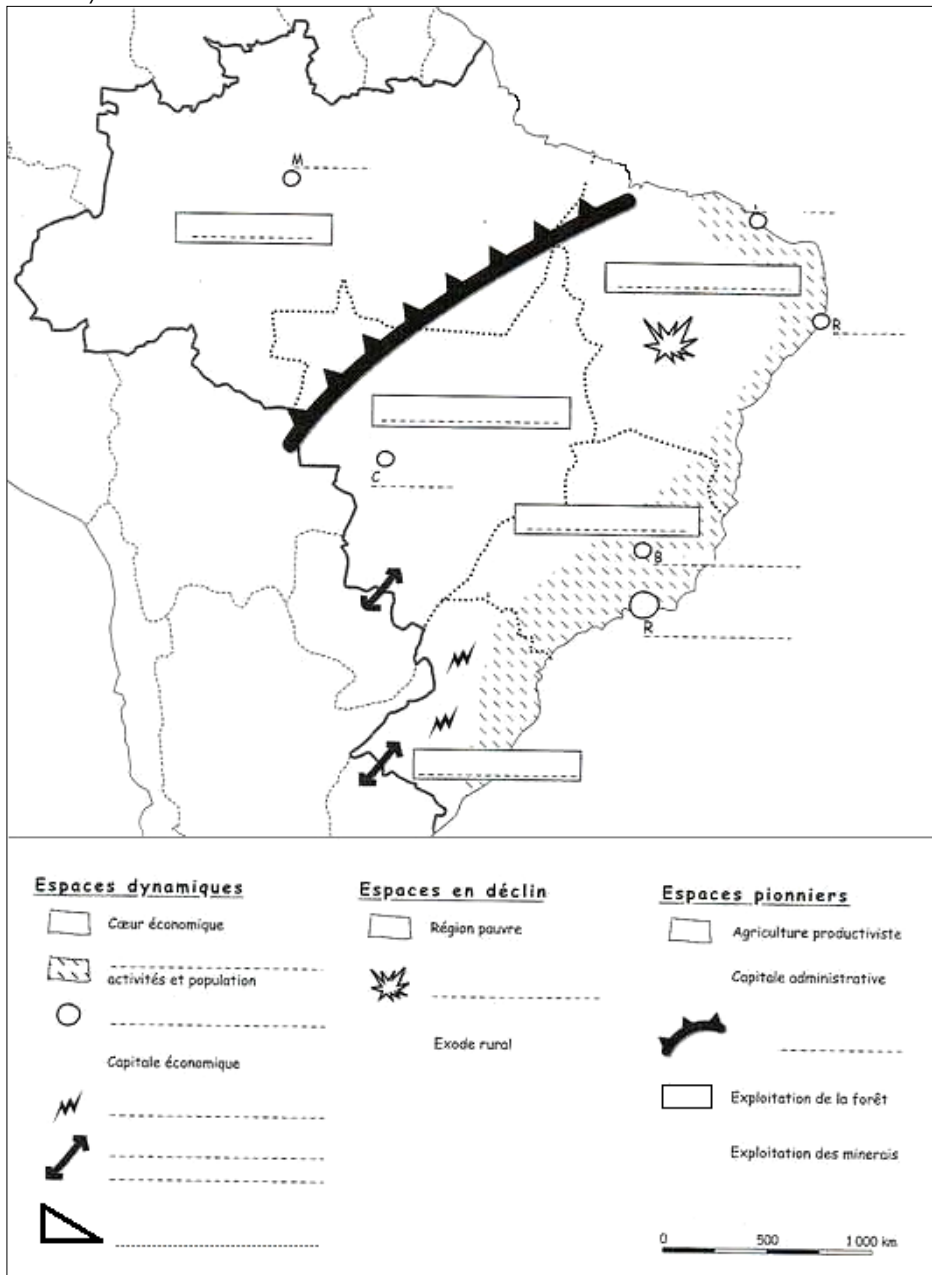
Le territoire brésilien présente de puissants contrastes régionaux :

- **le Sudeste** : cœur démographique, urbain et économique du pays, on y trouve le triangle industriel (São Paulo, Belo Horizonte, Rio de Janeiro), les métropoles riches et dynamiques concentrant les fonctions de commandement. C'est une région attractive et largement ouverte sur le monde (océan atlantique).
- **le Sud** : centre secondaire, dynamique et attractif qui bénéficie de la proximité du Sudeste et du Centre-ouest.
- **Le Centre-ouest** : capitale administrative (Brasilia), cette région est le cœur de la puissance agricole brésilienne. Elle est dépendante des centres de commandement du Sud et du Sudeste, et est largement intégrée au processus de mondialisation.
- **le Nordeste** : ancien centre aujourd'hui en crise ; région rurale, pauvre et répulsive ; où se développe l'exode rural en direction du Sudeste et du Centre-ouest. Le Nordeste est la région du Brésil où la pauvreté affecte la proportion de population la plus importante du pays.
- **le Nord** : région de forêt dense, espace de réserve attractif à conquérir et à exploiter (Front pionnier).

Fond 16 :



Fond 17 :



**Leçon 15 : LES PROBLÈMES ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT
DU CONTINENT AFRICAIN**

Doc 1 : Indicateurs socio-démographiques de l'Afrique en 2019

Régions	Population totale (en milliers)	Taux de natalité (en ‰)	Taux de mortalité (en ‰)	TAN (en %)	Espérance de vie (en années)	Taux de mortalité infantile (en ‰)	Indice de fécondité
Afrique australe	66 790	20,8	9,2	1,16	64,0	33,1	2,45
Afrique centrale	173 693	39,2	9,3	2,99	60,2	61,6	5,42
Afrique occidentale	392 176	36,9	10,2	2,67	57,6	56,2	5,11
Afrique orientale	445 447	34,1	7,1	2,70	64,5	43,8	4,36
Afrique septentrionale	241 933	23,5	5,8	1,77	72,40	23,4	3,04
AFRIQUE	1 320 039	30,9	8,32	2,26	63,74	43,62	4,08

Sources : INED-World Population Prospects, Nations-unies

Doc 2 : Classement mondial du PIB/hab en 2019 : les 20 pays les plus pauvres au monde

Rang	Pays	PIB/hab (en \$)	Rang	Pays	PIB/hab (en \$)
1	Soudan du Sud	236	11	Togo	682
2	Burundi	310	12	Liberia	704
3	Malawi	367	13	Soudan	728
4	République centrafricaine	441	14	Burkina Faso	744
5	Madagascar	471	15	Ouganda	759
6	Niger	488	16	Gambie	778
7	Mozambique	493	17	Tadjikistan	828
8	RDC	495	18	Rwanda	830
9	Sierra-Leone	517	19	Comores	833
10	Afghanistan	548	20	Haïti	854

Source : FMI

Doc 3 : La Zone de libre-échange continentale (ZLECAF) ratifiée

Le libre-échange est-il passé de mode ? Depuis un an, les États-Unis et la Chine se livrent une guerre commerciale assumée à coups de barrières douanières, tandis que les thèses protectionnistes ont effectué un retour en force lors des élections européennes en mai. L'Afrique ne fait décidément rien comme tout le monde, empruntant une trajectoire exactement inverse. Elle inaugurerait ce dimanche (7 juillet 2019) sa Zone de libre-échange continentale (ZLECAF) à Niamey, au Niger, lors d'un sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA).

L'entrée en vigueur de cette nouvelle communauté économique est pour l'instant toute théorique. Il faudra des années - et de longs rounds de négociations - avant que les droits de douane entre pays d'Afrique soient réellement supprimés. [...]

Quatre hommes en particuliers ont porté le projet à bout de bras : le Rwandais Paul Kagame (président de l'Union africaine jusqu'en février dernier), le Nigérien Mahamadou Issoufou (président de la République et hôte du sommet de Niamey), le Tchadien Moussa Faki (président de la Commission de l'Union africaine) et le Zambien Albert Muchanga (commissaire au Commerce et à l'Industrie). Sur les 55 pays membres de l'organisation continentale, 44 se sont engagés à rejoindre la Zlecaf en mars 2018 à Kigali (ils sont aujourd'hui 52). La moitié a depuis ratifié le traité, le seuil requis pour déclencher sa mise en œuvre. Un poids lourd manque cependant à l'appel : le Nigeria, pays le plus peuplé et premier PIB du continent. Traumatisé par les effets catastrophiques de la libéralisation du secteur textile au tournant des années 2000, le géant ouest-africain prend son temps pour étudier l'impact de l'ouverture de son marché. [...]

Pour protéger les filières fragiles, l'accord prévoit un maintien des barrières douanières pour certains types de produits, dans la limite de 10 % de l'ensemble des catégories tarifaires. La liste de ces « produits sensibles », qui dépendra de chaque pays, sera l'objet des prochaines négociations. Mais la bataille la plus rude sera sans doute celle de la définition commune des « règles d'origine » des biens et des services échangés au sein du marché unique. À partir de quand un produit sera-t-il en effet considéré comme « made in Africa » et donc exonéré de taxes ? Une voiture d'un constructeur européen assemblée au Maroc pourra-t-elle y prétendre ? Et du pétrole sud-soudanais raffiné en Inde ? Une bière camerounaise faite à partir de houblon allemand ?

[...] Les économistes des Nations-unies, optimistes, prévoient que la phase de transition vers la ZLECAF générera « à elle seule » 16 milliards de dollars « de gains en bien-être » et un accroissement de 33 % du commerce intra-africain. Le marché continental est actuellement l'un des moins intégrés au monde. En 2017, la part des exportations africaines destinées à l'Afrique n'était que de 16 % (contre 68 % pour les exportations intra-européennes, 59 % en Asie, 55 % en Amérique). Les défenseurs de la ZLECAF rêvent donc de « libérer le potentiel » de l'Afrique en provoquant un « boom des échanges ». [...]

Célian Macé, *liberation.fr*, 4 juillet 2019**Doc 4 : Les perspectives économiques de l'Afrique en 2019**

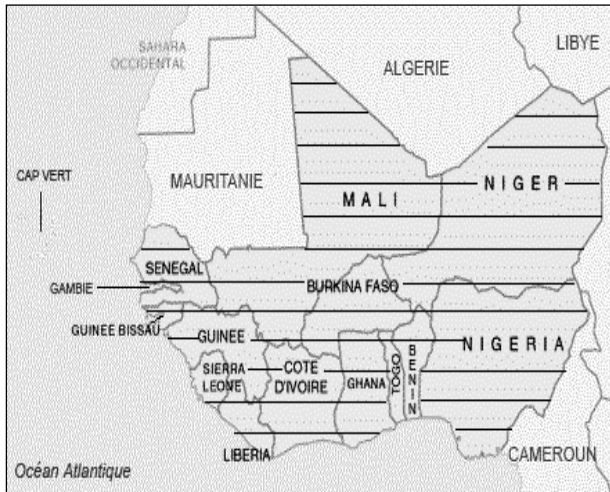
Cette année, les Perspectives économiques en Afrique de la Banque africaine de développement montrent une amélioration générale et continue des performances économiques du continent. Le produit intérieur brut (PIB) est estimé à 3,5 % en 2018, soit à peu près le même pourcentage qu'en 2017 mais en hausse par rapport à 2016 (2,1 %). La croissance du PIB de l'Afrique devrait s'accélérer à 4,0 % en 2019 et atteindre 4,1 % en 2020.

Ce taux reste néanmoins insuffisant pour résorber les déficits budgétaires et courants persistants et à une dette devenue parfois insoutenable. Il faut donc que les pays accélèrent leur taux de croissance et renforcent son efficacité pour créer des emplois décents. Les Perspectives 2019 montrent que les résultats macroéconomiques et en matière d'emploi sont meilleurs lorsque l'industrie mène la croissance.

Banque africaine de développement (BAD)

Doc 5 : Communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine

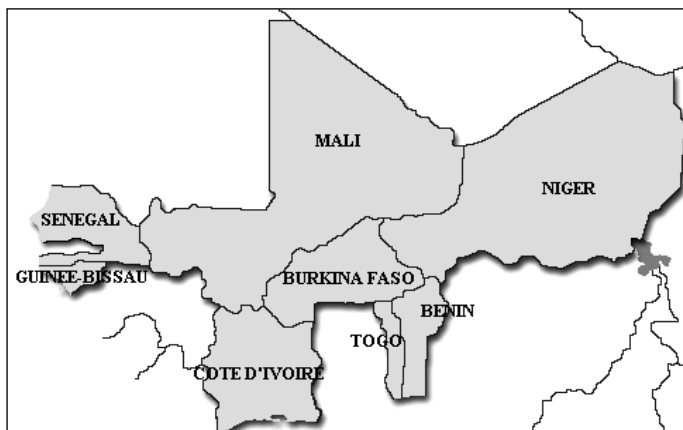
- **CEN-SAD** (Communauté des États sahélo-sahariens) : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigéria, Sao Tomé-et-Príncipe, République centrafricaine, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie.
- **COMESA** (Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe) : Burundi, Comores, Djibouti; Égypte; Érythrée; Éthiopie; Kenya; Libye; Madagascar; Malawi; Maurice; Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda; Seychelles; Soudan; Swaziland;; Zambie; Zimbabwe.
- **CAE** (Communauté d'Afrique de l'Est) : Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie.
- **CEEAC** (Communauté économique des États de l'Afrique centrale) : Angola, Burundi, Cameroun, Gabon; Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Sao Tomé-et-Príncipe, Tchad.
- **CEDEAO** (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.
- **IGAD** (Autorité intergouvernementale pour le développement) : Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan.
- **SADC** (Communauté de développement de l'Afrique australe) : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.
- **UMA** (Union du Maghreb arabe) : Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc, Tunisie.

**Doc 6 : La CEDEAO****(Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest)**

La CEDEAO est établi par le traité de Lagos signé le 28 Mai 1975 par quinze pays de l'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo. Le Cap-Vert a rejoint la Communauté en 1976 mais la Mauritanie a décidé de la quitter en 2000.

Son objectif principal est de « promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les États membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain ». Si les objectifs initiaux étaient essentiellement économiques, la Communauté a par la suite pris en charge les questions politiques. Ainsi, en 1990, il a été mis sur pied une force de maintien de la paix (ECOMOG) suite aux différents conflits survenus dans la région [...]. Le Siège de la CEDEAO est à Abuja, au Nigeria. [...]

Nations-unies, Commission économique pour l'Afrique

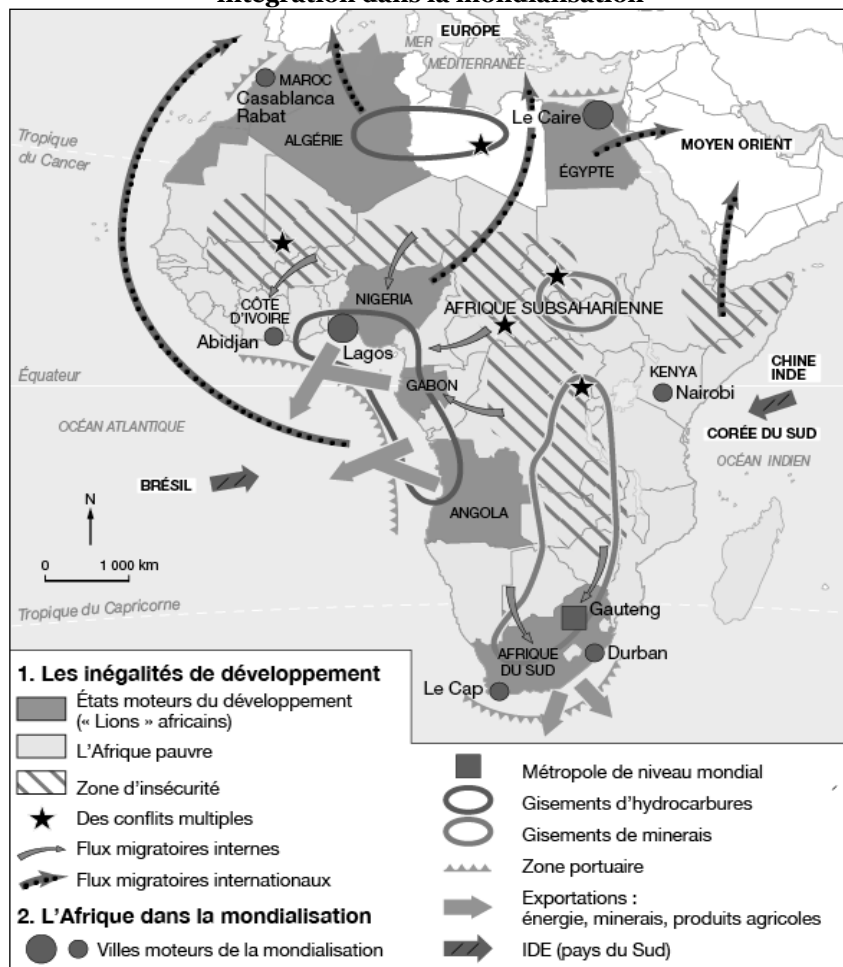
**Doc 7 : L'UEMOA**

Créée le 10 janvier 1994 à Dakar, l'Union économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a pour objectif essentiel, l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production, ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

Huit États côtiers et sahéliens, liés par l'usage d'une monnaie commune, le FCFA et bénéficiant de traditions culturelles communes, composent l'UEMOA : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

INS/C. UEMOA : RSM

Doc 8 : Afrique : Contrastes de développement et inégale intégration dans la mondialisation



Fond 18 :



Chapitre II : LE SÉNÉGAL

Doc 1 : Les indicateurs socio-démographiques

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019 (p)	2020 (P)
Population (en habitants)	14 356 000	14 800 000	15 256 000	15 726 000	16 209 000	16 706 000
Superficie (en km ²)	196 712	196 712	196 712	196 712	196 712	196 712
Densité (en hab/km ²)	72,98	75,24	77,55	79,94	82,40	84,92
TAN (en %)	2,99	2,98	2,98	2,97	2,97	2,96
Temps de doublement (en années)	23,4	23,5	23,5	23,6	23,7	23,7
0-14 ans (en %)	41,88	41,87	41,86	41,85	41,83	41,80
65 ans et plus (en %)	3,65	3,63	3,61	3,60	3,60	3,60
IDH	0,49	0,50	0,51	0,51	0,52	0,52
Indice de fécondité	5,09	5,06	5,03	5	4,97	4,93
Espérance de vie (en années)	65,6	66	66,5	66,9	67,4	67,8
Population urbaine (en %)	45,96	46,22	46,47	46,70	46,93	47,15

Sources : ANDS, Projection de la population du Sénégal (2013-2063), février 2016

Doc 2 : Indicateurs économiques

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019 (p)	2020 (p)
PIB global (en milliards de dollars)	17,76	18,98	21,11	24,24	26,00	28,68
PIB/hab (en dollars)	1 237	1 282	1 384	1 541	1 604	1 717
Croissance du PIB (en %)	6,5	6,2	7,2	7,0	6,7	6,8
Taux de chômage (en %)	15,7	13,4	15,7	14,3	14,2	--
Endettement de l'État (en % du PIB)	56,90	47,81	48,33	50,40	47,53	46,54
Répartition de l'activité économique par secteur (2019)	Agriculture	52,8 % de la population active			16 % du PIB	
	Industrie	20,2 % de la population active			22,6 % du PIB	
	Services	27 % de la population active			61,4 % du PIB	

Sources : ANDS, FMI-World Economic Outlook Database-octobre 2018, Banque mondiale-Dernières données disponibles

Doc 3 : Commerce extérieur (en millions de dollars)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (p)
Exportations	3 225	3 788	3 967	4 208	4 305	4 029	4 102	4 598	5 272	6 280
Importations	5 205	6 420	6 952	7 214	7 248	6 295	6 193	7 505	8 707	9 636

Source : Perspective monde-Banque mondiale

Doc 4 : Qu'est-ce que Le PSE (Plan Sénégal émergent) ?

Le Sénégal fait face à des défis critiques qu'il entend relever et par-delà mener à bien ses ambitions à travers un agenda de transformations économiques et sociales, pour se diriger sûrement vers l'émergence. Pour s'inscrire dans cette dynamique de long terme, l'État mise sur des valeurs comme la vertu et la gouvernance au service du développement humain durable.

Ainsi, en 2035 la société sénégalaise serait caractérisée par une économie compétitive soutenue par une croissance forte aux fruits mieux répartis, sur l'ensemble du territoire ; une population instruite, bien formée et engagée au niveau des communautés locales et nationale, une meilleure qualité de vie ; la paix, la stabilité et la démocratie ; la bonne gouvernance et l'aménagement dynamique et équilibré des territoires.

Pour y parvenir, le Gouvernement mise d'abord sur le Plan Sénégal émergent (PSE) qui vise à mettre en place d'ici à 2023, un ensemble de projets structurants à fort contenu de valeur ajoutée et d'emploi. Pour l'étape intermédiaire de 2018, la stratégie, est déclinée autour de trois axes stratégiques :

- Transformation structurelle de l'économie et croissance ;
- Capital humain, protection sociale et développement durable ;
- Gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Aussi, l'opérationnalisation de la Stratégie exige la mise en place d'un ensemble de réformes pour accélérer le processus de transformation structurelle susceptible d'accélérer le décollage économique. Cadre fédérateur des interventions et politiques publiques, le PSE 2014-2018 prend comme repère les orientations gouvernementales et le cadre d'accélération des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. Cette présente Stratégie, cherche d'abord à infléchir d'ici à l'horizon 2018, les tendances lourdes identifiées par la rétrospective socioéconomique. Ensuite, elle voudrait tenir compte des facteurs déterminants et enfin intégrer le jeu des acteurs révélé par la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre.

Conscient des défis et obstacles susceptibles actuels, le Sénégal mise sur ses atouts et opportunités pour enclencher la marche vers l'émergence. Il s'agit, entre autres, de la stabilité politique et la solidité des institutions ; la viabilité du cadre macroéconomique ; le potentiel démographique résultant de la jeunesse de la population ; le potentiel de ressources agricoles et hydro-agricoles ; sa position géographique stratégique ; de réelles potentialités naturelles sous-exploitées ; et le dynamisme de sa diaspora.

La mise en œuvre du PSE sera alimentée par les politiques sectorielles et les Cadres de Dépenses Sectoriels à Moyen Terme (CDSMT) qui s'érigent en instruments opérationnels. À cela s'ajoutent les instruments innovants de financement de l'économie, à savoir le FONGIP, le FONSI, la BNDE, la CDC ou la finance islamique. Cependant, le Plan d'Actions Prioritaires (PAP 2014-2018) dégage un besoin de financement additionnel de 2964 milliards de FCFA à rechercher.

Groupe consultatif, Paris, 24-25 février 2014

Doc 5 : Le destin pétrolier du Sénégal

En 2022, le Sénégal deviendra un pays producteur de pétrole. A son lancement, la production pétrolière sera comprise entre 100 et 125 000 barils par jour. Cela devrait gonfler les recettes publiques et dynamiser l'économie locale. Selon des simulations effectuées l'année dernière par le ministère de l'économie, une production moyenne au-delà de 100 000 barils par jour entre 2020 et 2035 devrait entraîner un taux de croissance annuelle de 9,4% pour 52 milliards de dollars de PIB supplémentaires par an. Des perspectives qui, selon les données annoncées concernant l'industrie en gestation du gaz naturel, feront du pays un eldorado énergétique dans la prochaine décennie. Mais pour en arriver là, de nombreux efforts, notamment d'ordre financier, restent à fournir par le gouvernement et les compagnies pétrolières.

Olivier de Souza, *Ecofin Hebdo*, 9 novembre 2018

Doc 6 : Perspectives économiques au Sénégal

La croissance estimée du PIB réel reste forte à 7,0 % en 2018, légèrement inférieure aux 7,2 % de 2017, avec une croissance du secteur primaire de 7,8 %, grâce à l'agriculture et aux activités connexes. Le secteur secondaire enregistre une croissance de 6,9 %, due principalement aux sous-secteurs des industries extractives, de l'agroalimentaire et du bâtiment. La croissance du secteur tertiaire atteint 6,7 %, particulièrement grâce à la vente au détail. Du côté de la demande, la croissance est tirée par la formation brute de capital fixe (9,5 %), la consommation intermédiaire (7,7 %) et la consommation finale (6,7 %).

Le déficit budgétaire de - 3,5 % du PIB en 2018 est supérieur aux 3 % de 2017, et financé principalement par l'émission d'euro-obligations. Le ratio de la dette extérieure totale au PIB était de 64,2 % en 2017 et de 62,9 % en 2018. Cependant, le risque de surendettement reste faible. L'inflation s'établit à 1,4 % en 2018, légèrement supérieure à celle de 2017, du fait d'une saison agricole favorable et d'une politique monétaire prudente. Le déficit de la balance courante passe de - 7,3 % du PIB en 2017 à - 6,9 % en 2018 grâce à l'accroissement des exportations de produits agricoles et halieutiques et la baisse des importations. Les termes de l'échange s'améliorent de 4,1 %.

La forte croissance enregistrée depuis 2015 devrait se poursuivre en 2019 et 2020 grâce à la poursuite des investissements publics dans le cadre du Plan Sénégal émergent. Les efforts de consolidation pourraient ramener le déficit budgétaire à moins de 3 % du PIB après 2020.

Cependant, ces projections sont incertaines, notamment en raison de la hausse des prix du pétrole. Toutefois, le Sénégal pourrait devenir un pays producteur de pétrole et de gaz d'ici 2021. Il existe d'autres risques comme l'accumulation d'arriérés internes, ce qui ralentirait les activités du secteur du bâtiment, et l'augmentation des dépenses courantes résultant des demandes sociales, caractéristiques d'une année électorale. Membre de l'UEMOA, le Sénégal jouit d'un environnement macroéconomique stable, mais il peut connaître une dégradation de la compétitivité à cause de son manque de flexibilité face aux chocs externes.

Dans le cadre du Plan Sénégal émergent (PSE), les réformes du Programme de réformes de l'environnement des affaires et de la compétitivité ont été mises en œuvre. Dans le secteur agricole, elles visent à la simplification des procédures fiscales et la suspension ou l'exonération de certaines taxes. Dans le secteur de l'énergie, en 6 ans, divers investissements et réformes ont doublé la capacité installée qui atteint 1 250 MW en 2018. Le plan de bouquet énergétique a augmenté la production et réduit le prix de l'électricité de 10 %. L'opérationnalisation des zones économiques et des projets industriels a fourni aux entreprises des installations conformes aux normes internationales. Cependant, pour optimiser ces réformes, les autorités devraient renforcer le régime foncier et adapter le système éducatif aux emplois futurs.

Sur le plan de l'intégration régionale, le Sénégal a été l'un des premiers à adopter et à mettre en œuvre le tarif extérieur commun de l'UEMOA, à signer l'accord de la Zone de libre-échange continentale en Afrique (ZLECAF) et à mettre en œuvre des réformes de facilitation portuaire pour rendre le port de Dakar plus attrayant et plus sûr, en ratifiant et en mettant en œuvre des réglementations régionales adaptées. Le Sénégal a également construit des routes et des ponts afin d'assurer des liaisons avec la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali et la Mauritanie. En 2017, les exportations du Sénégal vers les pays membres de la CEDEAO représentaient 39,5 % des exportations totales et celles à destination des pays membres de l'UEMOA (30,3 %). Pour les accroître et réduire les coûts de transaction liés à la circulation des personnes et des marchandises, les autorités devraient développer les infrastructures de transport, en particulier la ligne ferroviaire Dakar-Bamako.

Source : BAD, *Perspectives économiques en Afrique (PEA) 2019*

Fond 19 :